

Décision du Tribunal Administratif de Grenoble n°E18000385 /38 du 17 décembre 2018

Département de l'Isère

Commune de MAUBEC

ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune

du lundi 4 mars au samedi 6 avril 2019 inclus

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ANNEXE 2

Information du public



Photo MR – 4 mars 2019

Michel RICHARD commissaire enquêteur

SOMMAIRE

1 •	Diaporama présenté lors de la première réunion publique de concertation le 1 ^{er} mars 2016	1
2 •	Diaporama présenté lors de la seconde réunion publique de concertation le 13 septembre 2017	44
3 •	Avis d'enquête publique	79
4 •	Publication : Dauphiné Libéré du 13 février 2019	80
5 •	Publication : Le Courrier Liberté du 15 février 2019	81
6 •	Publication : Dauphiné Libéré du 5 mars 2019	82
7 •	Publication : le courrier Liberté du 8 mars 2019	83
8 •	Copies d'écran du site internet de la commune de MAUBEC	84
9 •	Article publié dans les pages locales Bourgoin-Jallieu / Porte de l'Isère du Dauphiné Libéré du dimanche 10 mars 2019	86
10 •	« Le Petit Maubelan » N° 96 de mars 2019	87
11 •	Certificat d'affichage	91

- 1 • Diaporama présenté lors de la première réunion publique de concertation le 1er mars 2016



PLU

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Commune de MAUBEC

**Synthèse du diagnostic communal et état initial de l'environnement
Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Réunion publique de concertation - 1^{er} mars 2016



URBA2P



Plan Local d'Urbanisme

PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

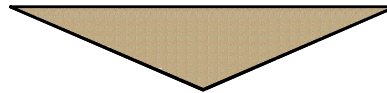
1. *En préambule*, **la procédure de révision du PLU**
2. *En l'état d'avancement*, **les orientations générales du PADD**
Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. *Echanges*, **questions, remarques, propositions...**

Plan Local d'Urbanisme

1. *En préambule,* la procédure de révision

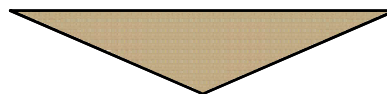
Procédure de révision du PLU

PRESCRIPTION : OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE CONCERTATION
par délibération du Conseil Municipal le 3 juillet 2009 ⇒ Porter à connaissance du Préfet



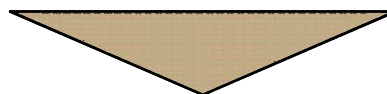
Phase d'étude et de concertation
jusqu'à l'été 2016

ELABORATION DU PROJET DE PLU
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD en Conseil Municipal du 22 janvier 2016
SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE : dispense d'évaluation environnementale ou non
BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU par délibération



Phase de consultation et d'enquête publique du projet de PLU
de septembre à février 2017

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES délai : 3 mois
par arrêté Municipal, **ENQUETE PUBLIQUE** durée : 1 mois (janvier 2017)
Remise du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur délai : 1 mois



Phase de finalisation du PLU
de mars à avril 2017

APPROBATION DU PLU par délibération du Conseil Municipal
Contrôle de légalité du Préfet : 2 mois à réception du dossier

Procédure de révision du PLU

■ Sont associés :

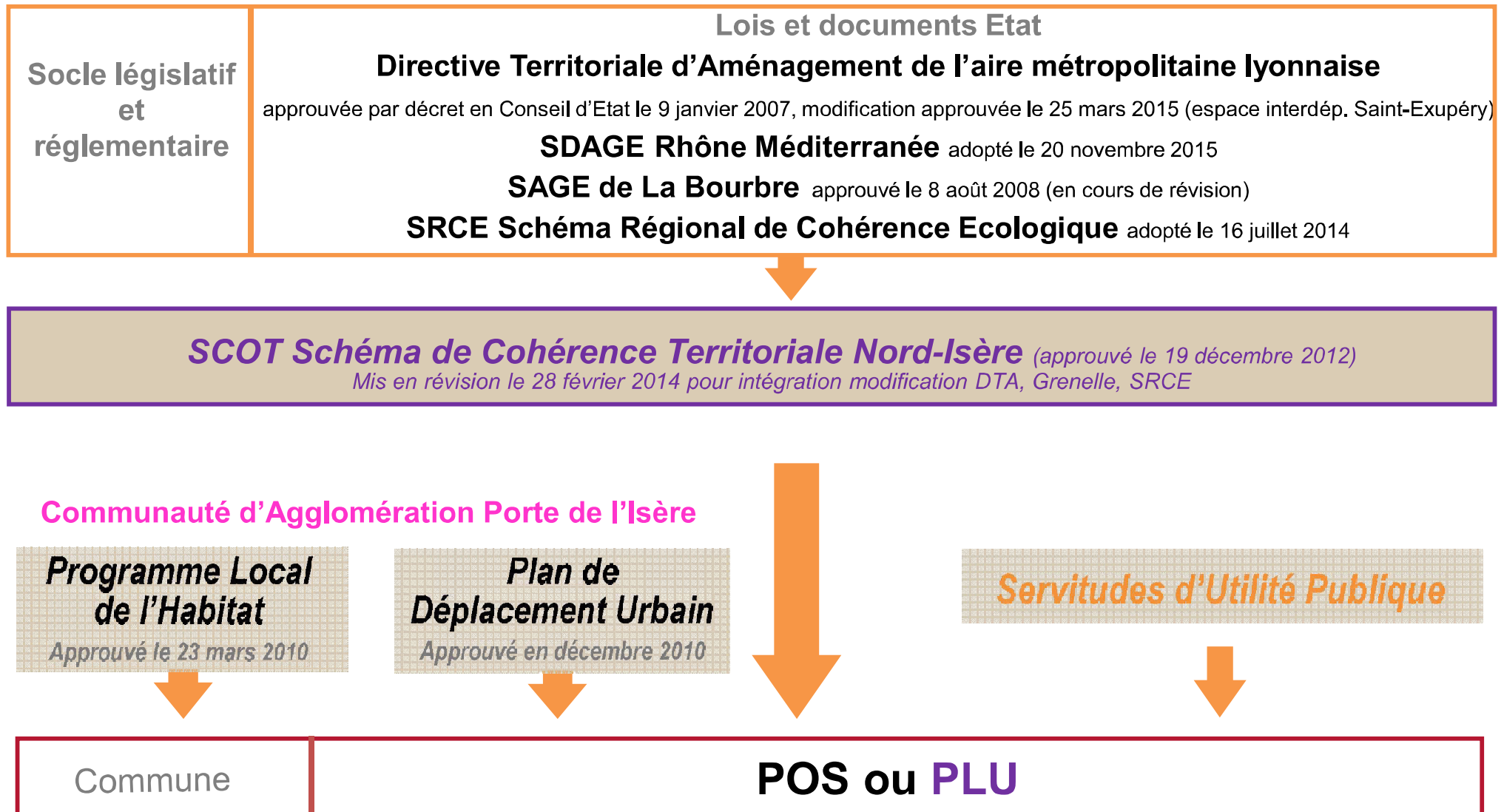
- **l'Etat et ses services**, en particulier la DDT, Direction Départementale des Territoires du Rhône (ex-DDE et DDAF), la DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- **la Région et le Département**,
- **les organismes consulaires** (Chambre d'Agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers),
- **les établissements publics** du SCOT Nord-Isère et autres,
- **Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère** (compétente en matière de PLH, mais aussi développement économique, instruction PC, etc.)
- **les Communes limitrophes.**

■ Est consultée :

- **la population**, avec la participation des citoyens **sur le projet.**

L'articulation entre les documents de planification

Le document de niveau supérieur impose ses orientations à celui de niveau inférieur



Les objectifs des documents d'urbanisme *(L 101.2 du code de l'urbanisme)*

- **Équilibre** entre :
 - **renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé...** développement rural,
 - **utilisation économe des espaces naturels, préservation des espaces affectés aux activités agricoles** et forestières, protection des sites, des milieux et paysages naturels,
 - **sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables,**
 - **besoins en matière de mobilité.**
- **Qualité urbaine, architecturale et paysagère notamment des entrées de ville.**
- **Diversité des fonctions urbaines et rurales et mixité sociale dans l'habitat** (en prévoyant des capacités suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des **objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques**, de développement des communications électroniques, de **diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile**).
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de l'énergie et production énergétique à partir de sources renouvelables**, **préservation** de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, **préservation et remise en bon état des continuités écologiques**, et **prévention** des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire métropolitaine lyonnaise

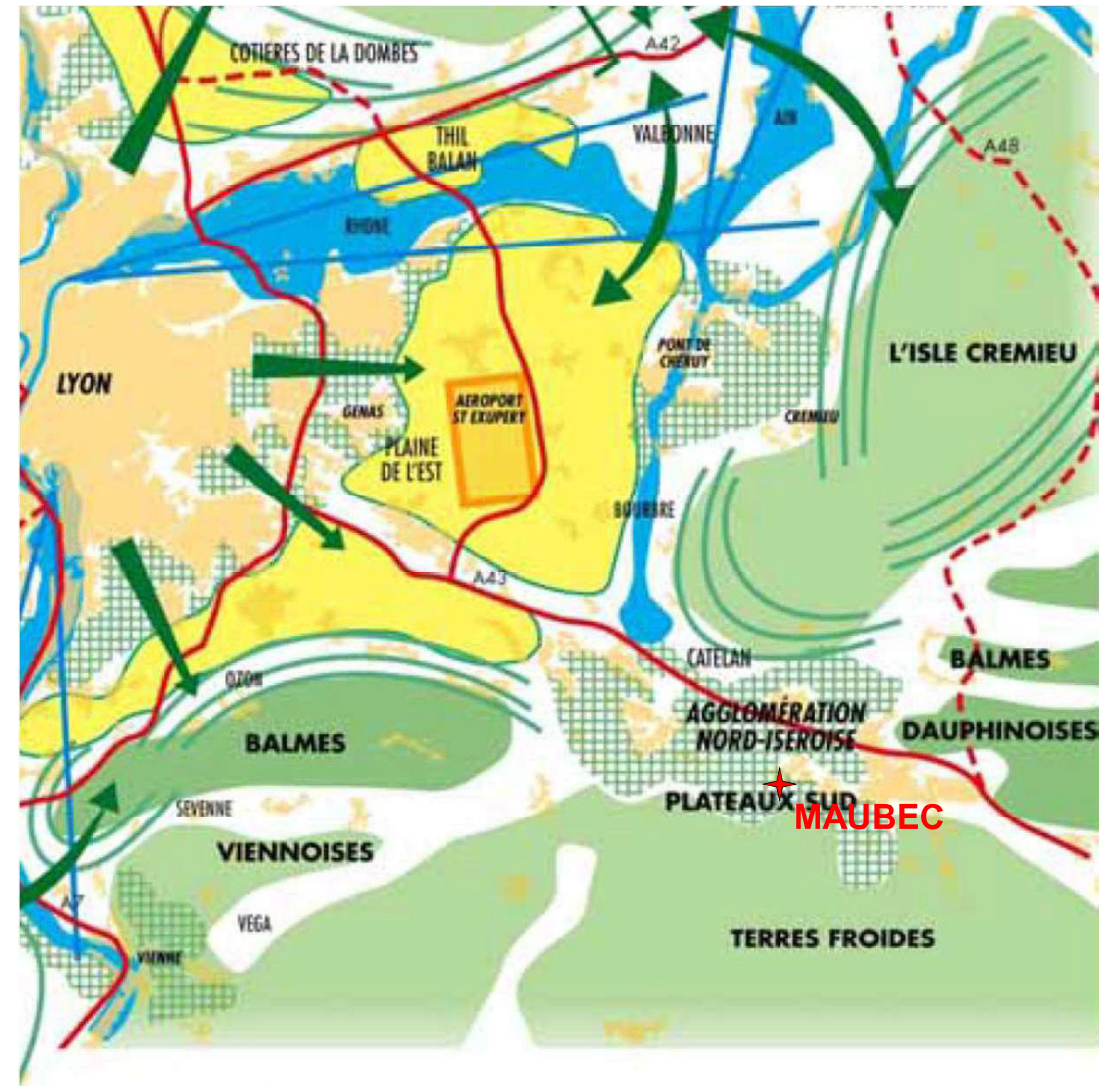
Approuvée le 9 janvier 2007,
modifiée le 25 mars 2015 sur l'Espace
interdépartemental Saint-Exupéry ; ne concerne pas
le territoire de Maubec

La commune de Maubec appartient au
territoire de **l'agglomération Nord-iséroise**
« site d'accueil privilégié pour l'habitat et
les activités ».

Elle est située au sein des **plateaux Sud**, au
sein d'une « **trame verte d'agglomération** »
dont la « **vocation paysagère et de loisirs de
proximité est complémentaire de l'espace
public urbain** ».

Les enjeux de ce type de territoire sont

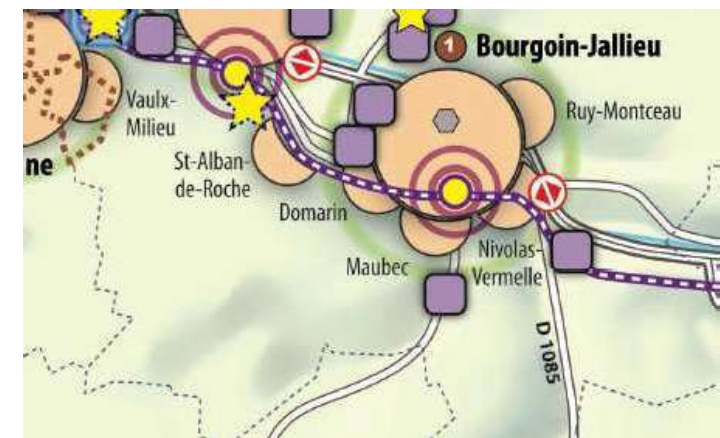
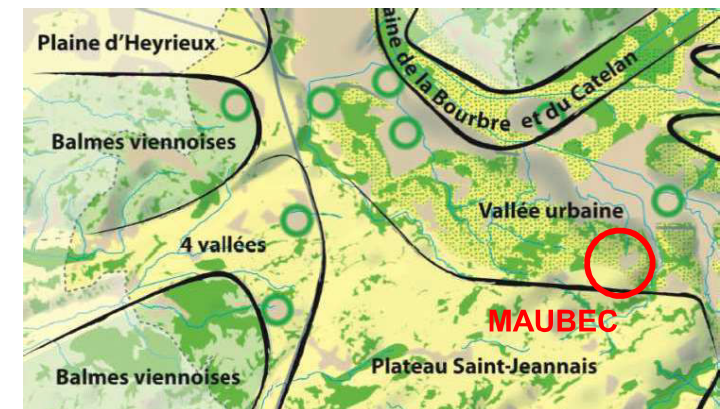
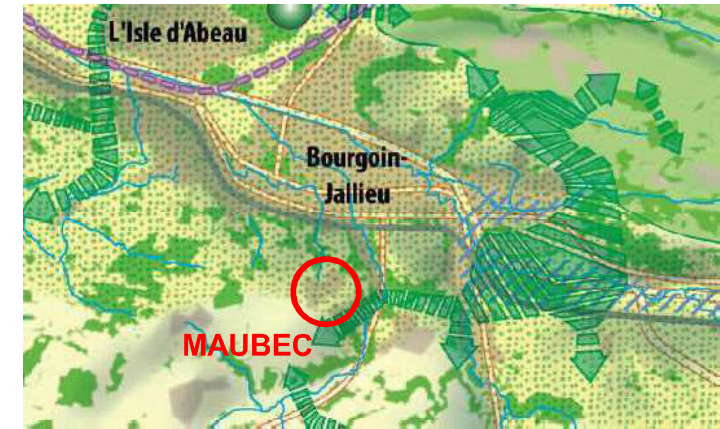
- la préservation de la nature en ville,
- le maintien des corridors écologiques,
- la qualité du cadre de vie...



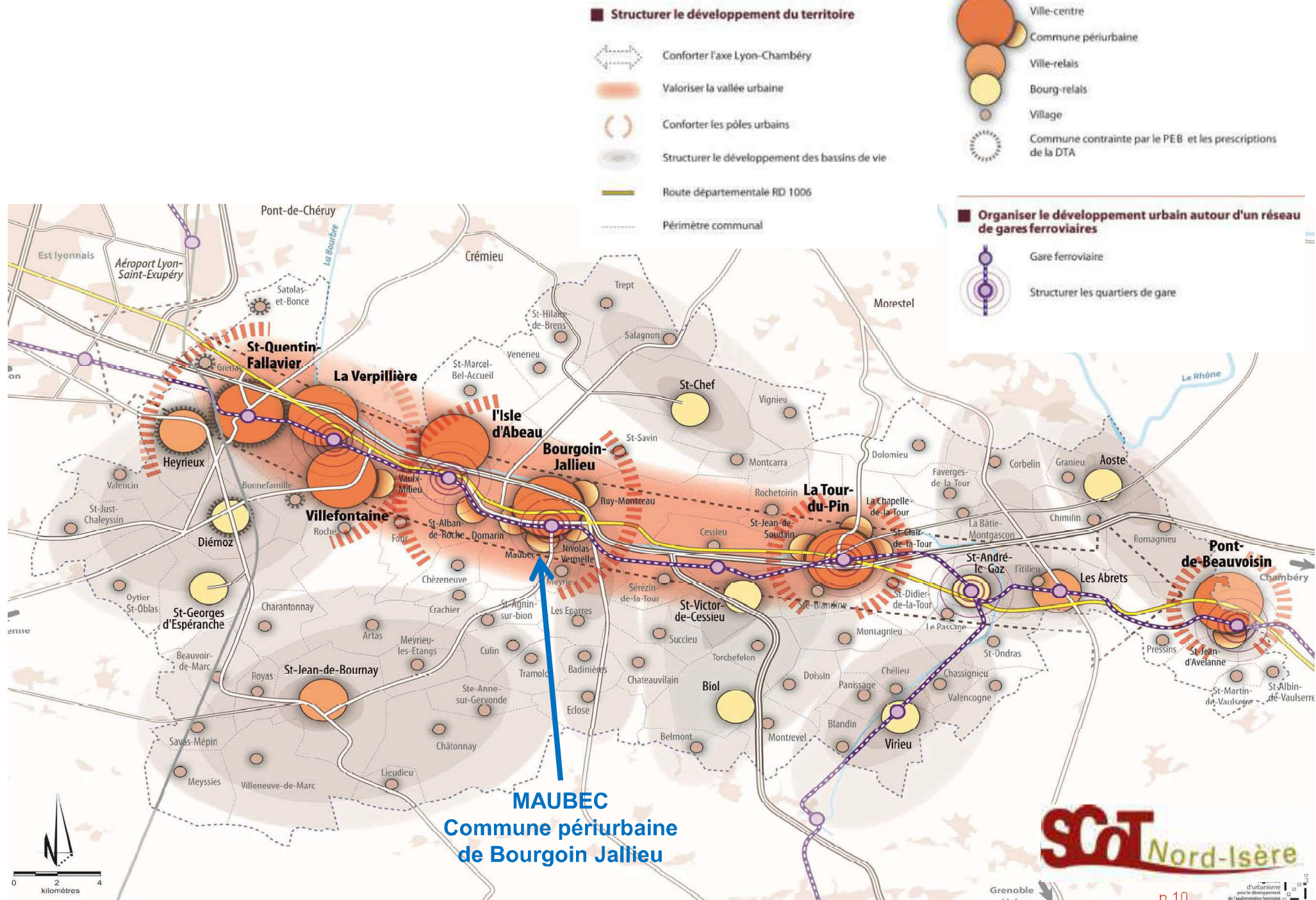
RÉSEAU DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES MAJEURS

Le Schéma de Cohérence Territoriale Nord Isère

- **Consolider l'armature urbaine** autour de pôles centres de la vallée urbaine principalement, des Villes-relais réparties de part et d'autre de cet axe ; **les communes périurbaines participent à l'effort de production de logements en appui de la ville-centre,**
- **Protéger les espaces sensibles** du point de vue de la biodiversité et des paysages (les zones humides, les continuum écologiques, les corridors, les espaces agricoles),
- Maîtriser la **consommation du foncier,**
- Améliorer la **mobilité** pour tous,
- Conforter les **pôles d'emploi métropolitains**, mobiliser du foncier disponible ou mutable **autour des gares** dans des **programmes mixtes,**
- Adapter **l'offre commerciale** aux fonctions des communes,
- Accompagner les **dynamiques économiques locales** (pour les communes déjà dotées d'une zone d'activités, extension possible si taux d'occupation de la zone de 85% et dans la limite de 2 hectares maximum sous la forme d'une programmation d'ensemble).



Le SCOT Nord Isère



Le SCOT Nord Isère

Maubec, commune périurbaine, définie « par des liens de grande proximité géographique avec les villes-centres, par des éléments de continuité urbaine du tissu résidentiel ».

Les règles de constructibilité et de densité sont les suivantes :

- **Taux de construction moyen maximum** pour les « communes périurbaines » :
8 logements par an pour 1000 habitants
soit 1 703 (population 2013) x 0,008 c'est à dire environ **13,6 logements par an**
- Objectif de **logements locatifs sociaux** :
10 à 25 % du nombre de logements à construire,
- Densité moyenne minimale : **20 à 40 logements par hectare**
- **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
à partir d'un plan de composition urbaine pour tout tènement > **5 000 m²**
- **30 % minimum** de la production de nouveaux logements en réinvestissement urbain
- **Au plus 10 %** de logements **en assainissement autonome**
- Recommandations :
 - 15 % au plus d'habitat individuel
 - 35 % environ d'habitat groupé et intermédiaires
 - 50 % au moins d'habitat collectif

Le Programme Local de l'Habitat de la CAPI



Le PLH, Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes approuvé le 23 mars 2010 (période 2010-2015)

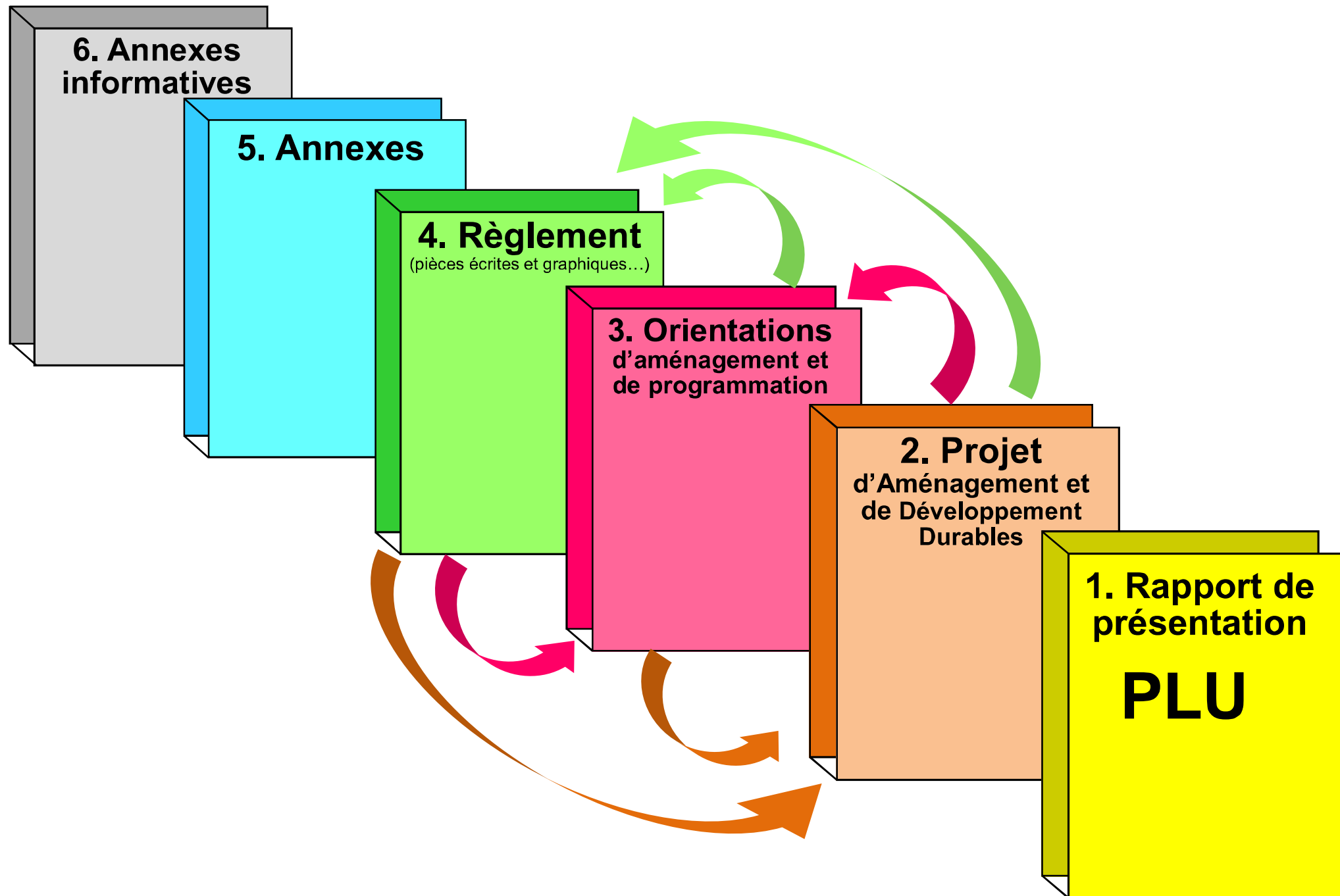
Objectifs du PLH pour la commune de Maubec (bourg mixte de développement périurbain) :

- 100 logements à produire entre 2010 et 2015 (soit environ 17 par an)
- dont 25 logements locatifs aidés (soit environ 4 par an) – objectif atteint

Parc social : 61 logements locatifs sociaux dénombrés :

- **Opération de 36 logements en collectifs**, réalisée en 1965, route de Saint Jean de Bournay, gérés par l'OPAC 38 : 11 logements de 1 à 2 pièces, 9 logements de 3 pièces, 8 logements de 4 pièces et 8 logements de 5 pièces,
- **Opération de 10 logements individuels**, situés chemin des Ecoles, réalisés en 2010, gérés par PLURALIS : 5 logements de 3 pièces et 5 logements de 4 pièces,
- **Réhabilitation de l'ancienne cure avec 3 logements** gérés par la SDH, Chemin du Paternos.
- **Opération La Cigalière de 12 logements** locatifs sociaux sur 60 ; PC accordé le 25/11/2014.

Le contenu du PLU



2. En l'état d'avancement,

les orientations du PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit :

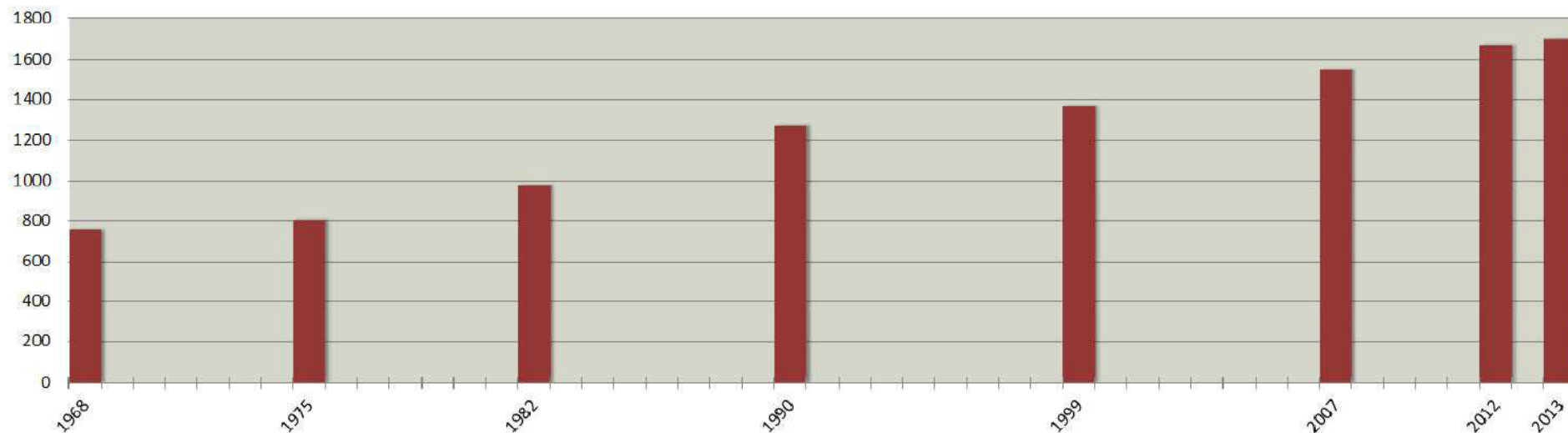
- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

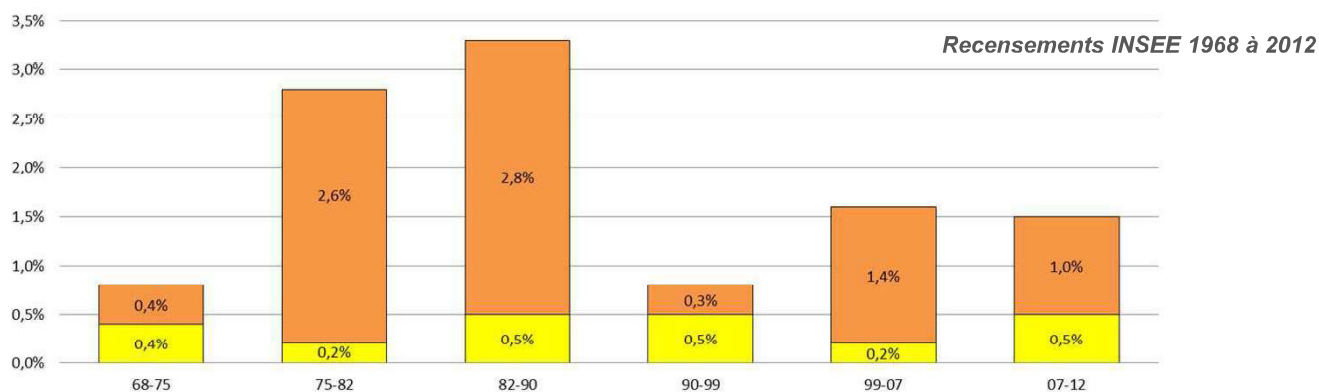
La Politique déterminée doit :

- ✓ **respecter les objectifs et principes légaux** énoncés notamment dans les articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme,
- ✓ **prendre en compte les grandes orientations définies** aux niveaux supérieurs du territoire communal, en particulier par le SCOT et le PLH, mais aussi les servitudes d'utilité publique, etc.

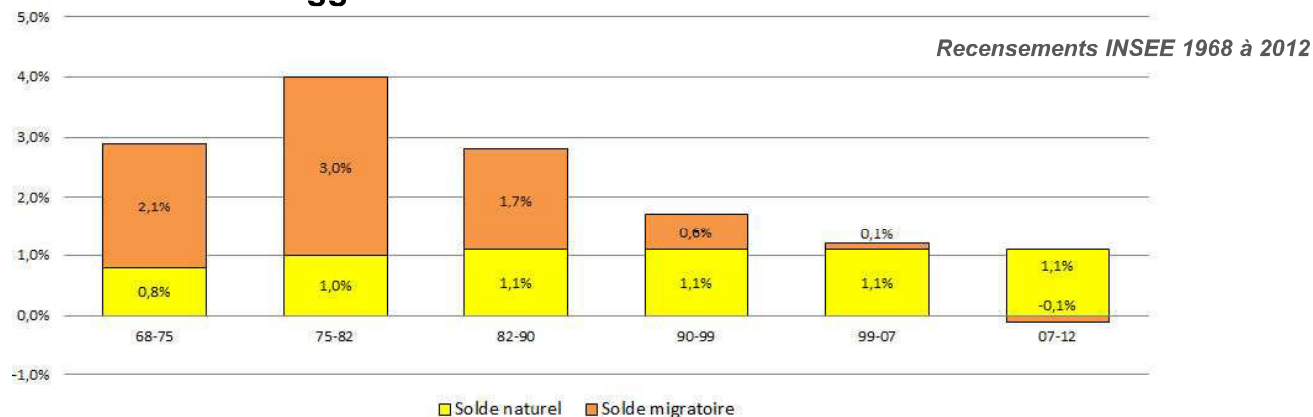
LA POPULATION



Maubec



Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère



En 2013 : 1 703 habitants

Soldes migratoires et naturels toujours positifs

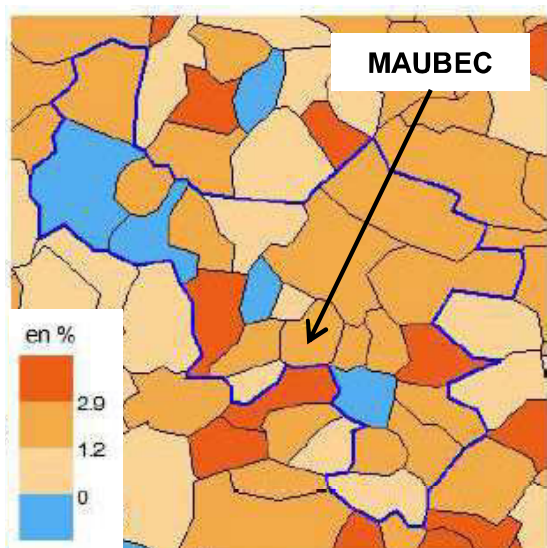
Forte croissance entre 1975 et 1990

Evolutions annuelles moyennes :

- 1968/1975 : + 0,8 %
- 1975 / 1982 : + 2,8 %
- 1982 / 1990 : + 3,3 %
- 1990 / 1999 : + 0,8 %
- 1999 / 2007 : + 1,6 %
- 2007/2012 : + 1,5 %

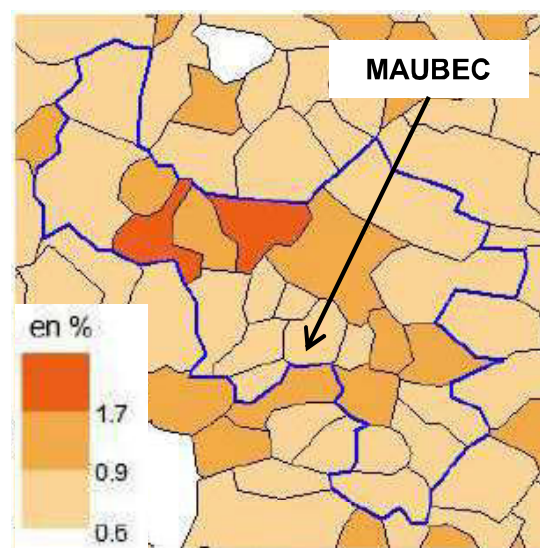
LA POPULATION

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2007 et 2012



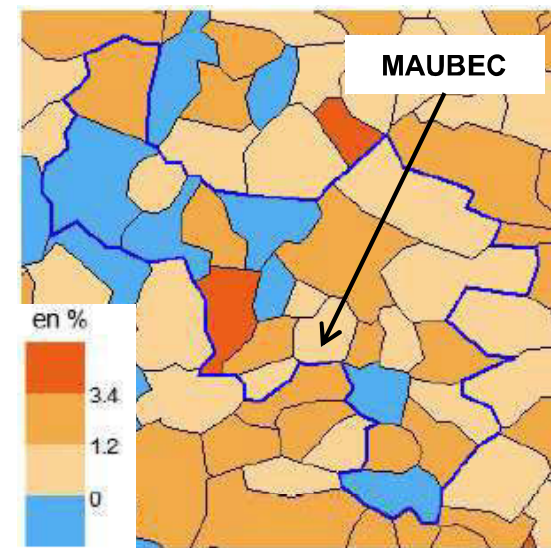
Source : Insee, RP 2012-exploitation principale © IGN - Insee 2015
Territoire : 1 % ; Zone de comparaison : 0.8 %

Taux d'évolution annuel moyen 2007-2012 dû au solde naturel



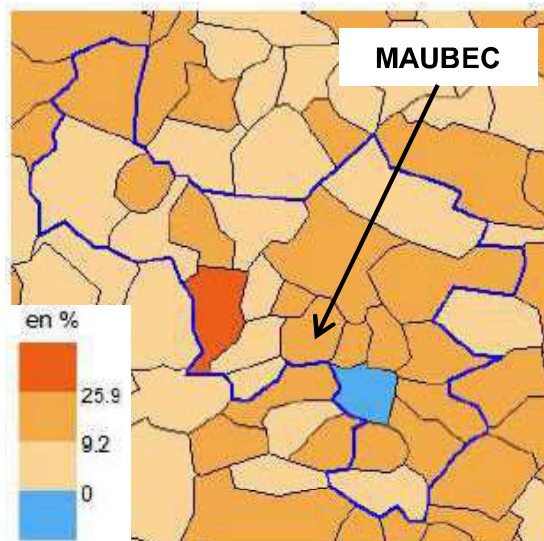
Source : Insee, RP 2012-exploitation principale © IGN - Insee 2015
Territoire : 1.1 % ; Zone de comparaison : 0.6 %

Taux d'évolution annuel moyen 2007-2012 dû au solde migratoire



Source : Insee, RP 2012-exploitation principale © IGN - Insee 2015
Territoire : -0.1 % ; Zone de comparaison : 0.1 %

Evolution du nombre de logements entre 2007 et 2012



Source : Insee, RP 2012-exploitation principale © IGN - Insee 2015
Territoire : 9.7 % ; Zone de comparaison : 7.8 %

LA POPULATION

Maubec entre 1990 et 2012



INSEE	2007	2012	en %	Impact en terme d'équipement et de logements
0-9 ans	216	246	14,2%	Effectifs et équipements scolaires
10-19 ans	245	136	-44,4%	Effectifs et équipements scolaires + Animation
20-39 ans	304	436	43,2%	Accès au premier logement (locatif) - décohabitation
40-59 ans	156	512	229,2%	Accession à la propriété
60-75 ans	216	133	-38,1%	Maintien à domicile
75 ans +	352	107	-69,6%	Hébergement foyer personnes âgées ou préadaptation du logement

Indice de jeunesse (population de - de 20 ans / population de plus de 60 ans (1990 – 2012)

Indice de jeunesse	1990	1999	2007	2012
Maubec	2,5	1,8	1,7	1,3
CAPL	-	-	2,1	1,7
Isère	1,6	1,4	1,3	1,2

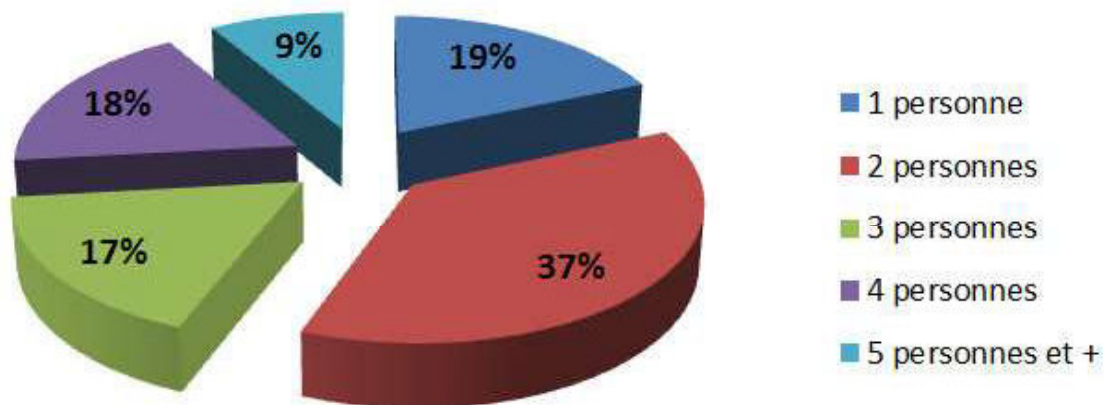
Population jeune (28,1 % de la population a moins de 20 ans)

et amorce du vieillissement :

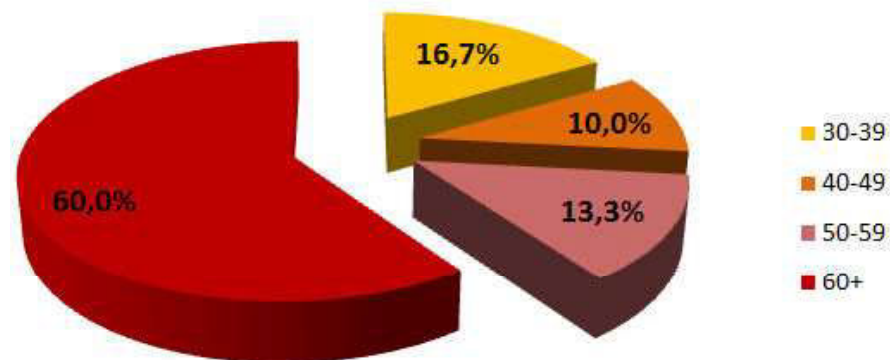
arrivée moindre des jeunes ménages en âge d'avoir des enfants sur la commune et vieillissement général de la population.

LES MENAGES

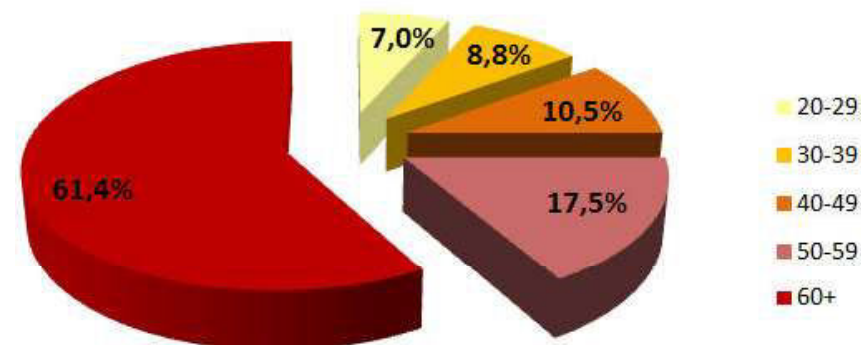
Composition des ménages (2012)



Age des ménages d'une personne (INSEE 2012)



Age des ménages de deux personnes (INSEE 2012)



Vieillessement de la population :

- Une majorité de petits ménages en 2012 (56 % de ménages de 1 ou 2 personnes)
- 60 % des ménages d'une seule personne a 60 ans ou plus
- 61,4 % des ménages de deux personnes a 60 ans ou plus

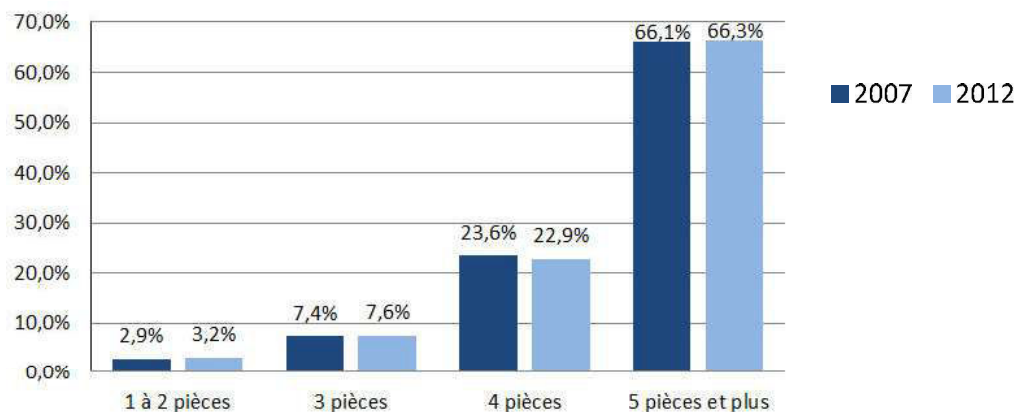
Proposer des typologies de logements adaptées

LES LOGEMENTS

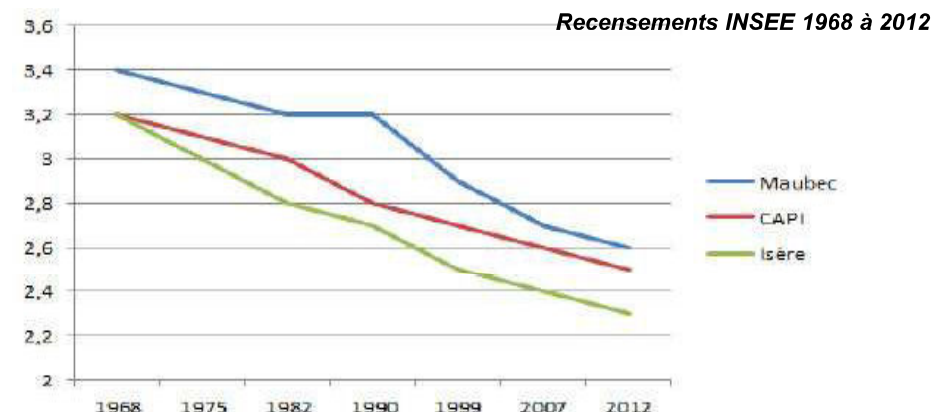
Evolution du nombre de logements

Années	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Total logements	291	377	442	512	605	673
Evolution	29,6%		17,2%	15,8%	18,2%	11,2%
Variation annuelle	4,2%		2,2%	1,8%	2,3%	2,2%
	12,3 logts/an		8,1 logts/an	7,8 logts/an	11,6 logts/an	13,6 logts/an
Résidences principales	85,2%	82,0%	90,7%	92,8%	94,1%	94,3%
Résidences secondaires	10,3%	8,2%	6,1%	3,7%	2,1%	2,7%
Logements vacants	4,5%	9,8%	3,2%	3,5%	3,8%	3,0%

Evolution de la taille des logements



Evolution de la taille des ménages (1968 -2012)



Parc de logements caractérisé en 2012 par la maison individuelle en propriété :

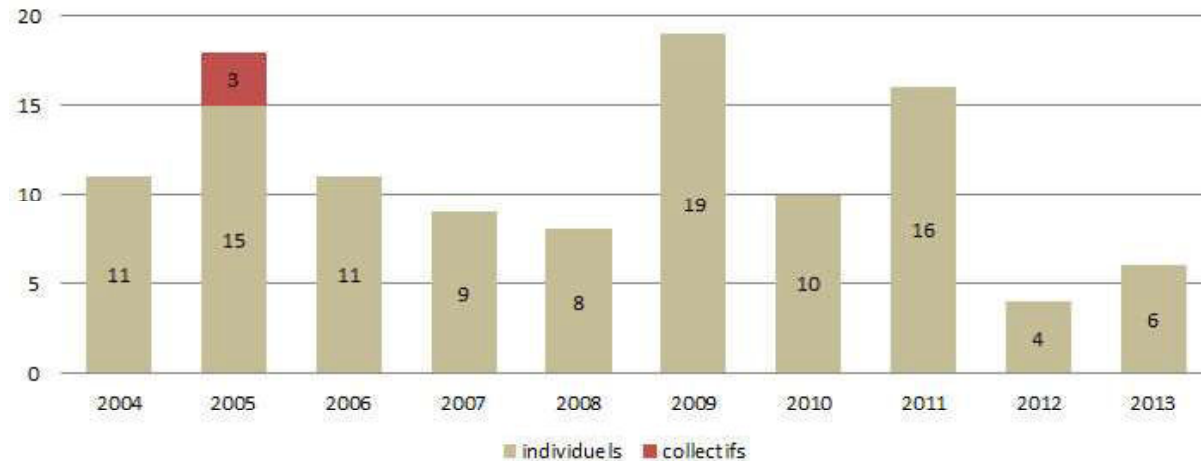
- 94,3 % de résidences principales soit 635 logements
- 91,5 % de maisons individuelles (du parc total) soit 616 logements
- 84,2 % du parc des résidences principales en accession, ancienneté moyenne d'emménagement 18 ans
- 14,2 % en parc locatif ancienneté moyenne d'emménagement 10 ans : 6,5 % en locatif social et 7,7 % en privé

Favoriser la diversification du parc de logements

LES LOGEMENTS

*Un rythme d'environ
10 logements par an
sur les 10 dernières
années*

*Rythme de construction
Logements commencés (SITADEL)
2004-2013 soit 9 ans :
110 logements soit un peu plus
de 11 logements par an.*



Locatif insuffisant

*14,2 % du parc – ancienneté moyen d'emménagement 10 ans :
renouvellement population / parcours résidentiel*

*Des logements
sociaux*

6,5 % du parc (environ 41 logements – INSEE 2012)

*Une population
sédentarisée et
vieillissante*

En 2012, 21 % des habitants ont 60 ans et plus

*Près de 40 % habitent la commune depuis plus de 20 ans
et 60 % depuis plus de 10 ans*

Taille des ménages en baisse dont majorité de personnes de 60 et plus

Objectif 1 : Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité

➤ Assurer un développement limité et progressif

- Confortement du Centre-bourg et du secteur de la Combe par la création d'environ 200 nouveaux logements maximum pour la période 2013 à fin 2027, au sein des enveloppes urbaines existantes (ou 165 pour 12 ans),

➤ Veiller à une croissance démographique suffisante pour maintenir et capter les jeunes ménages

- Assurer le renouveau générationnel et limiter le vieillissement de la population,
- Maintenir et conforter l'offre d'équipements notamment scolaires, et de services sur la commune,

➤ Conditionner l'urbanisation de la commune aux problématiques de desserte (infrastructure, transport, réseaux : assainissement collectif, alimentation en eau potable...) et aux aléas naturels identifiés par la carte des aléas pour les aménagements futurs (gestion des eaux pluviales en particulier),

➤ Garantir la protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable,

Objectif 1 : Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité

- Encourager le recours aux énergies renouvelables et les réflexions sur les performances énergétiques pour les nouvelles opérations,
- Renforcer la centralité autour des équipements existants afin de créer un vrai cœur de village par :
 - la création de nouveaux logements en urbanisant les dernières « dents creuses » et en limitant l'extension de l'enveloppe urbaine du village,
 - l'aménagement des espaces publics,
 - une offre de petits commerces et services de proximité en créant un pôle multiservices dans le centre-village (services à la personne, commerces...).



Objectif 1 : Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité

- **Conforter la mixité sociale et diversifier l'offre d'habitat :**
 - Au moins 10 % des nouveaux logements à construire affectés à une catégorie de locatif social,
 - Diversifier l'offre de logements (avec de petites tailles et en collectifs,
 - Harmoniser cette nouvelle offre avec le bâti existant et de façon générale,
- **Assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des futurs aménagements,**
- **Requalifier les deux entrées de ville sur la RD 522** par des aménagements sécuritaires,
- **Valoriser les entrées sur le village** par des aménagements qualitatifs,
- **Encourager à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager et le mettre en valeur** (ponctuellement changement de destination), respecter de la zone archéologique de Césarges, de la Garine et du Château et préserver la motte castrale.

Objectif 2 : Un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune

- **Préserver les espaces naturels remarquables de la commune**, vallons boisés, zones humides, ZNIEFF de type I « Côte de Meyrié » pour leur valeur en termes de conservation de la biodiversité, de la valorisation du paysage et de la réduction des risques naturels,



Mare, chemin du Maron



Zone humide, Au Petit Paleysin

- **Protéger les tourbières sur la zone de l'étang de Mauvais,**
- **Préserver les espaces agricoles du plateau qui participent largement à l'équilibre général de la commune, limitrophe de Bourgoin-Jallieu,**

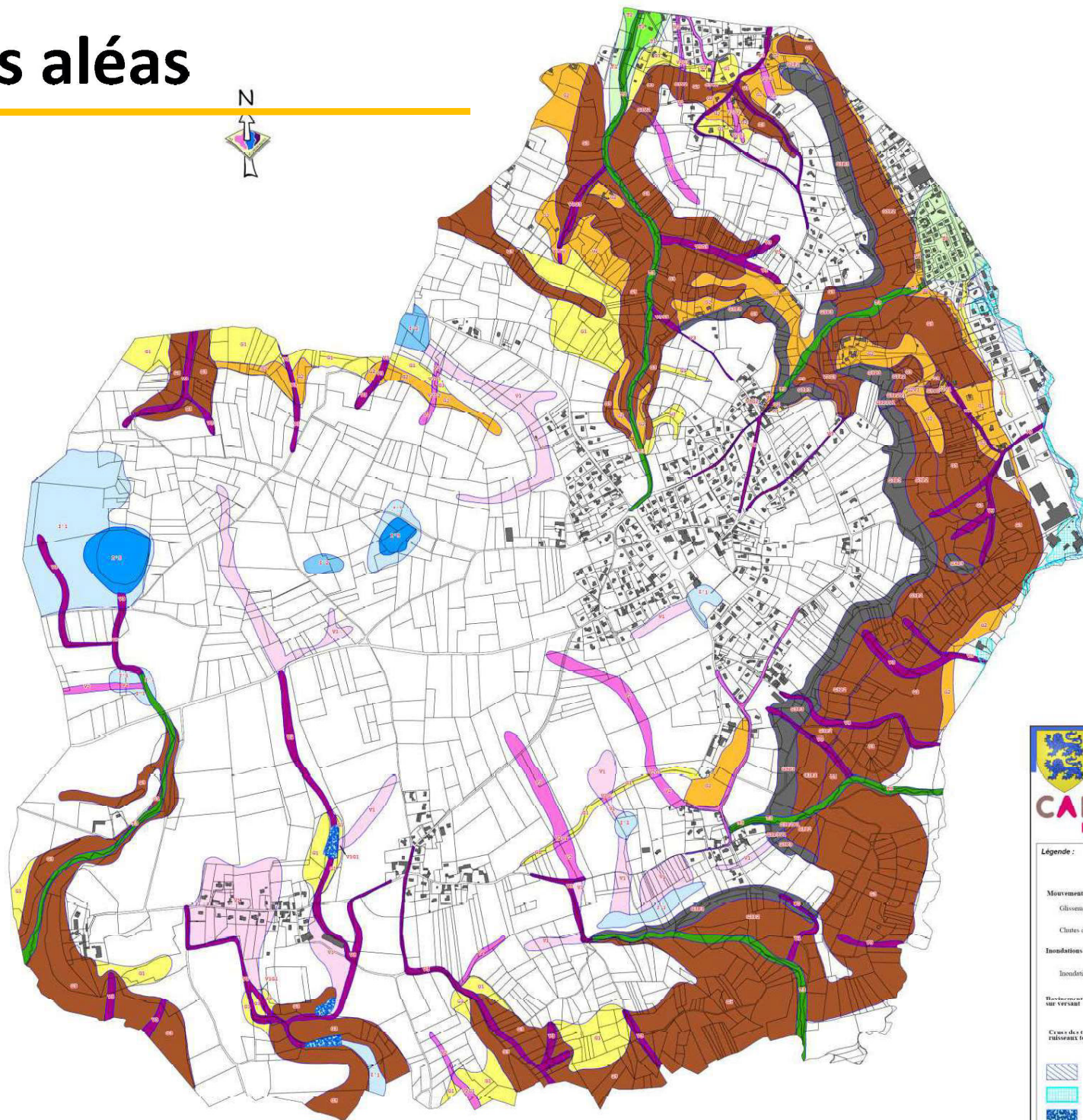
Objectif 2 : Un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune

- **Veiller à ne pas interrompre les corridors fonctionnels** par le maintien des coupures vertes (le long du chemin des Léchères notamment, ainsi que celle permettant de préserver ou restaurer les déplacements de la faune entre Nivolas-Vermelle et Meyrié/Maubec, inscrite au SCOT),
- **Sensibiliser à la sauvegarde des haies et les arbres isolés, ainsi que les étendues boisées participant :**
 - à la préservation de la biodiversité des espaces agro-naturels,
 - au maintien des sols dans les secteurs affectés par des risques de glissement de terrain et de ruissellement.

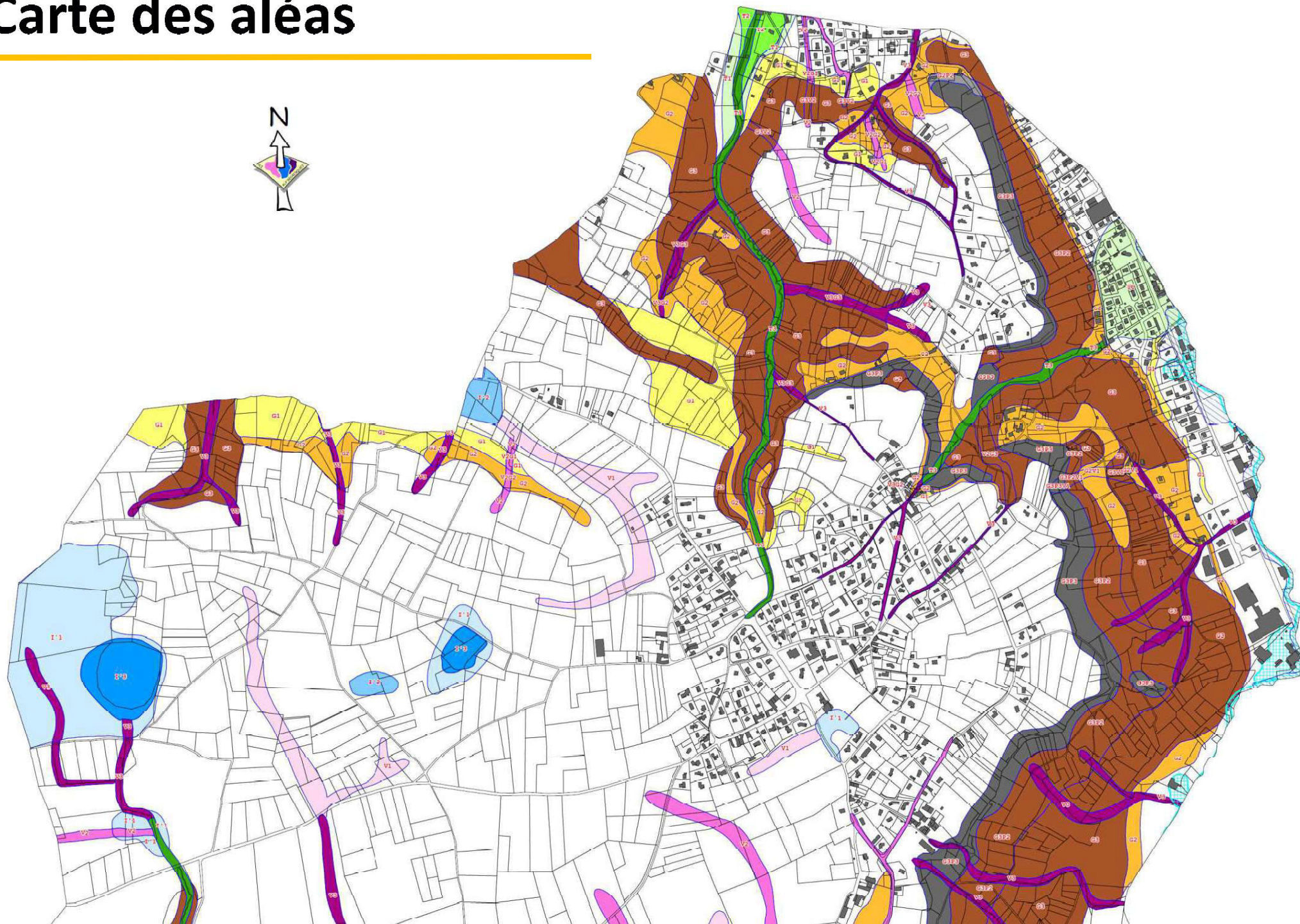


Arbres de belles tailles – Au Petit Paleysin

Carte des aléas



Carte des aléas



Objectif 2 : Un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune

- **Prendre en compte les aléas naturels dans les choix de développement du territoire (cartes des aléas et/ou PPRI de la Bourbre moyenne), notamment sur les franges Sud et Est du territoire,**
- **Intégrer les préconisations du SAGE de la Bourbre :**
 - prévoir un développement cohérent avec la disponibilité en eau potable et la réalité des programmes d'assainissement (Schéma Directeur d'Assainissement en cours d'élaboration – CAPI)
 - gérer les eaux de ruissellement (mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales),
 - maîtriser l'exposition aux risques pour les aléas de versant,
- **Protéger les ressources en eau notamment liées aux captages de Buffevent et de Chavagnant (périmètres de protections définis dans les rapports hydrogéologiques),**

Objectif 2 : Un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune

- **Préserver les paysages à dominante rurale de Maubec, liés à une activité agricole dominante et historique**
 - Limitation aux enveloppes urbaines de développement, prise en compte du patrimoine architectural, maintien des coupures vertes, respects de cônes de vision paysagers
- **Prendre en compte les nuisances sonores** liées aux infrastructures bruyantes, c'est à dire la RD 522 (catégorie 4 – bande sonore de 30 mètres de part et d'autre de la voie) et de la voie ferrée au nord de Maubec (catégorie 2 – bande sonore de 250 mètres)



Objectif 2 : Un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune

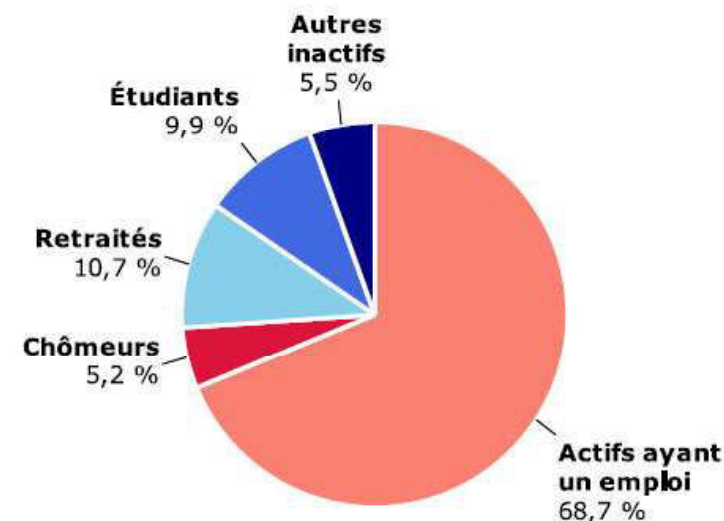
- **Poursuivre les actions engagées afin de réhabiliter le site des Foges** (en amont du ruisseau du Pelud),
- Identifier et valoriser les lieux associatifs de la commune notamment les « cabanes de chasse »,
- Faciliter l'aménagement des cabanes de pêche sous conditions spécifiques,
- Sensibiliser à la préservation des « cabanes de vignes » et leur mise en valeur par leur entretien.



Cabane du pré du rat (photo/Nicole BADIN)

L'ECONOMIE

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012

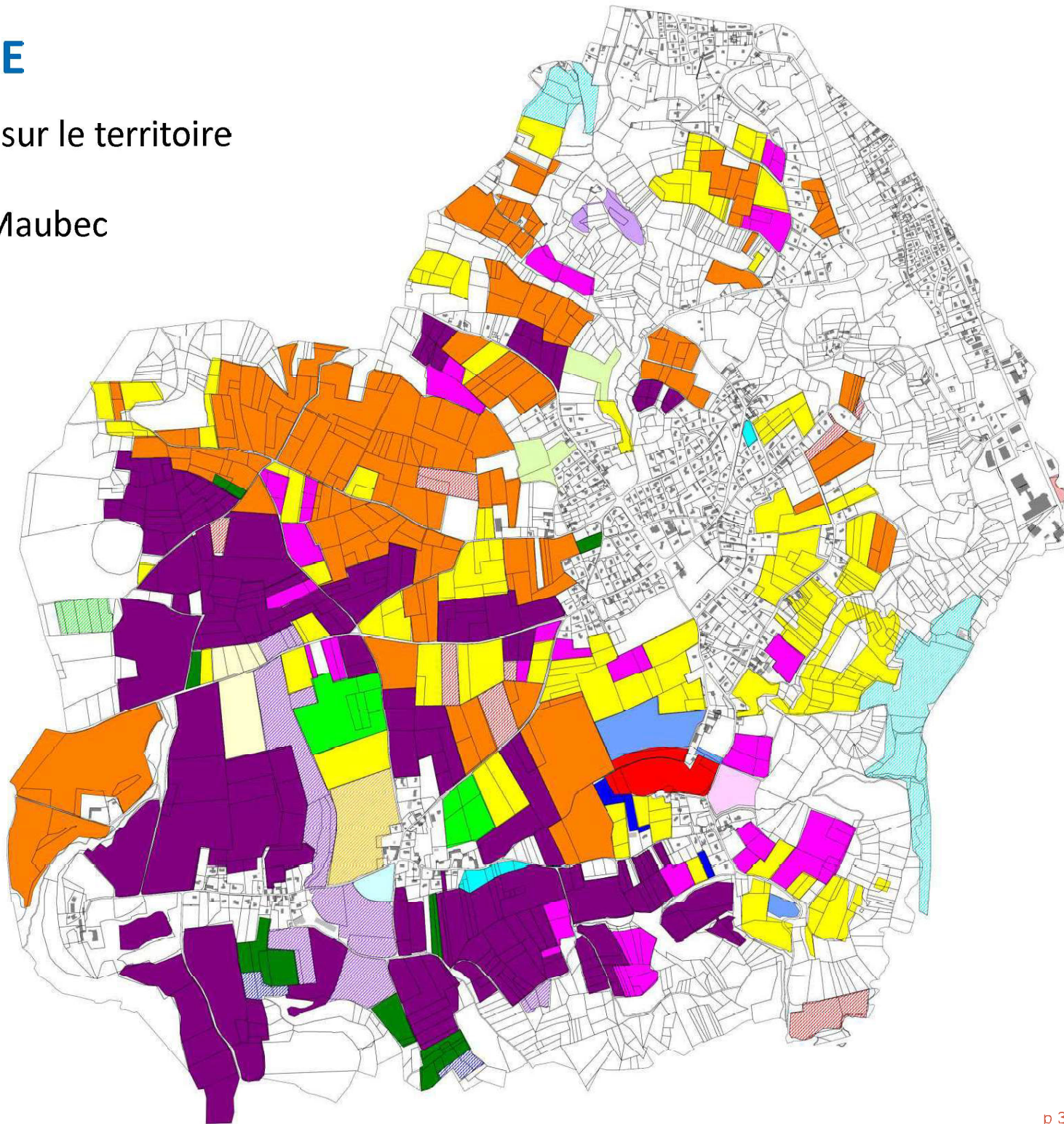


- Taux de chômage en 2012 : 7%,
- 14,5 % des actifs travaillent sur la commune, 57,3% rejoignent les bassins d'emplois de l'Isère, 28,2 % rejoignent les bassins d'emplois autre département.
- **403 emplois en 2012** sur la Commune contre 359 en 2007,
- **Localisation des activités :**
 - disséminées dans les espaces bâtis y compris isolés : artisanat et services principalement,
 - commerces, services et artisanat regroupés dans le village, ainsi que sur les hameaux au Sud de la commune (Le Petit Paleysin, Rivaboudrieu) : bâtiment, réparation automobile, restauration,...
 - zone artisanale de Maubec (10 hectares) - Chardillonay : activités commerciales, industrielles et artisanales (une quinzaine d'entreprises)

Établissements	Maubec
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2013	105
Part de l'agriculture, en %	6,7 %
Part de l'industrie, en %	11,4 %
Part de la construction, en %	20,0 %
Part du commerce, transports et services divers, en %	52,4 %
<i>dont commerce et réparation automobile, en %</i>	<i>17,1 %</i>
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	9,5 %

L'ACTIVITE AGRICOLE

- 20 exploitants identifiés sur le territoire communal (RGP 2014)
- 12 sièges identifiés sur Maubec



Objectif 3 : Développement économique

- **Permettre la réalisation d'un projet de multiservices en centre-bourg** (commerces de proximité et services),
- **Accueillir de nouveaux commerces sur le secteur de la Combe** en rez-de-chaussée d'un programme de logements,
- **Maintenir les activités artisanales et services sur la commune**, voire en accueillir de nouvelles dans le village et à la Combe sous réserve d'activités non nuisantes, compatibles avec l'habitat et plus généralement le voisinage et promouvoir l'artisanat d'art,
- **Maintenir la zone artisanale Chardillonay** sur le secteur de « la Combe » en favorisant sa densification,
- **Pérenniser l'activité agricole** : assurer de bonnes conditions au maintien de l'agriculture en protégeant les terres agricoles et les sièges d'exploitation du rapprochement de l'urbanisation, en mettant en avant le rôle stratégique des terres agricoles dans le maintien de l'équilibre des espaces agro-naturels, en soutenant les projets de tourisme vert.

Objectif 4 : Transports et déplacements

- **Maîtriser les déplacements** : favoriser les modes alternatifs à la voiture et prendre en compte la problématique d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux nouvelles opérations de logements et d'équipements,
- **Valoriser les pratiques liées aux cheminements doux** : itinéraires de loisirs inscrits au PDIPR, cheminements de modes alternatifs à développer au centre-bourg, mais aussi à La Combe vers Bourgoin-Jallieu et la gare TER notamment...
- **Intégrer la problématique du stationnement** (doux et motorisés, c'est-à-dire vélos et voitures) à chaque nouvelle opération de logements.



LES EQUIPEMENTS

Equipements scolaires et services périscolaires:

- Groupe scolaire (maternelle et primaire)
- Equipements périscolaires (cantine et garderie) en cours de réalisation

Equipement administratif :

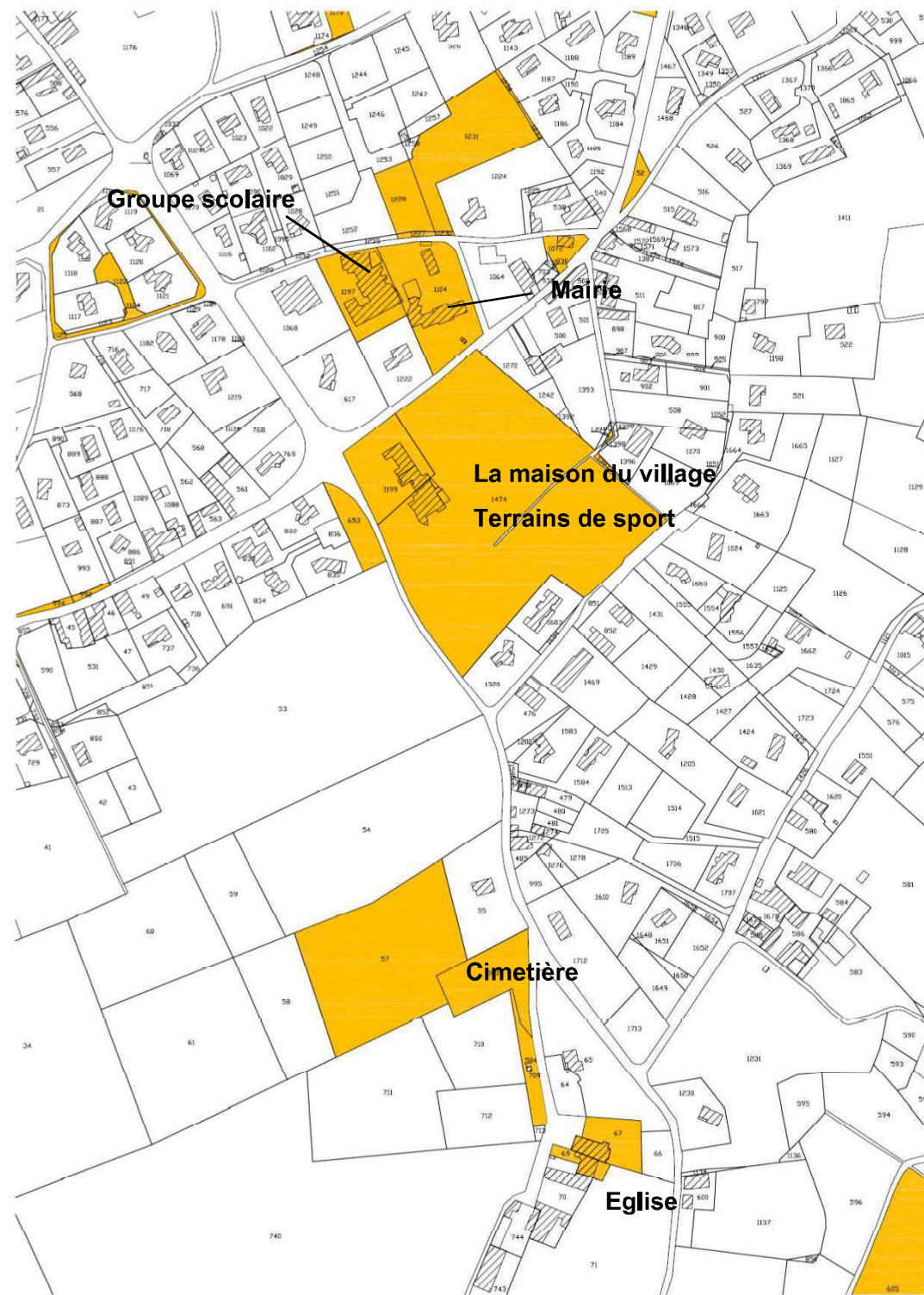
- La mairie.

Equipements socio-culturels et sportifs :

- La maison du village comprenant une Salle des fêtes (capacité : 350 personnes), une bibliothèque, un local tennis (vestiaires, salle de réunions), un local foot, une salle de réunions « associations » ;
- Terrains de sport (foot, tennis).

Autres:

- Local technique ;
- Eglise, Presbytère ;
- Cimetière.



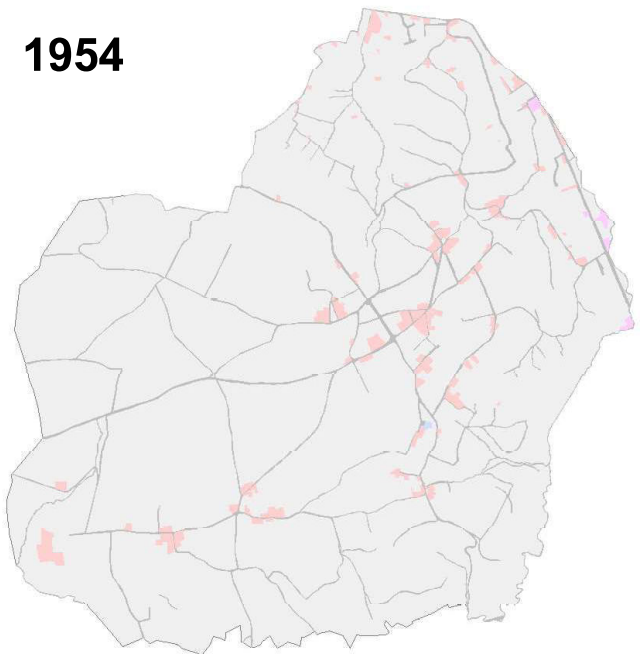
Objectif 5 : Equipements et Réseaux

- Favoriser le développement des communications numériques,
- Construire de nouveaux locaux périscolaires (cantine, garderie),
- Réaliser une salle de quartier à la Combe, intégrée dans le programme de logements collectifs.

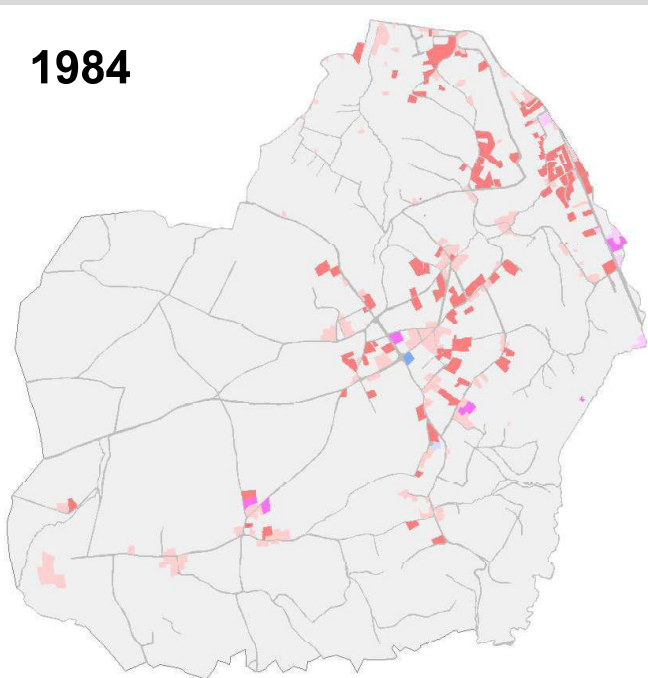


ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

1954



1984



Habitat



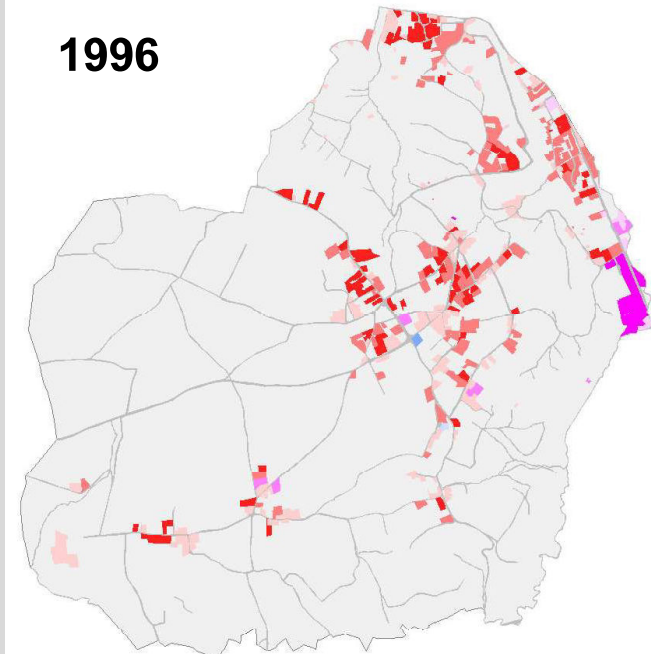
Equipement



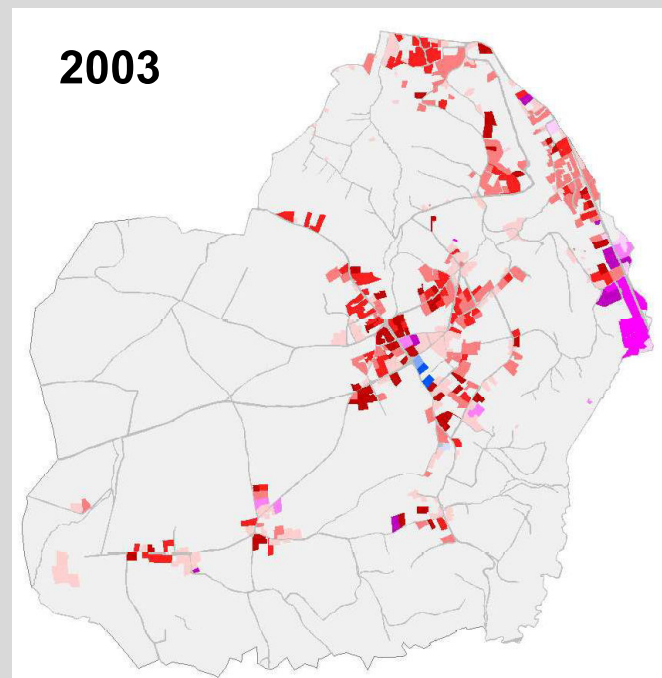
Activités



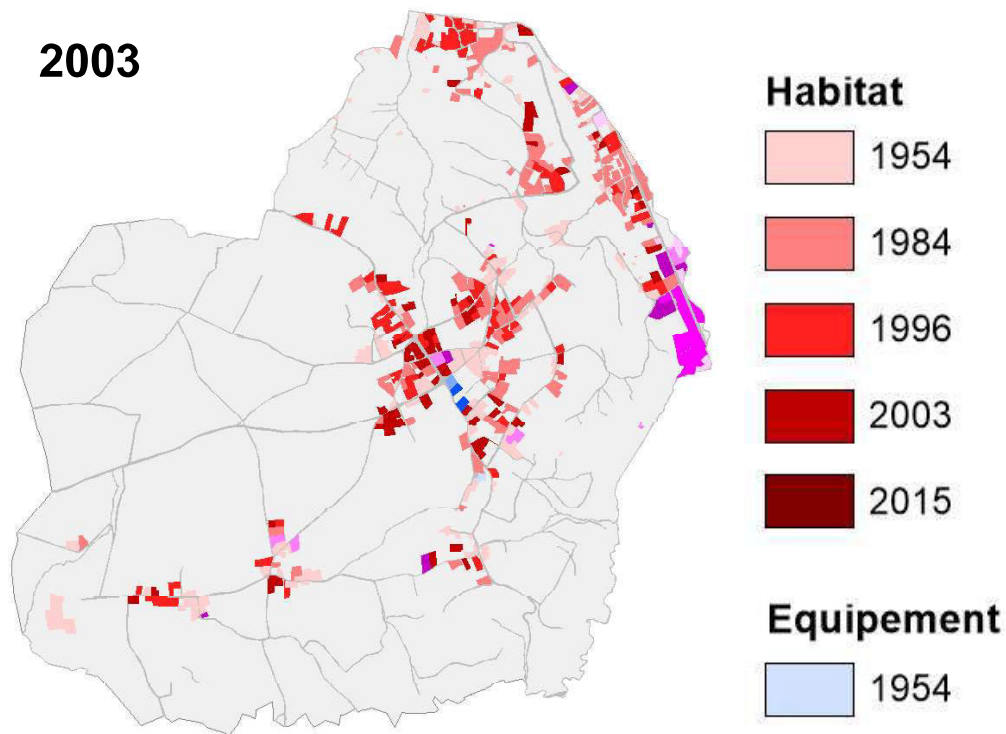
1996



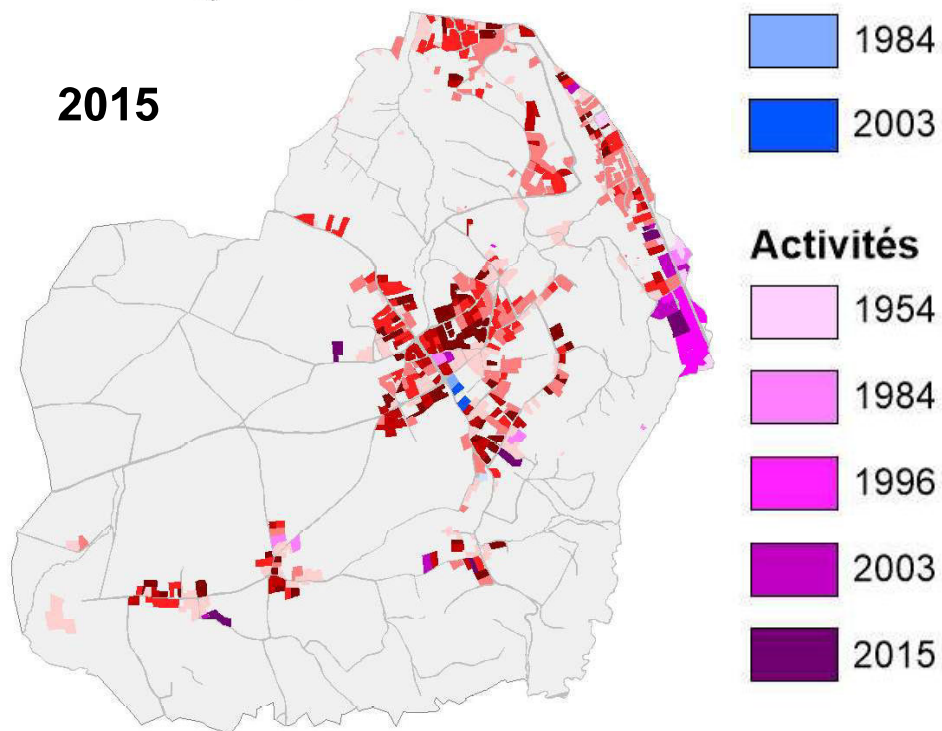
2003



2003



2015



Analyse de la consommation passée

Moyenne de 1,6 hectare environ par an depuis 1954 (y compris équipements et activités).

En 1954

Surface urbanisée : 23,6 hectares

dont 21,5 ha pour l'habitat, 0,2 ha équipement, 1,9 ha activités

Soit 2,7 % du territoire

En 1984

Surface consommée : + 26,1 hectares

Dont 23,8 ha pour l'habitat, 0,3 ha équipement, 2 ha activités

Surface totale urbanisée : 49,7 hectares

Soit 5,7 % du territoire

En 1996

Surface consommée : + 20,7 hectares

Dont 16,2 ha pour l'habitat et 4,5 ha activités

Surface totale urbanisée : 70,4 hectares

Soit 8,1 % du territoire

En 2003

Surface consommée : + 14,5 hectares

Dont 11,2 ha pour l'habitat, 0,5 ha équipement, 2,8 ha activités

Surface totale urbanisée : 84,9 hectares

Soit 9,8 % du territoire

En 2015

Surface consommée : + 15,3 hectares

Dont 12,2 ha pour l'habitat et 3,1 ha activités

Surface totale urbanisée : 100,2 hectares

Soit 11,5 % du territoire

Objectif 6 : Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

➤ Définir une urbanisation mieux centrée et moins consommatrice d'espace et limiter le mitage :

- Contenir l'étalement urbain et assurer une consommation d'espace cohérente avec les objectifs de développement,

rythme annuel moyen de consommation de l'espace abaissé à **0,5 hectare pour un peu moins d'une dizaine de logements**

Note : sur les douze dernières années, 12,2 hectares ont été consommés pour environ 120 nouveaux logements (soit 1 hectare pour 10 logements)

- Réduire progressivement la surface moyenne consommée par logement (augmenter la densité globale de logements par hectare et optimisation du foncier)
- Maintenir l'urbanisation dans les enveloppes actuelles afin de préserver les espaces agricoles et naturels et sauvegarder les paysages (urbanisation des dents creuses, renouvellement urbain, forme d'habitat économes en espaces).

**3. *Echanges*,
questions / réponses, remarques, propositions...**

- 2 • Diaporama présenté lors de la seconde réunion publique de concertation le 13 septembre 2017



PLU

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Commune de MAUBEC

Réunion publique de concertation

Traduction règlementaire du projet communal

13 septembre 2017



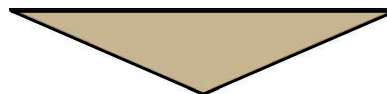
REUNION PUBLIQUE

1. *En préambule*, la procédure d'élaboration du PLU
2. La traduction des orientations du PADD en règlement (zonage/partie écrite)
3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
4. *Echanges*, questions / réponses, remarques, propositions...

1. *En préambule,* **la procédure d'élaboration du PLU** (Plan Local d'urbanisme)

Procédure d'élaboration du PLU et calendrier prévisionnel

PRESCRIPTION DE REVISION DU POS
par délibération du Conseil Municipal le 3 juillet 2009



Phase d'étude et de concertation

ELABORATION DU PROJET DE PLU
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD en Conseil Municipal 22 janvier 2016
SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE juillet 2017
BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU par délibération (octobre 2017)



Phase de consultation et d'enquête publique

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES délai : 3 mois (novembre à février 2018)
par arrêté Municipal, ENQUETE PUBLIQUE durée : 1 mois (mars/avril 2018)
Remise du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur délai : 1 mois

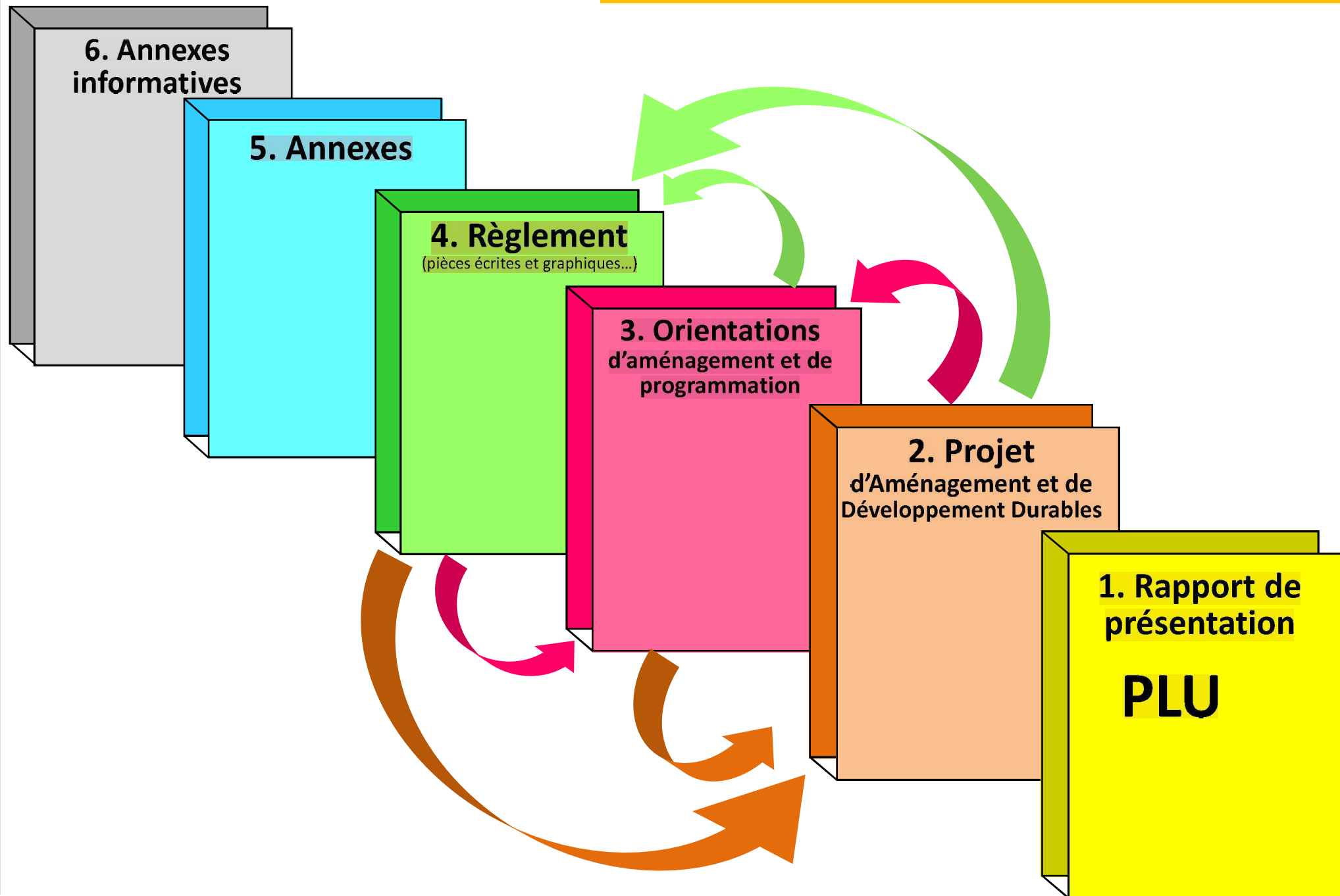


Phase de finalisation du PLU

APPROBATION DU PLU par délibération du Conseil Municipal (juin/juillet 2018)
(contrôle de légalité du Préfet : 2 mois à réception du dossier)

2. La traduction des orientations du PADD en règlement (zonage/partie écrite)

Le contenu du PLU



Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Débat en Conseil Municipal le 22 janvier 2016 des orientations générales du PADD



Présentées aux Personnes Publiques Associées le 2 février 2016
et en réunion publique le 1^{er} mars 2016

Objectif n° 1 : Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité

**Objectif n° 2 : Garantir un développement cohérent avec les contraintes
et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune**

**Objectif n° 3 : Développer l'activité commerciale dans le centre-bourg et le secteur de la Combe,
maintenir les activités existantes**
activités artisanales et de service, activité agricole

**Objectif n° 4 : Maîtriser les déplacements en favorisant les modes alternatifs à la voiture,
notamment les modes doux et intégrer la problématique du stationnement
à chaque nouvelle opération de logements**

**Objectif n° 5 : Développer les équipements publics (périscolaires, salle de quartier à la Combe),
et favoriser le développement des communications numériques**

**Objectif n° 6 : Fixer des objectifs de modération
de la consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain**

Prescriptions SCOT Nord Isère / Orientations PADD

Maubec, commune périurbaine, définie « par des liens de grande proximité géographique avec les villes-centres, par des éléments de continuité urbaine du tissu résidentiel ». Les règles de constructibilité et de densité sont les suivantes :

- **Taux de construction moyen maximum** pour les « communes périurbaines » :
8 logements par an pour 1000 habitants
soit 1 703 (population 2013) x 0,008 c'est à dire environ **13,6 logements par an en moyenne**
soit environ + 200 nouveaux logements environ à fin 2027
- Objectif de **logements locatifs sociaux** :
au moins 10 % (à 25 %) du nombre de logements à construire,
- Densité moyenne minimale : **20 à 40 logements par hectare**
- **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
à partir d'un plan de composition urbaine pour tout tènement > 5 000 m²
- **30 % minimum** de la production de nouveaux logements en réinvestissement urbain
- **Au plus 10 %** de logements **en assainissement autonome**
- Recommandations :
 - 15 % au plus d'habitat individuel
 - 35 % environ d'habitat groupé et intermédiaires
 - 50 % au moins d'habitat collectif

La traduction règlementaire du projet :

4. Règlement

4.1. Règlement (partie écrite)

4.2. Document graphique (échelle 1/5000^{ème})

4.3. Carnet des emplacements réservés

Le Règlement (partie écrite et document graphique)

Le règlement **fixe**, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, **les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols** permettant d'atteindre les objectifs mentionnés aux articles L.101-1 à L. 101-3 du code de l'urbanisme.

Le règlement **délimite les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) et les zones agricoles (A) ou les zones naturelles et forestières (N)** à protéger.

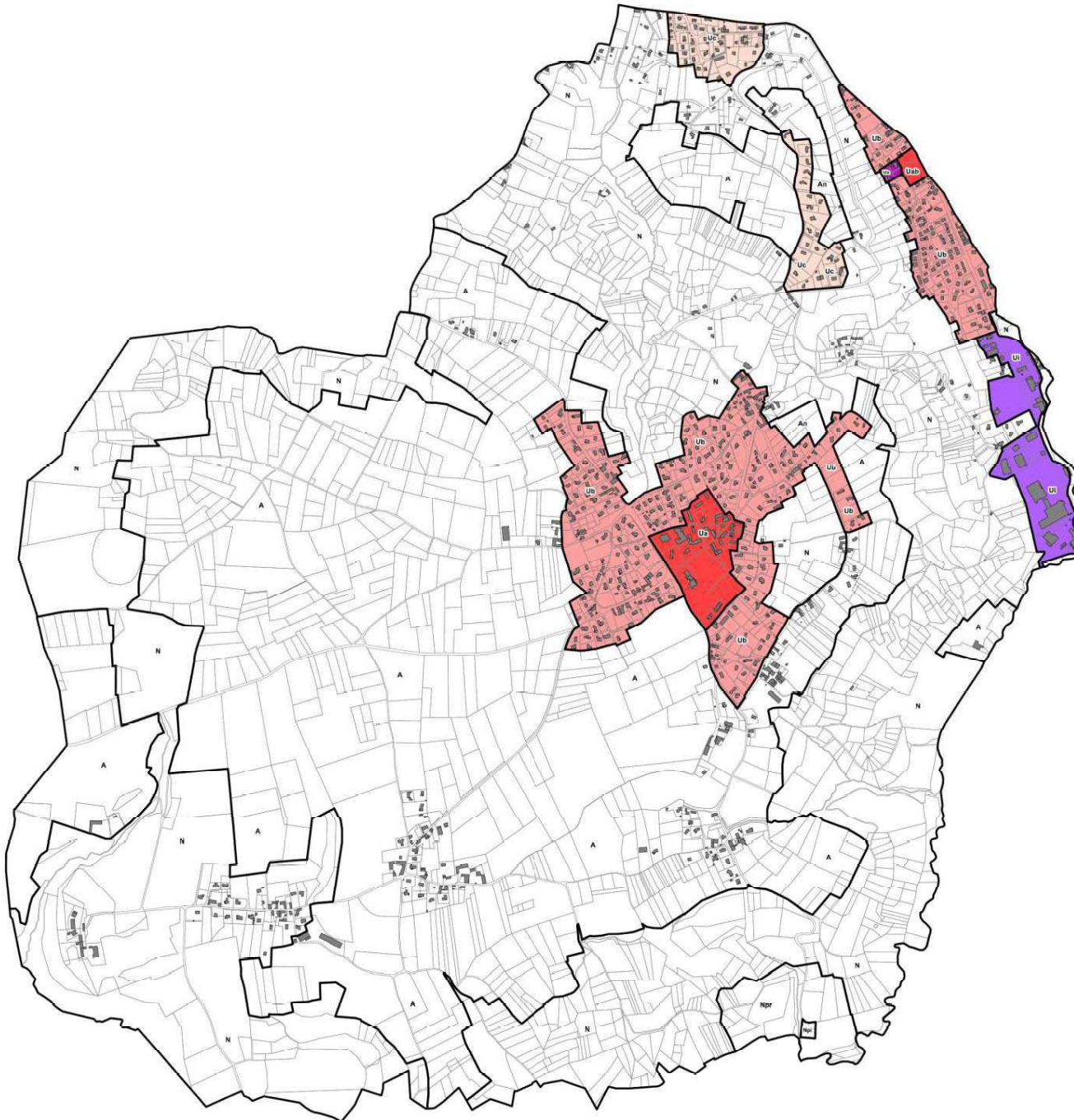
Il peut préciser l'affectation des sols selon les usages principaux qui peuvent en être faits ou la nature des activités qui peuvent y être exercées et également prévoir l'interdiction de construire.

Il peut définir, en fonction des situations locales, les règles concernant la destination et la nature des constructions autorisées.

Etc...

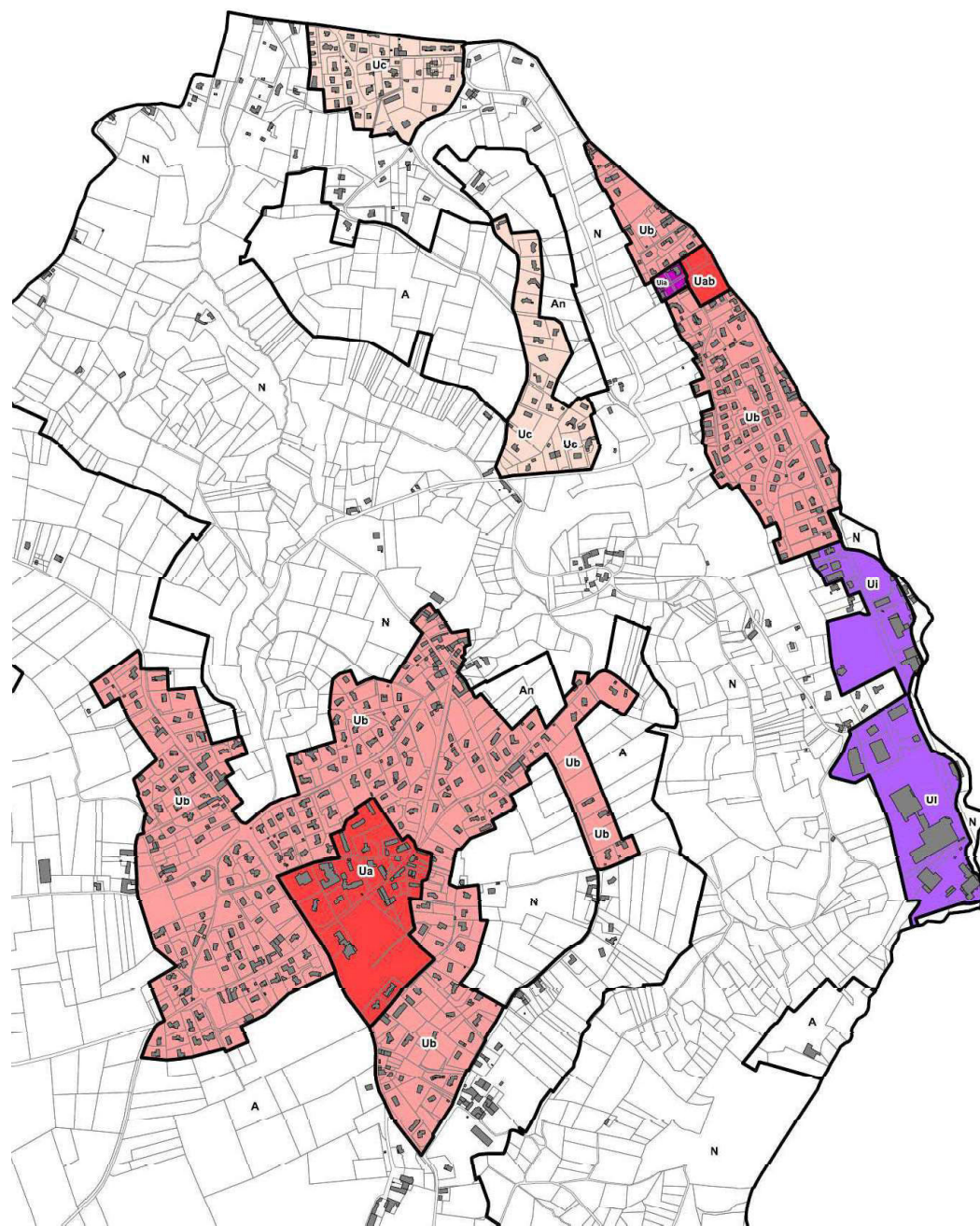
Le Règlement (document graphique) – Les zones U

4. Règlement



- Ua** Zone agglomérée dense du centre-bourg
- Uab** Zone agglomérée dense de la Combe
- Ub** Zone d'extension des centres agglomérés
- Uc** Zone bâtie de plus faible densité à proximité d'une zone agglomérée
- Ui** Zone d'activités économiques
- Uia** Zone d'activités économiques (artisanales)

Le Règlement (document graphique) – Les zones U



Ua	Zone agglomérée dense du centre-bourg
Uab	Zone agglomérée dense de la Combe
Ub	Zone d'extension des centres agglomérés
Uc	Zone bâtie de plus faible densité à proximité d'une zone agglomérée
Ui	Zone d'activités économiques
Uia	Zone d'activités économiques (artisanales)

Espaces verts : Ua, Uab et Ub : 20 %
Uc : 30 %

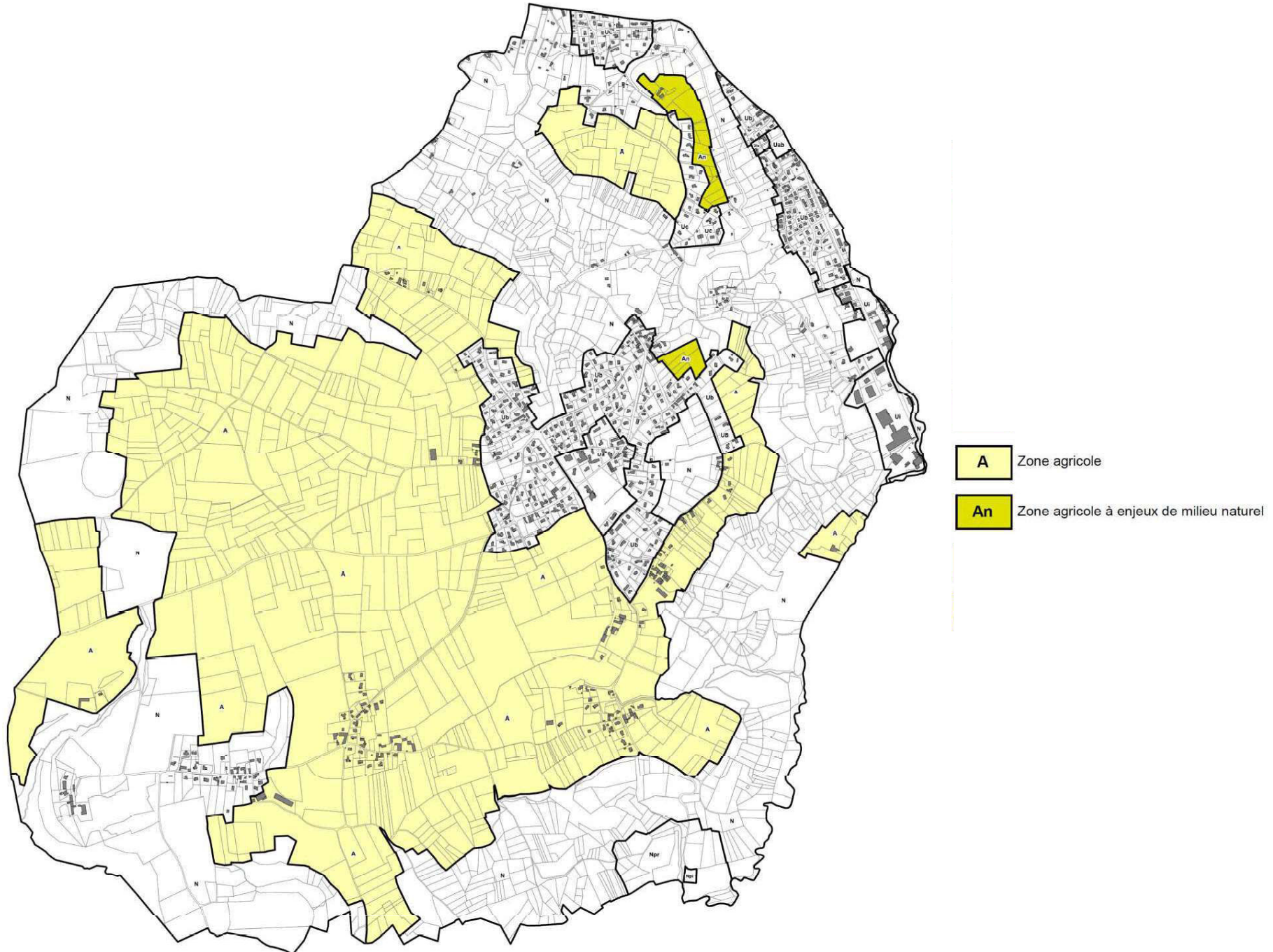
Emprise au sol : Ua et Uab : 50 %
Ub : 30 %
Uc : 25 %

Hauteur cheneau : Uab : 12 mètres sans dépasser 16 au faîtage
Ua, Ub et Uc : 7 mètres

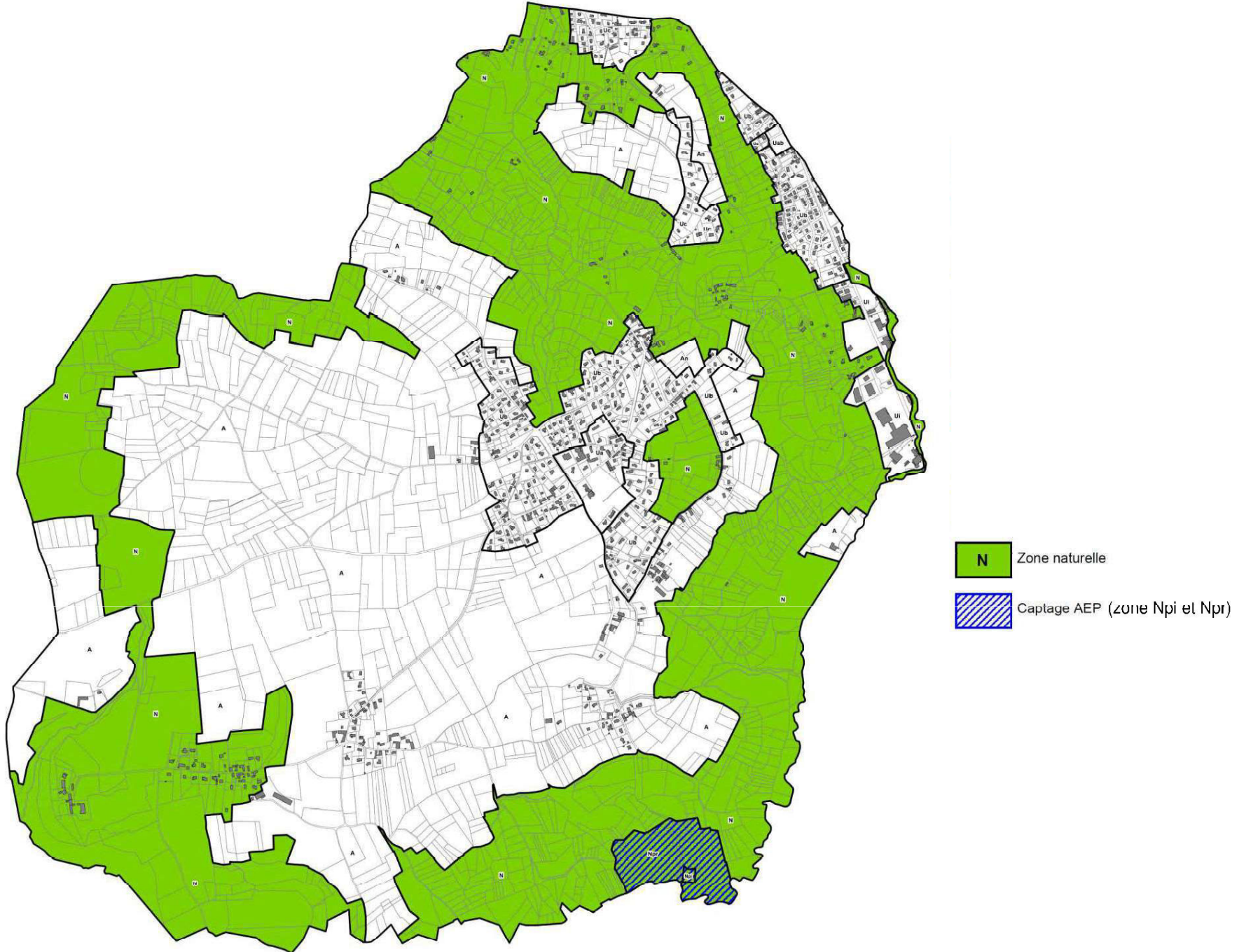
Implantation voie : Ua et Uab : non réglementé
Ub et Uc : recul 5 mètres
Piscine en recul de 1 mètre

Implantat. limite : Recul minimum de 4 mètres sauf en Ua
Ua : possible L < 10 m
Ub : possible si H < 3 m et L < 10 m
Uc : possible si annexe H < 3 m et L < 10 m
Piscine en recul de 1 mètre

Le Règlement (document graphique) – Les zones A



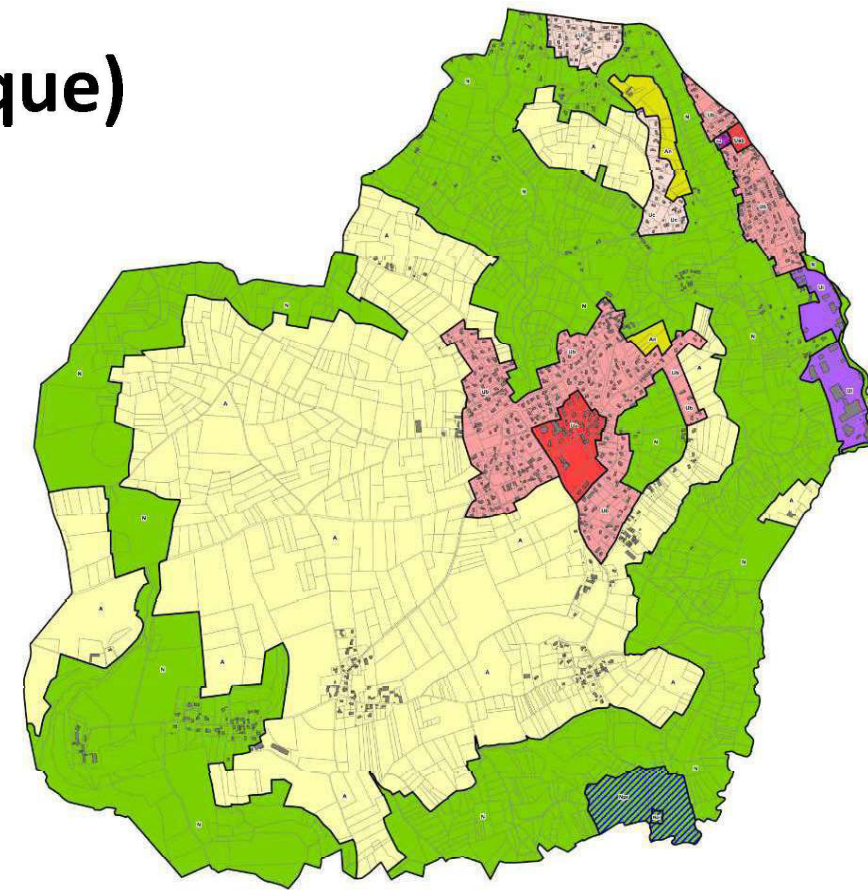
Le Règlement (document graphique) – Les zones N



Le Règlement (document graphique)

Les zones

Ua	Zone agglomérée dense du centre-bourg
Uab	Zone agglomérée dense de la Combe
Ub	Zone d'extension des centres agglomérés
Uc	Zone bâtie de plus faible densité à proximité d'une zone agglomérée
Ui	Zone d'activités économiques
Uia	Zone d'activités économiques (artisanales)
A	Zone agricole
An	Zone agricole à enjeux de milieu naturel
N	Zone naturelle
	Captage AEP

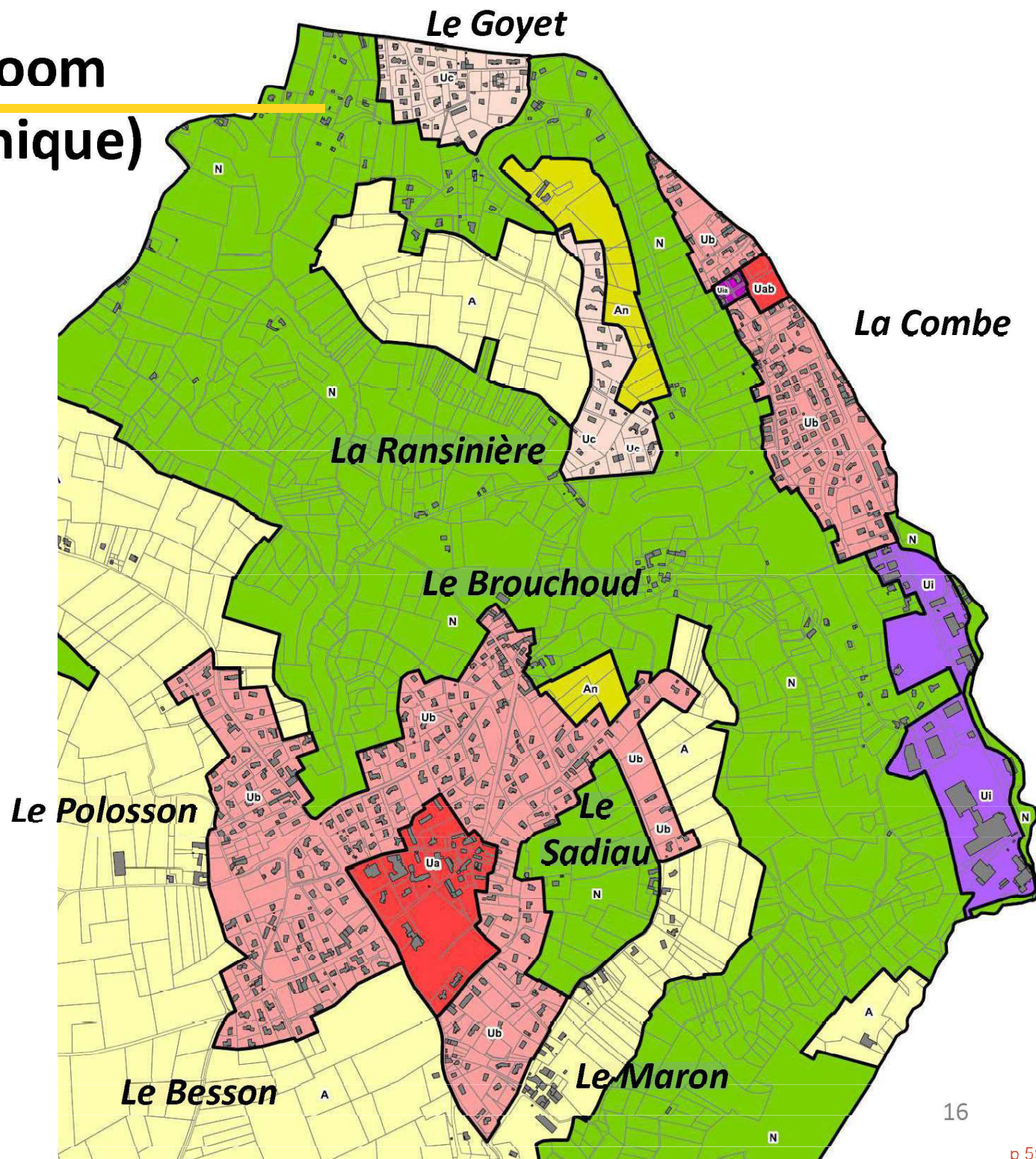


En zones A et N, pour les bâtiments d'habitation existants d'une surface minimale de plancher 80 m² :

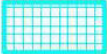
- **leur aménagement**, y compris en vue de l'extension du logement dans le volume existant sans changement de destination, **dans la limite de 250 m²** de surface de plancher au total **y compris l'existant après travaux** sauf hébergement en milieu rural,
- **leur extension limitée**, sous réserve que la surface de plancher totale n'excède pas **200 m²** **y compris l'existant après travaux** et **250 m²** d'emprise au sol,
- **leurs annexes** sous réserve d'une emprise au sol totale inférieure ou égale à **50 m²**, **hors piscine**, et d'une implantation à **une distance inférieure à 20 mètres de la construction principale**,
- **leur piscine** sous réserve d'une emprise au sol totale inférieure ou égale **40 m²** et d'une implantation à **une distance inférieure à 20 mètres de la construction principale**.

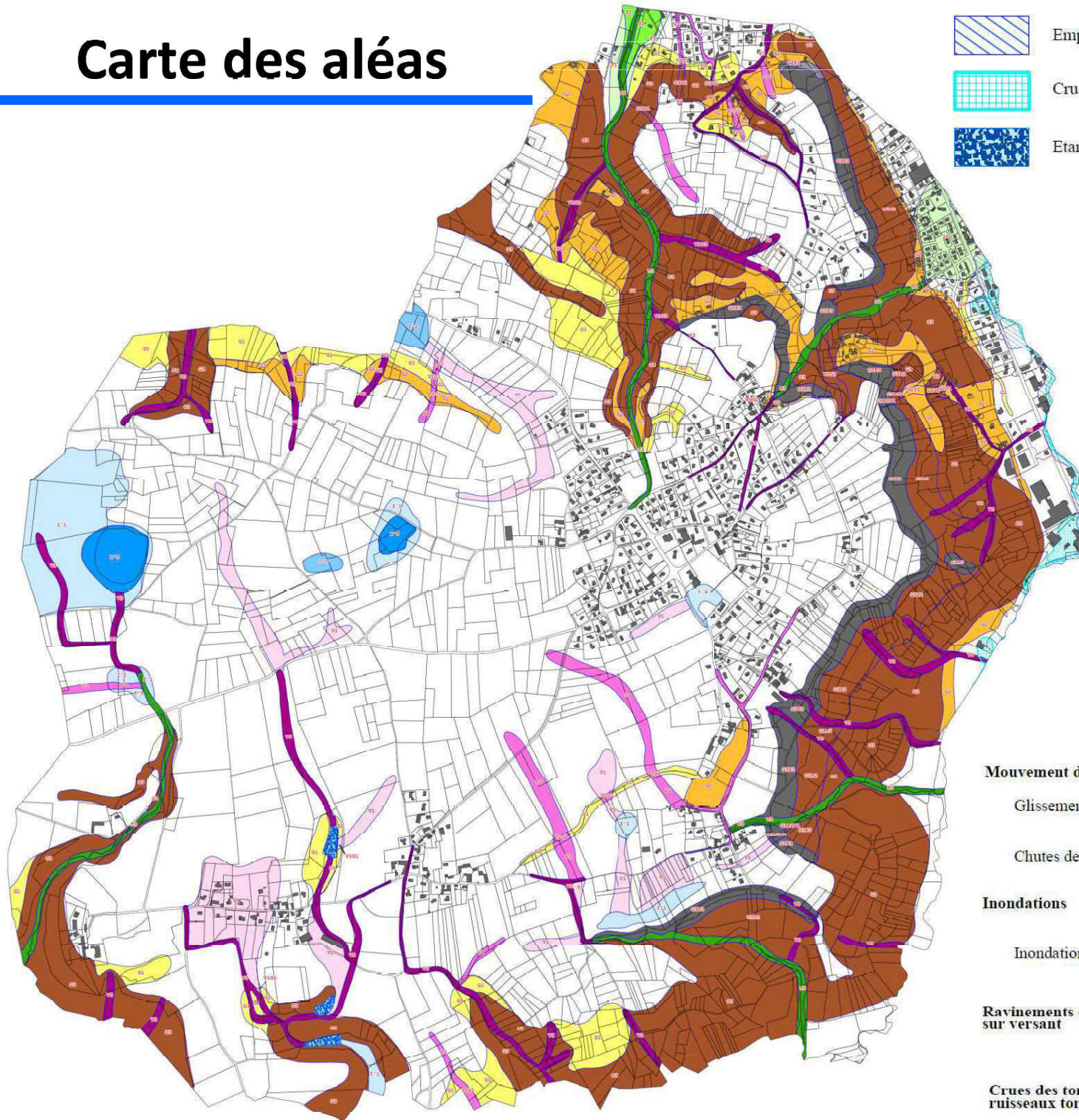
Le Règlement - zoom (document graphique)

Ua	Zone agglomérée dense du centre-bourg
Uab	Zone agglomérée dense de la Combe
Ub	Zone d'extension des centres agglomérés
Uc	Zone bâtie de plus faible densité à proximité d'une zone agglomérée
Ui	Zone d'activités économiques
Uia	Zone d'activités économiques (artisanales)
A	Zone agricole
An	Zone agricole à enjeux de milieu naturel
N	Zone naturelle



Carte des aléas

-  Emprise du PPRI de la Bourbre
-  Crue exceptionnelle indicative de l'étude hydraulique du SMABB
-  Etangs



Mouvement de terrain

Glissements de terrain

Faible	Moyen	Fort
		
		

Chutes de pierres et de blocs

Inondations

Inondations en pied de versant

Faible	Moyen	Fort
		

Ravinements et ruissellements sur versant

Faible	Moyen	Fort
		

Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels

Faible	Moyen	Fort
		

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Bourbre

Légende :

Niveau de contraintes *	
R	Zones d'interdictions
B	Zones de projet possible sous maîtrise collective
B	Zones de contraintes faibles
	Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

I, i : inondation de plaine
C, c : crues rapides des rivières
I', i' : inondation en pied de versant

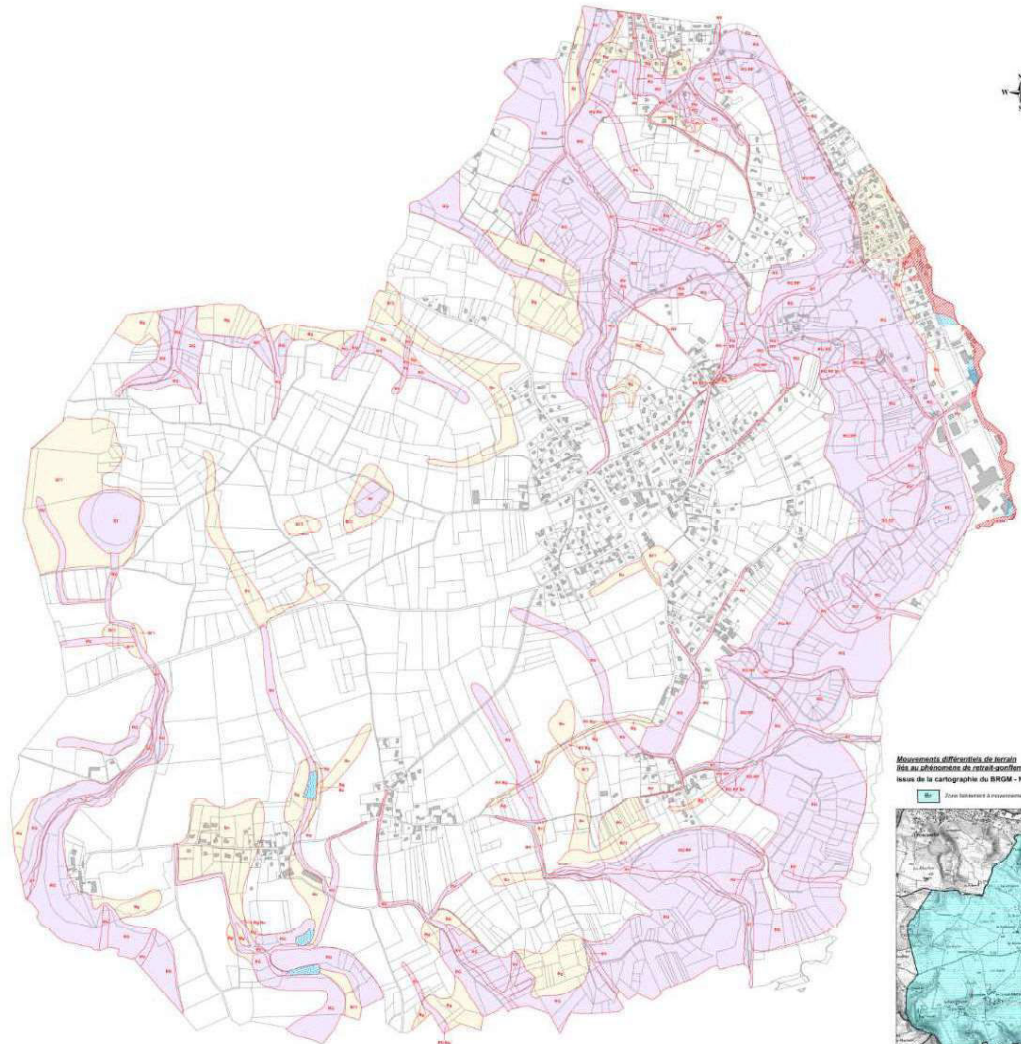
Vu, pour être annexé à mon
arrêté du 14 JAN. 2008

Michel MORIN

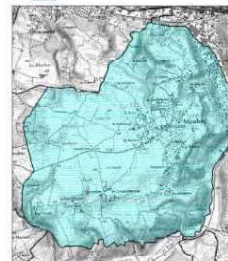


Le Règlement - Prise en compte des risques naturels

4 . Règlement



Mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux
issus de la cartographie du BRGM - Novembre 2011



SECTEUR DE RISQUES NATURELS

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation de la Bourbre Moyenne
valant Servitude d'Utilité Publique (cf. annexe 5.1)

 Secteur correspondant à la zone Rouge (inconstructible)

 Secteur correspondant à la zone Bleue (constructible sous conditions)

Secteur de risques naturels : classes de risques et types d'aléas
traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, Septembre 2013

 Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)

- RI'** Risque d'inondation en pied de versant
- RT** Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV** Risque de ravinement et ruissellement sur versant
- RG** Risque de glissement de terrain
- RP** Risque de chute de pierres et de blocs

 Secteur "constructible sous conditions spéciales" (B)

- BI'1** Risque d'inondation en pied de versant
- BI'2** Risque d'inondation en pied de versant
- Bt** Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Bv** Risque de ravinement et ruissellement sur versant
- Bg** Risque de glissement de terrain
- Bp** Risque de chute de pierres et de blocs

 Etang

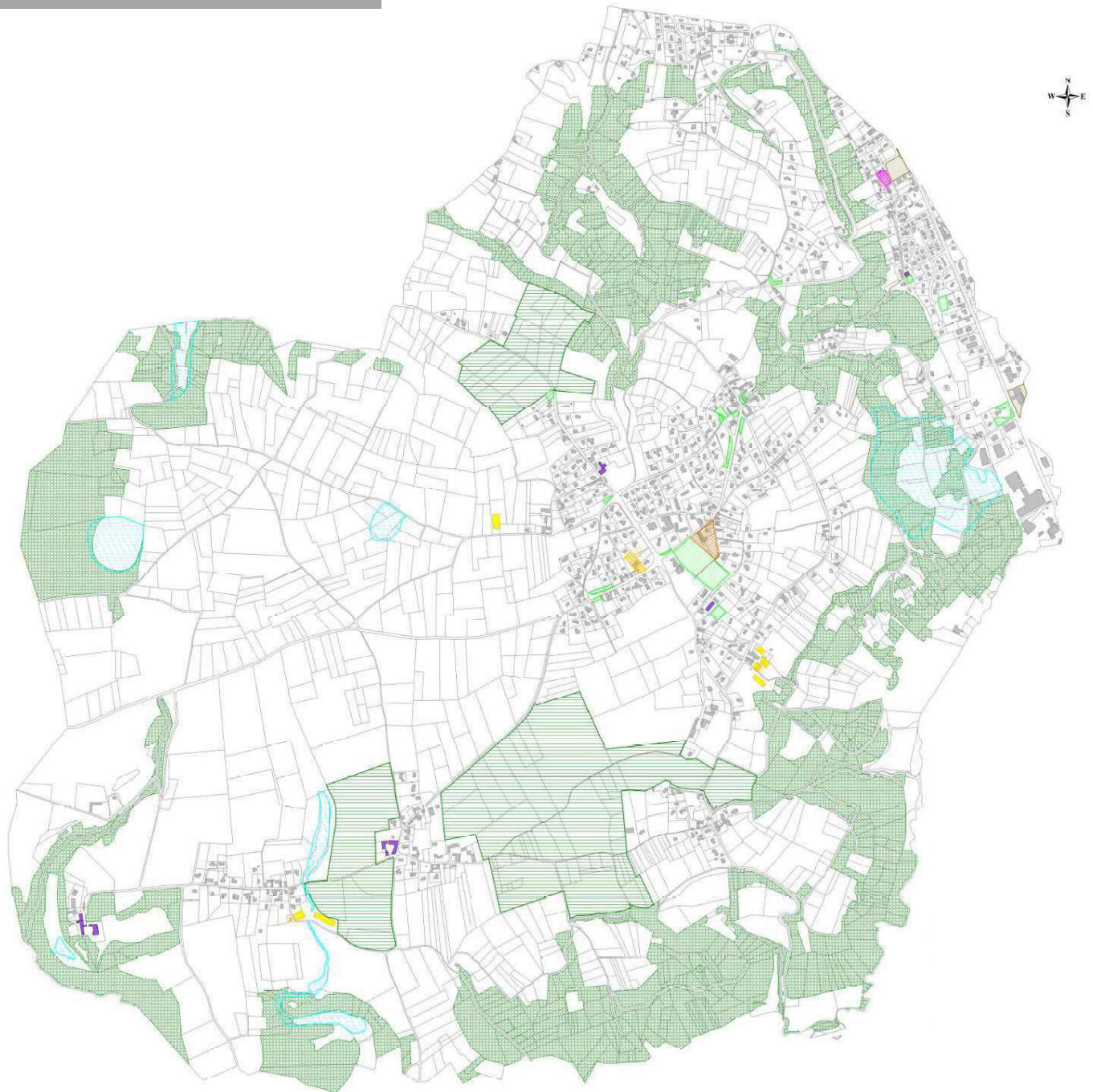
Le Règlement - Les servitudes et autres informations

AUTRES SERVITUDES

-  Secteur de mixité sociale
-  Numéro de l'opération
-  Secteur réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux
-  Numéro de l'opération
-  Périmètre d'attente de projet
-  Élément Bâti Remarquable du Paysage
-  Espace Boisé Classé
-  Zh Zone humide
-  Co Corridor écologique
-  Élément Naturel Remarquable du Paysage

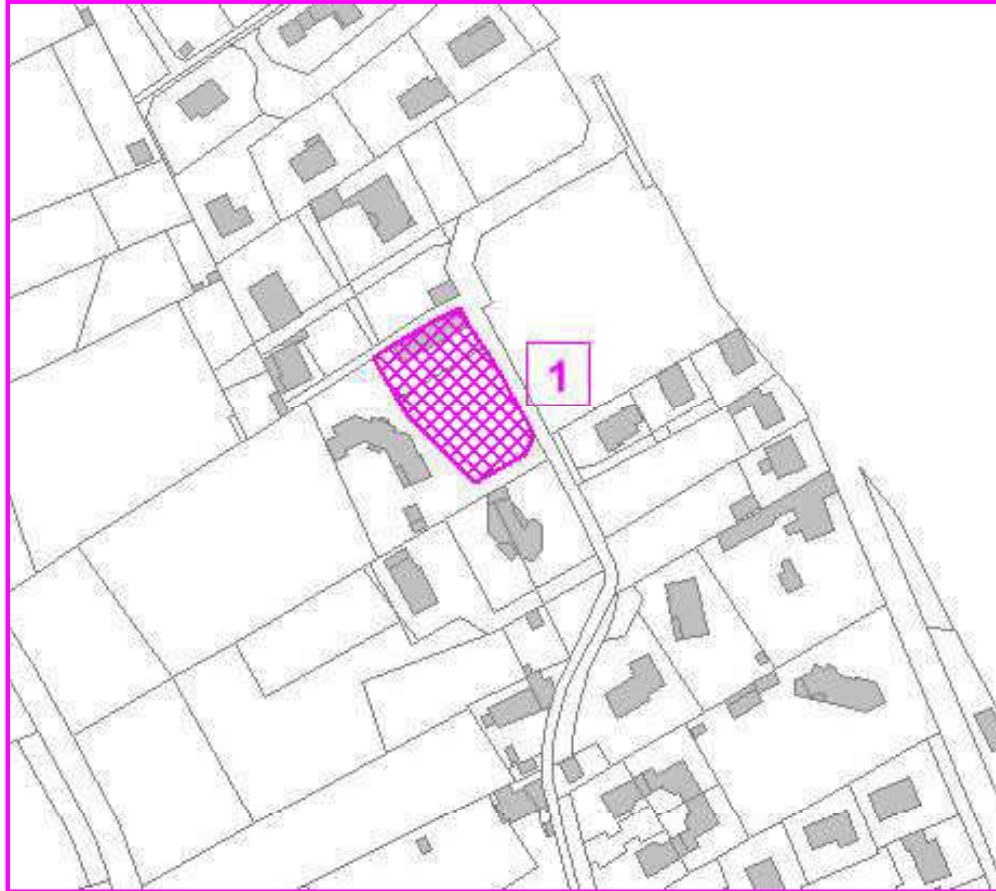
INFORMATIONS

-  Bâtiment d'élevage
-  Site pollué ou potentiellement pollué (bases de données BASOL et BASIAS)

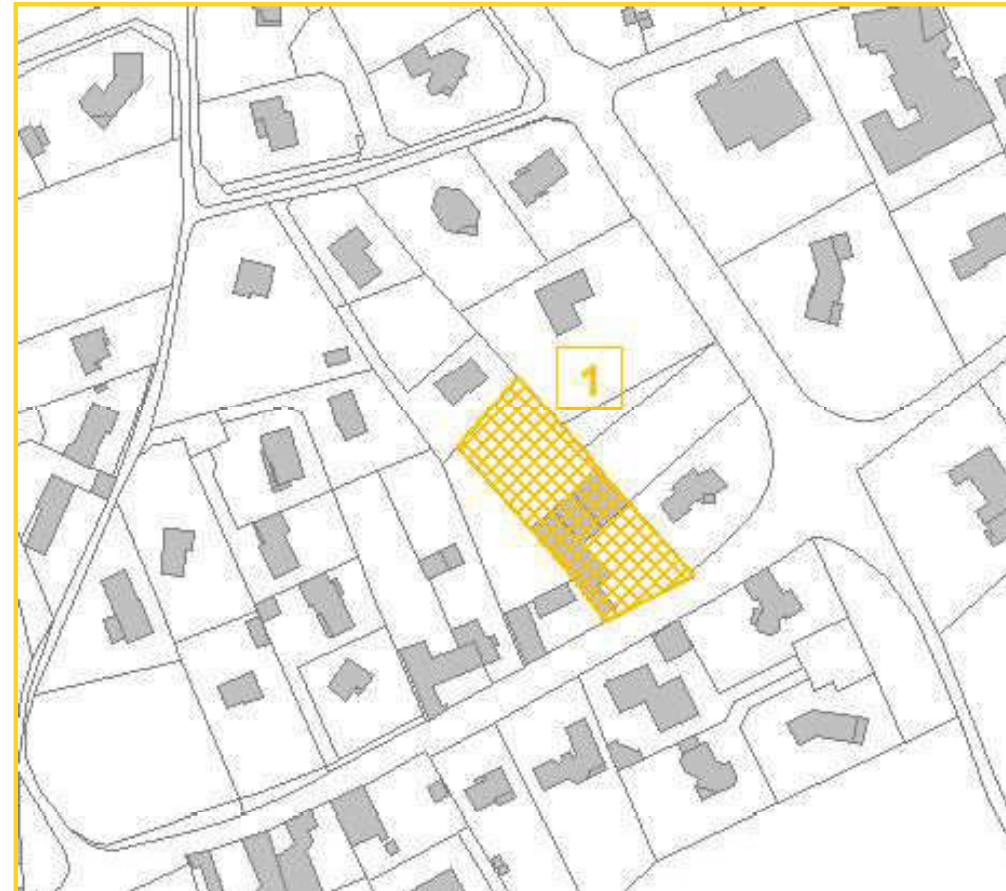


Le Règlement - Zoom sur les servitudes de mixité sociale

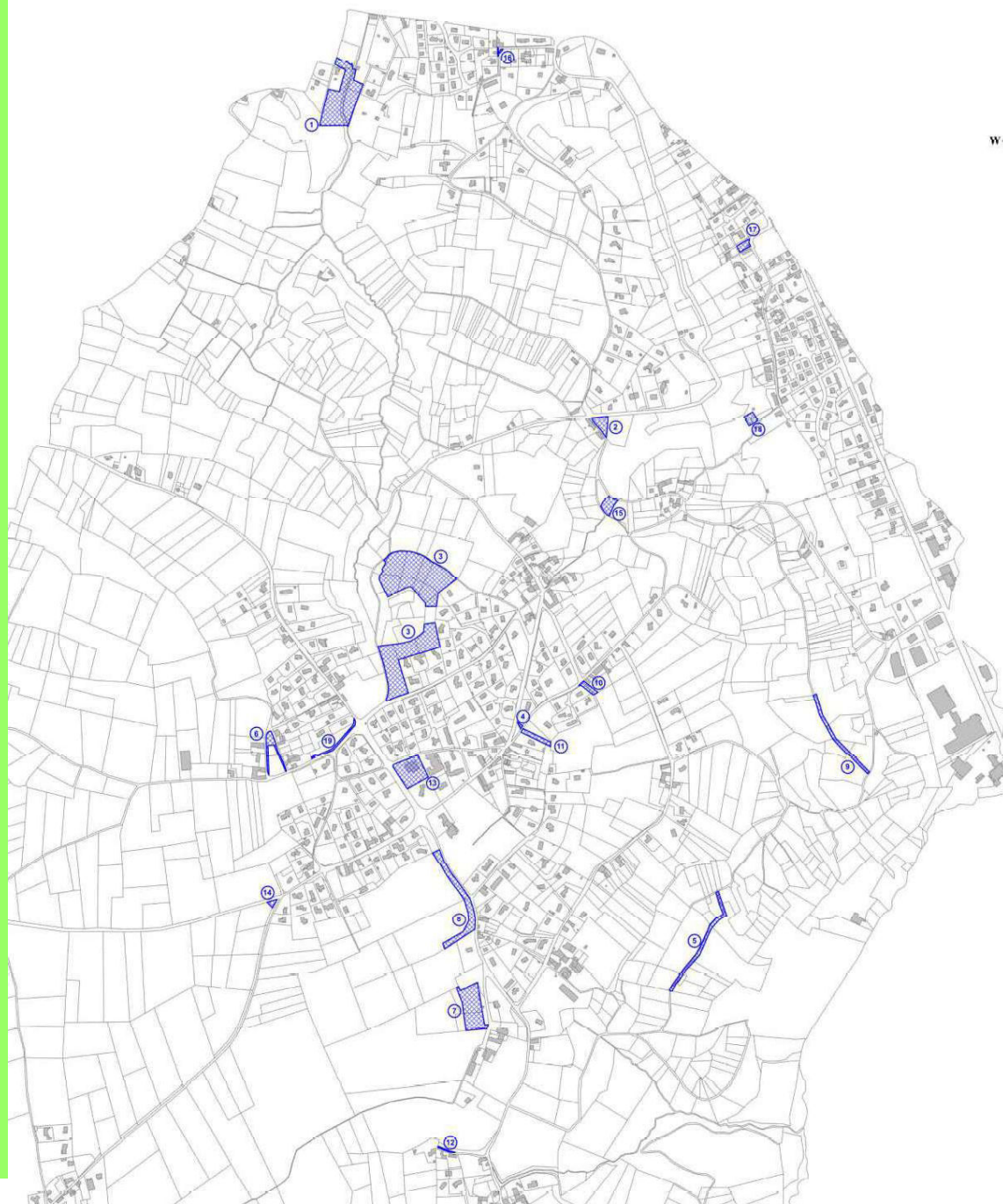
ERS – La Combe



SMS – Centre-village (Route de Chèzeneuve)



Le Règlement - Les emplacements réservés



RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

 Emplacement réservé

 Numéro de l'opération

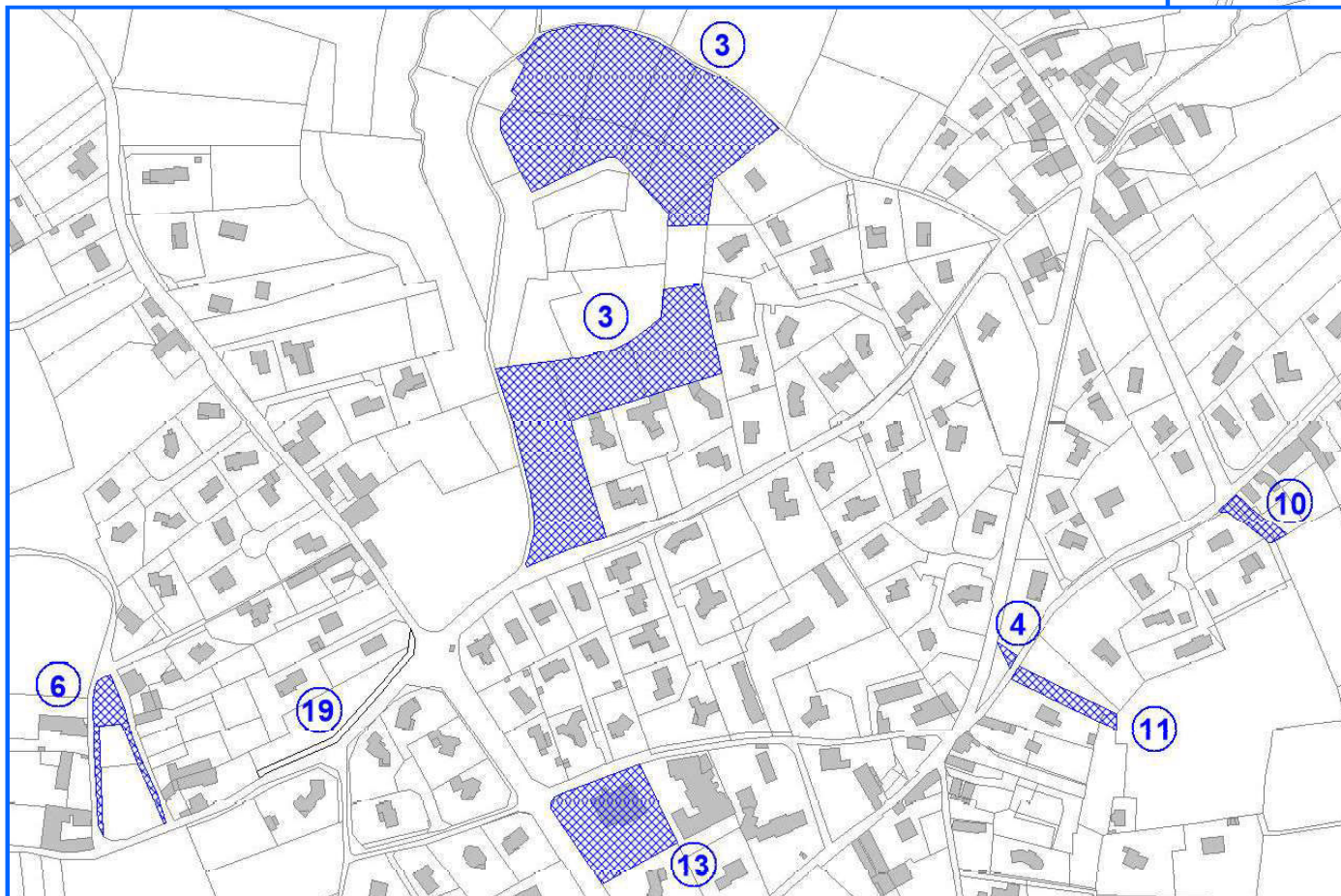
N° ER	OBJET	Superficie	Bénéficiaire
1	Organisation d'un bassin tampon pour déversement de eaux pluviales au lieudit LE GOYET	7 200 m ²	Commune
2	Organisation du carrefour d'accès à la zone des LEVETS	865 m ²	Commune
3	Organisation d'un espace vert, parc communal au lieu dit LA GARINE	22 196 m ²	Commune
4	Aménagement du carrefour vers le centre	70 m ²	Commune
5	Organisation d'un chemin rural piétonnier de liaison de 6 m. de large au lieudit DESSOUS LES ROCHES	1 620 m ²	Commune
6	Aménagement du carrefour au lieudit POLOSSON	941 m ²	Commune
7	Organisation de l'agrandissement du cimetière + parking et chemin piétonnier au lieudit PATERNOS	4 448 m ²	Commune
8	Elargissement et création d'une voie publique de 10 m. de large au lieudit LE BESSON	3 565 m ²	Commune
9	Organisation d'un chemin rural piétonnier de liaison de 7 m. de large vers CHARDILLONAY	1 610 m ²	Commune
10	Création d'une voie automobile vers LE MARON	450 m ²	Commune
11	Création d'une voie nouvelle de 8 m. de large vers LE MARON	680 m ²	Commune
12	Ouvrage hydraulique pour entretien de ruisseau	92 m ²	Commune
13	Equipements scolaires, périscolaires et culturels et aménagements d'accompagnements	3 660 m ²	Commune
14	Aménagement du carrefour de la RD23 et de la VC1	184 m ²	Commune
15	Piège à gravier - ruisseau du Meynier	920 m ²	Commune
16	Elargissement du chemin des Erables	60 m ²	Commune
17	Aménagement d'un espace public (parking et espace vert)	470 m ²	Commune
18	Piège à gravier - ruisseau du Meynier	495 m ²	Commune
19	Elargissement du Chemin de Vacheresse	550 m ²	Commune

Les emplacements réservés

Centre-village Sud



Centre-village Nord



N° ER	OBJET	Superficie	Bénéficiaire
1	Organisation d'un bassin tampon pour déversement de eaux pluviales au lieudit LE GOYET	7 200 m²	Commune
2	Organisation du carrefour d'accès à la zone des LEVETS	865 m²	Commune
3	Organisation d'un espace vert, parc communal au lieu dit LA GARINE	22 196 m²	Commune
4	Aménagement du carrefour vers le centre	70 m²	Commune
5	Organisation d'un chemin rural piétonnier de liaison de 6 m. de large au lieudit DESSOUS LES ROCHES	1 620 m²	Commune
6	Aménagement du carrefour au lieudit POLOSSON	941 m²	Commune
7	Organisation de l'agrandissement du cimetière + parking et chemin piétonnier au lieudit PATERNOS	4 448 m²	Commune
8	Elargissement et création d'une voie publique de 10 m. de large au lieudit LE BESSON	3 565 m²	Commune
9	Organisation d'un chemin rural piétonnier de liaison de 7 m. de large vers CHARDILLONAY	1 610 m²	Commune
10	Création d'une voie automobile vers LE MARON	450 m²	Commune
11	Création d'une voie nouvelle de 8 m. de large vers LE MARON	680 m²	Commune
12	Ouvrage hydraulique pour entretien de ruisseau	92 m²	Commune
13	Equipements scolaires, périscolaires et culturels et aménagements d'accompagnements	3 660 m²	Commune
14	Aménagement du carrefour de la RD23 et de la VC1	184 m²	Commune
15	Piège à gravier - ruisseau du Meynier	920 m²	Commune
16	Elargissement du chemin des Erables	60 m²	Commune
17	Aménagement d'un espace public (parking et espace vert)	470 m²	Commune
18	Piège à gravier - ruisseau du Meynier	495 m²	Commune
19	Elargissement du Chemin de Vacheresse	550 m²	Commune

Les emplacements réservés - suite

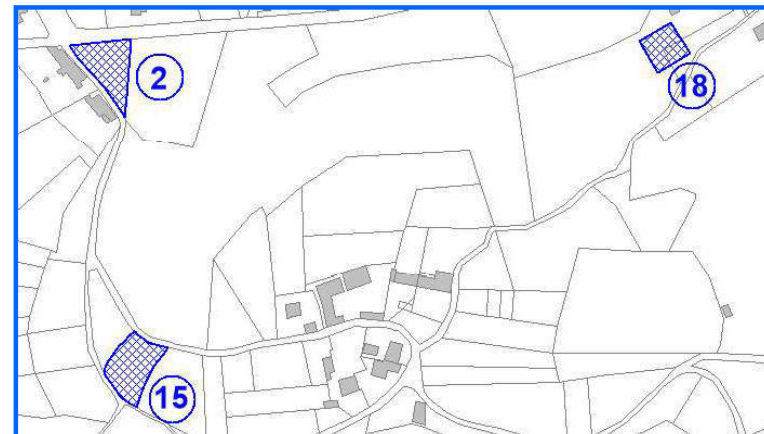
Le Goyet



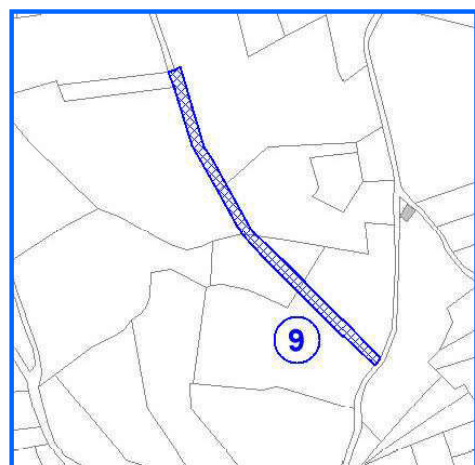
La Combe



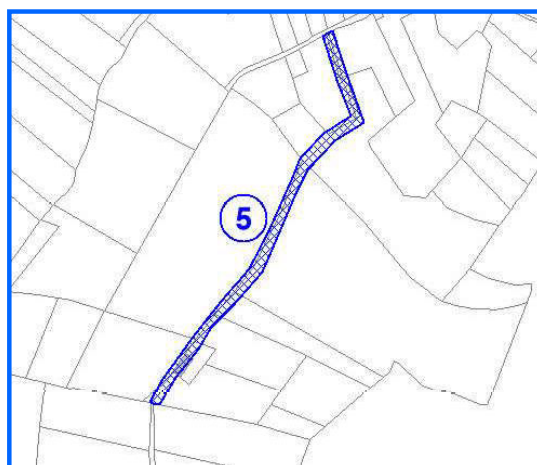
Le Meynier



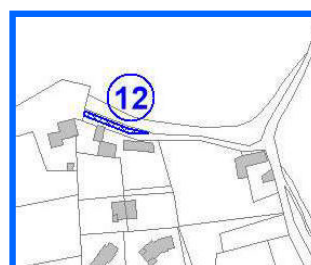
Les vignes du Meynier



Dessous les Roches



Rivaboudrieu



N° ER	OBJET	Superficie	Bénéficiaire
1	Organisation d'un bassin tampon pour déversement de eaux pluviales au lieudit LE GOYET	7 200 m²	Commune
2	Organisation du carrefour d'accès à la zone des LEVETS	865 m²	Commune
3	Organisation d'un espace vert, parc communal au lieu dit LA GARINE	22 196 m²	Commune
4	Aménagement du carrefour vers le centre	70 m²	Commune
5	Organisation d'un chemin rural piétonnier de liaison de 6 m. de large au lieudit DESSOUS LES ROCHES	1 620 m²	Commune
6	Aménagement du carrefour au lieudit POLOSSON	941 m²	Commune
7	Organisation de l'agrandissement du cimetière + parking et chemin piétonnier au lieudit PATERNOS	4 448 m²	Commune
8	Elargissement et création d'une voie publique de 10 m. de large au lieudit LE BESSON	3 565 m²	Commune
9	Organisation d'un chemin rural piétonnier de liaison de 7 m. de large vers CHARDILLONAY	1 610 m²	Commune
10	Création d'une voie automobile vers LE MARON	450 m²	Commune
11	Création d'une voie nouvelle de 8 m. de large vers LE MARON	680 m²	Commune
12	Ouvrage hydraulique pour entretien de ruisseau	92 m²	Commune
13	Equipements scolaires, périscolaires et culturels et aménagements d'accompagnements	3 660 m²	Commune
14	Aménagement du carrefour de la RD23 et de la VC1	184 m²	Commune
15	Piège à gravier - ruisseau du Meynier	920 m²	Commune
16	Elargissement du chemin des Erables	60 m²	Commune
17	Aménagement d'un espace public (parking et espace vert)	470 m²	Commune
18	Piège à gravier - ruisseau du Meynier	495 m²	Commune
19	Elargissement du Chemin de Vacheresse	550 m²	Commune

Zones et autres servitudes des documents graphiques

LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone

OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

pi Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)

pr Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)

ZONES URBAINES

Ua Zone agglomérée dense du centre-village

Uab Zone agglomérée dense de la Combe

Ub Zone d'extension des centres agglomérés

Uc Zone urbaine d'extension de faible densité

Ui Zone d'activités économiques

Uia Zone d'activités économiques (artisanales)

ZONES AGRICOLES

A Zone agricole

An Zone agricole à enjeux naturels et paysagers

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone naturelle protégée

AUTRES SERVITUDES

 Secteur de mixité sociale

 Numéro de l'opération

 Secteur réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux

 Numéro de l'opération

 Périmètre d'attente de projet

 Élément Bâti Remarquable du Paysage

 Espace Boisé Classé

 Zone humide

 Corridor écologique

 Élément Naturel Remarquable du Paysage

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

 Emplacement réservé

 Numéro de l'opération

INFORMATIONS

 Bâtiment d'élevage

 Site pollué ou potentiellement pollué (bases de données BASOL et BASIAS)

SECTEUR DE RISQUES NATURELS

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation de la Bourbre Moyenne valant Servitude d'Utilité Publique (cf. annexe 5.1)

 Secteur correspondant à la zone Rouge (inconstructible)

 Secteur correspondant à la zone Bleue (constructible sous conditions)

Secteur de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, Septembre 2013

 Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)

RI' Risque d'inondation en pied de versant

RT Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels

RV Risque de ravinement et ruissellement sur versant

RG Risque de glissement de terrain

RP Risque de chute de pierres et de blocs

 Secteur "constructible sous conditions spéciales" (B)

BI'1 Risque d'inondation en pied de versant

BI'2 Risque d'inondation en pied de versant

Bt Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels

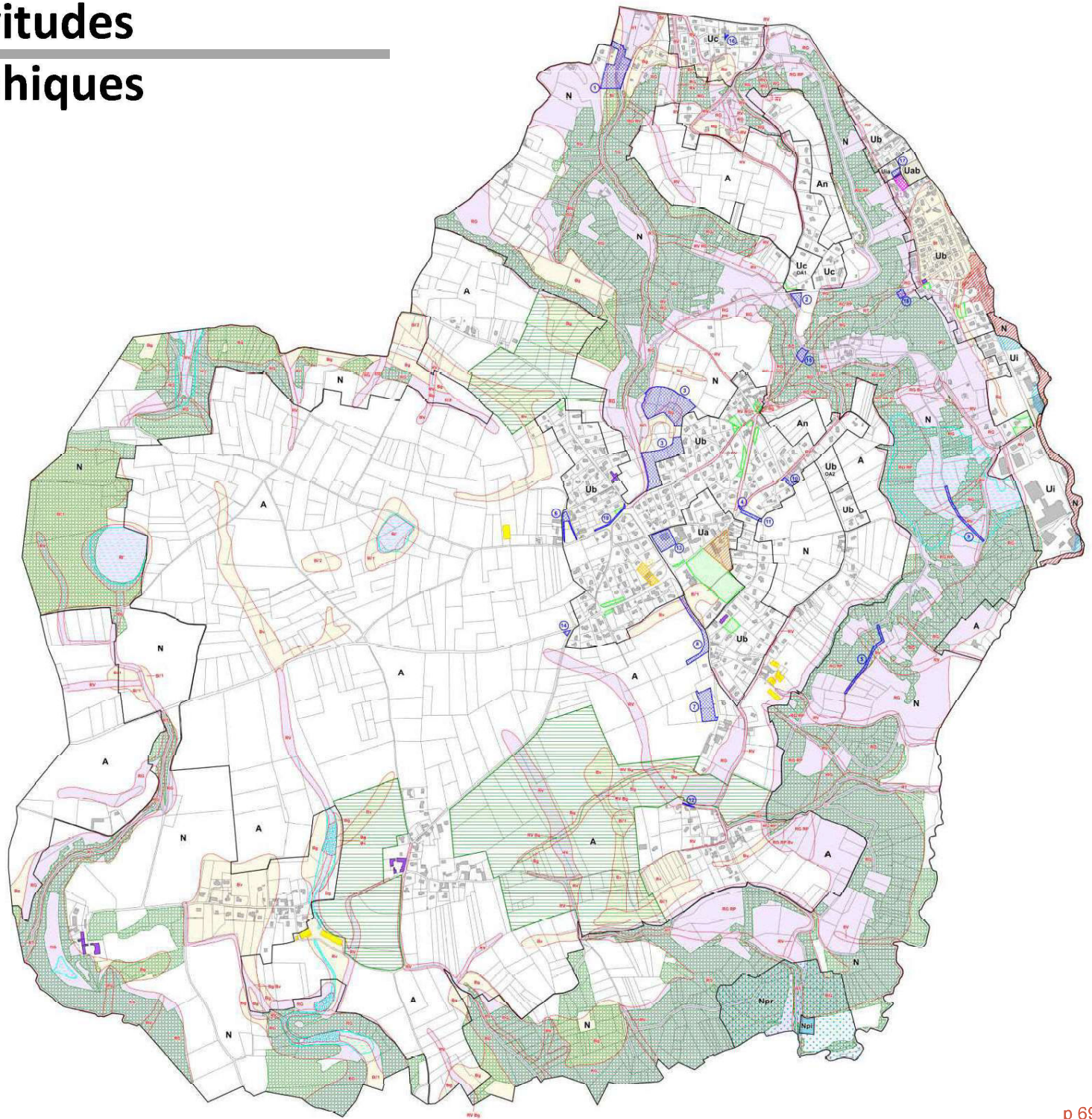
Bv Risque de ravinement et ruissellement sur versant

Bg Risque de glissement de terrain

Bp Risque de chute de pierres et de blocs

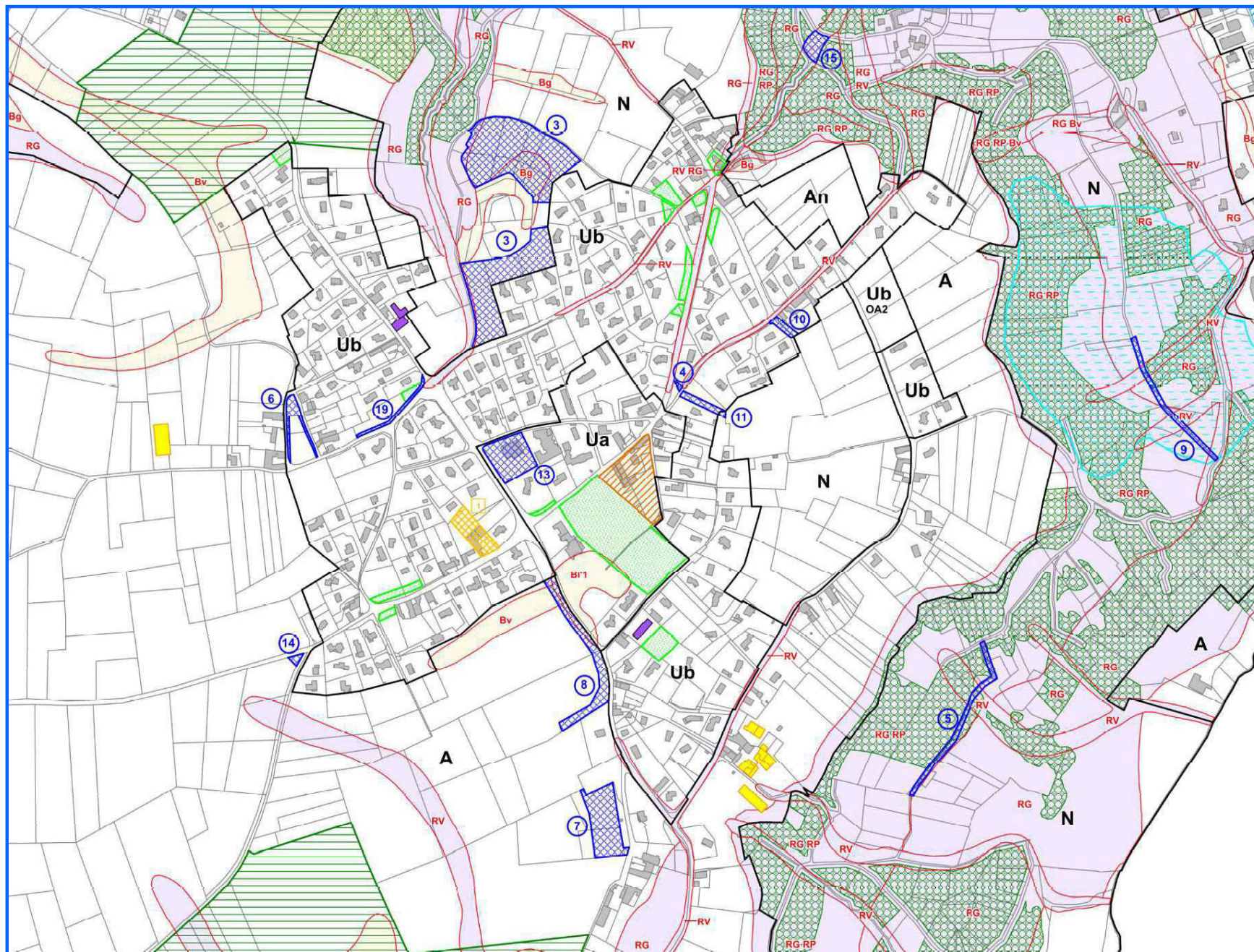
 Etang

Zones et autres servitudes des documents graphiques



Zones et autres servitudes des documents graphiques

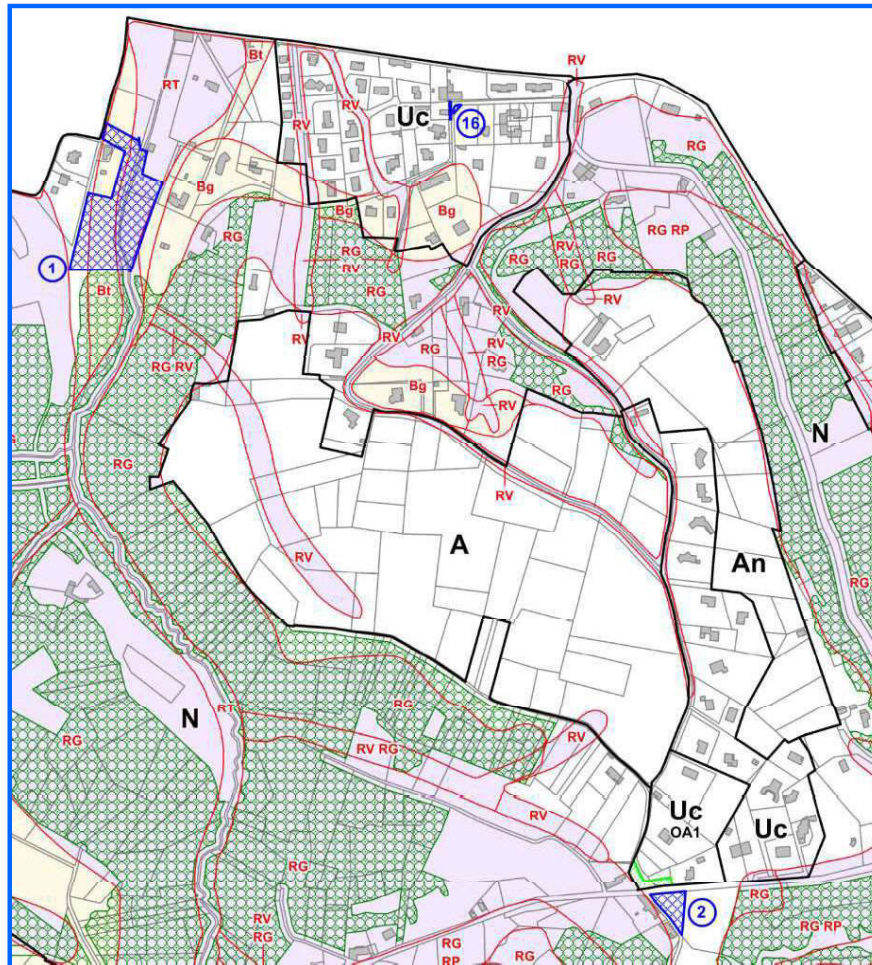
Secteur centre-village



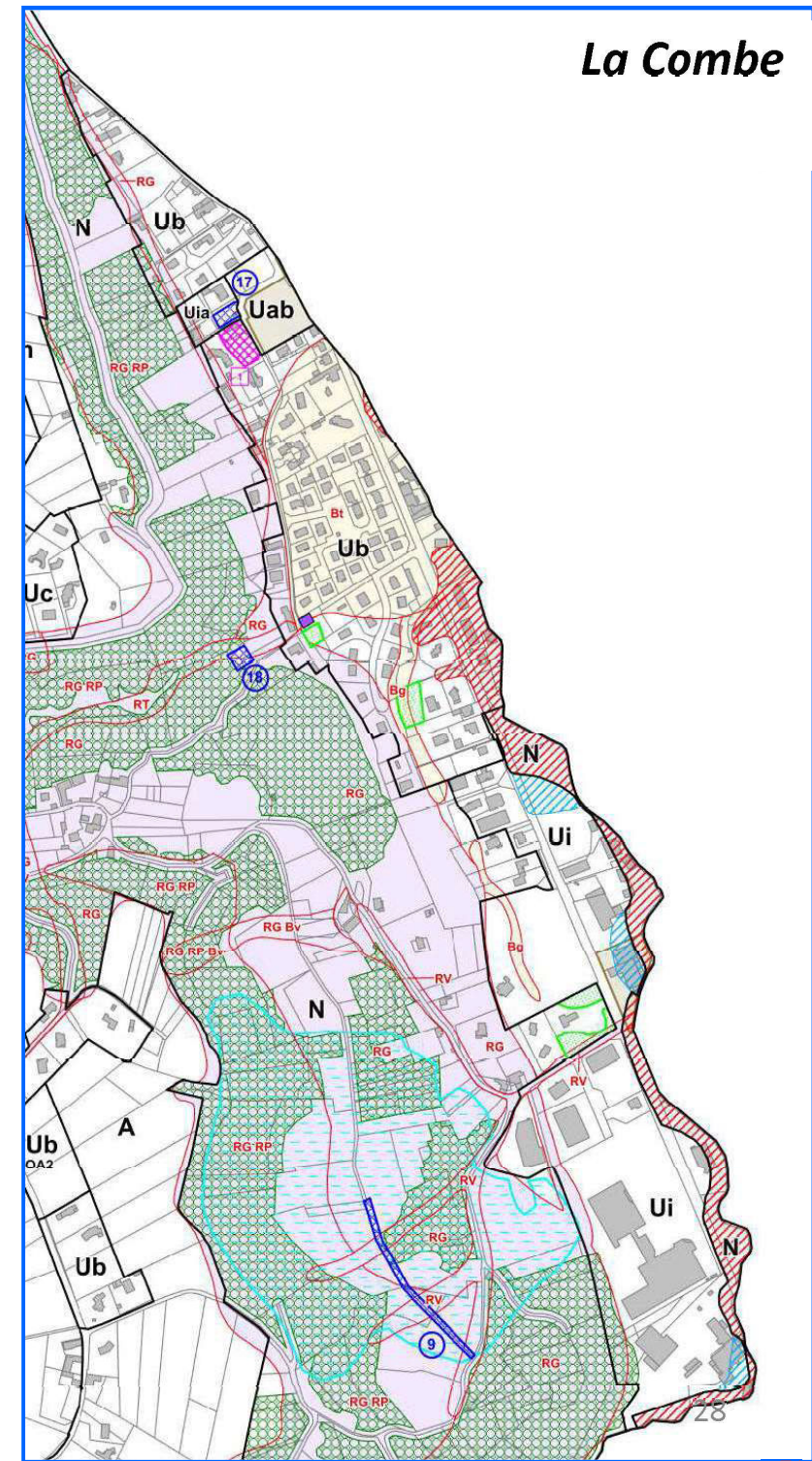
Zones et autres servitudes des documents graphiques

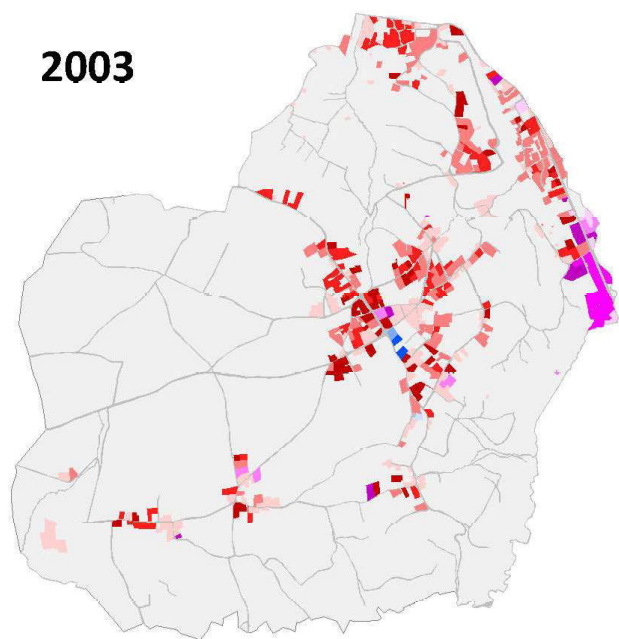
Secteurs de La Combe, de la Ransinière et du Goyet

La Ransinière / Le Goyet



La Combe

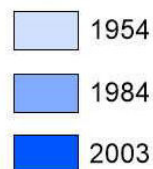




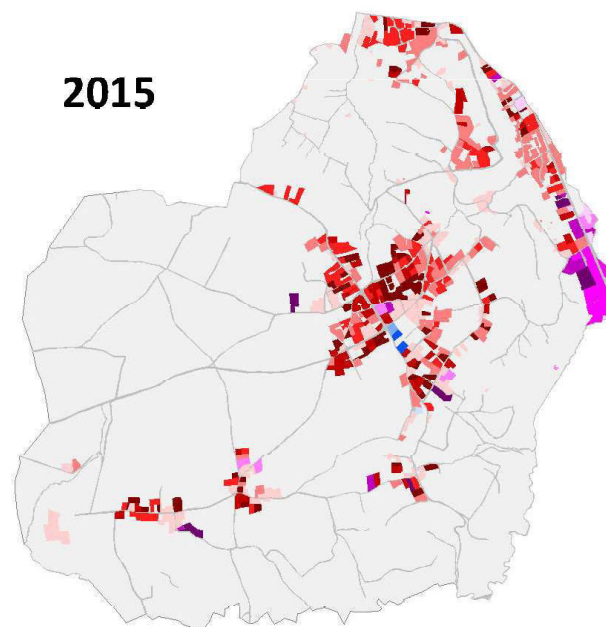
Habitat



Equipement



Activités



Objectif de consommation limitée à 0,5 hectare par an pour la période 2015 à 2027

Analyse de la consommation passée

Moyenne de 1,6 hectare environ par an depuis 1954 (y compris équipements et activités).

En 1954 (622 habitants)

Surface urbanisée : 23,6 hectares

dont 21,5 ha pour l'habitat, 0,2 ha équipement, 1,9 ha activités

Soit 2,7 % du territoire

En 1984 (1050 habitants environ)

Surface consommée : + 26,1 hectares

Dont 23,8 ha pour l'habitat, 0,3 ha équipement, 2 ha activités

Surface totale urbanisée : 49,7 hectares

Soit 5,7 % du territoire

En 1996 (1300 habitants environ)

Surface consommée : + 20,7 hectares

Dont 16,2 ha pour l'habitat et 4,5 ha activités

Surface totale urbanisée : 70,4 hectares

Soit 8,1 % du territoire

En 2003 (1450 habitants environ)

Surface consommée : + 14,5 hectares

Dont 11,2 ha pour l'habitat, 0,5 ha équipement, 2,8 ha activités

Surface totale urbanisée : 84,9 hectares

Soit 9,8 % du territoire

En 2015 (1700 habitants environ)

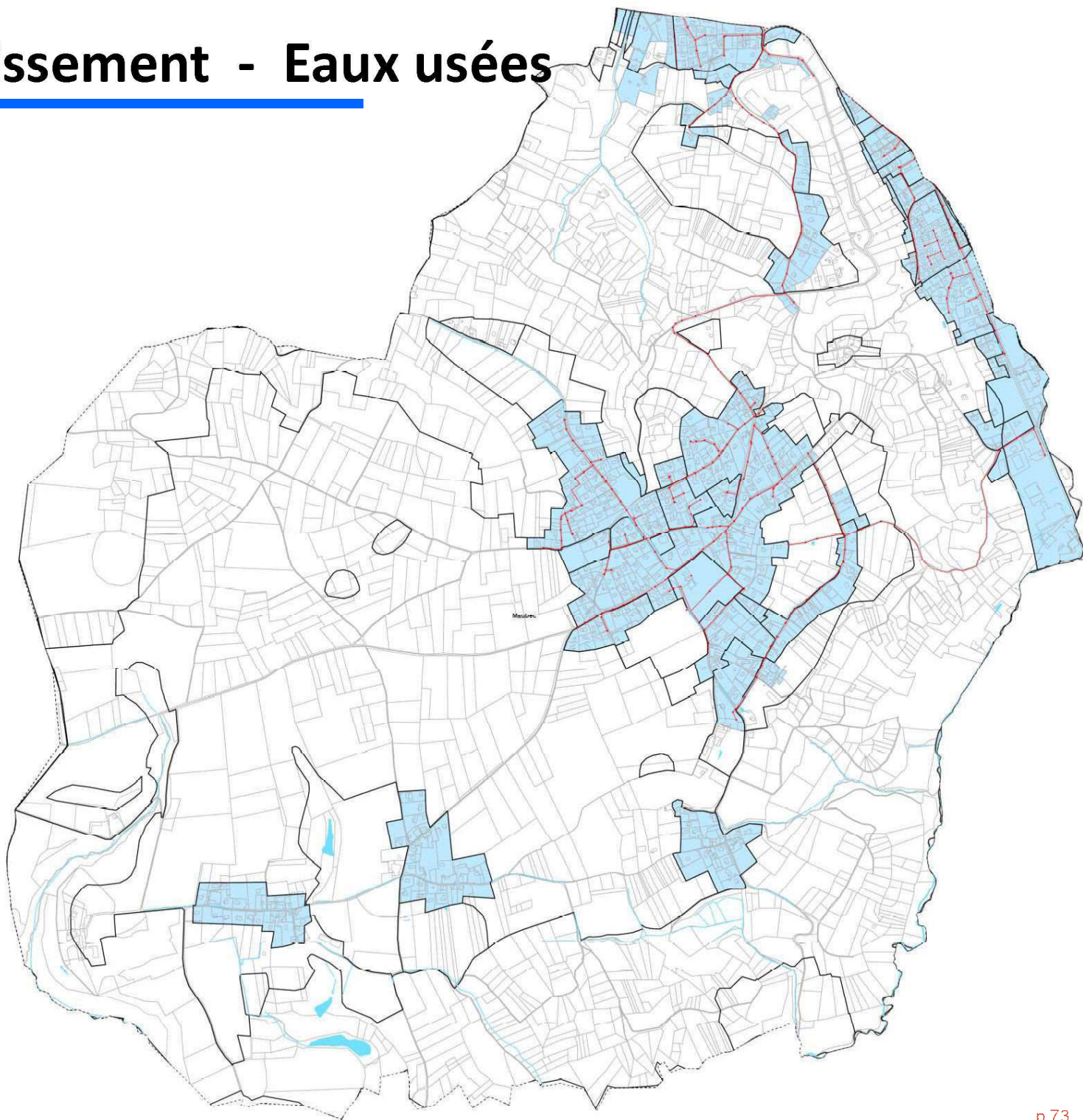
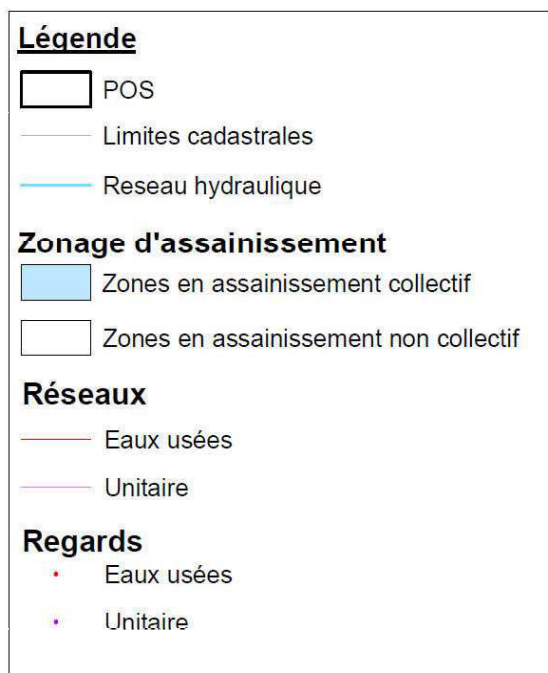
Surface consommée : + 15,3 hectares

Dont 12,2 ha pour l'habitat et 3,1 ha activités

Surface totale urbanisée : 100,2 hectares

Soit 11,5 % du territoire

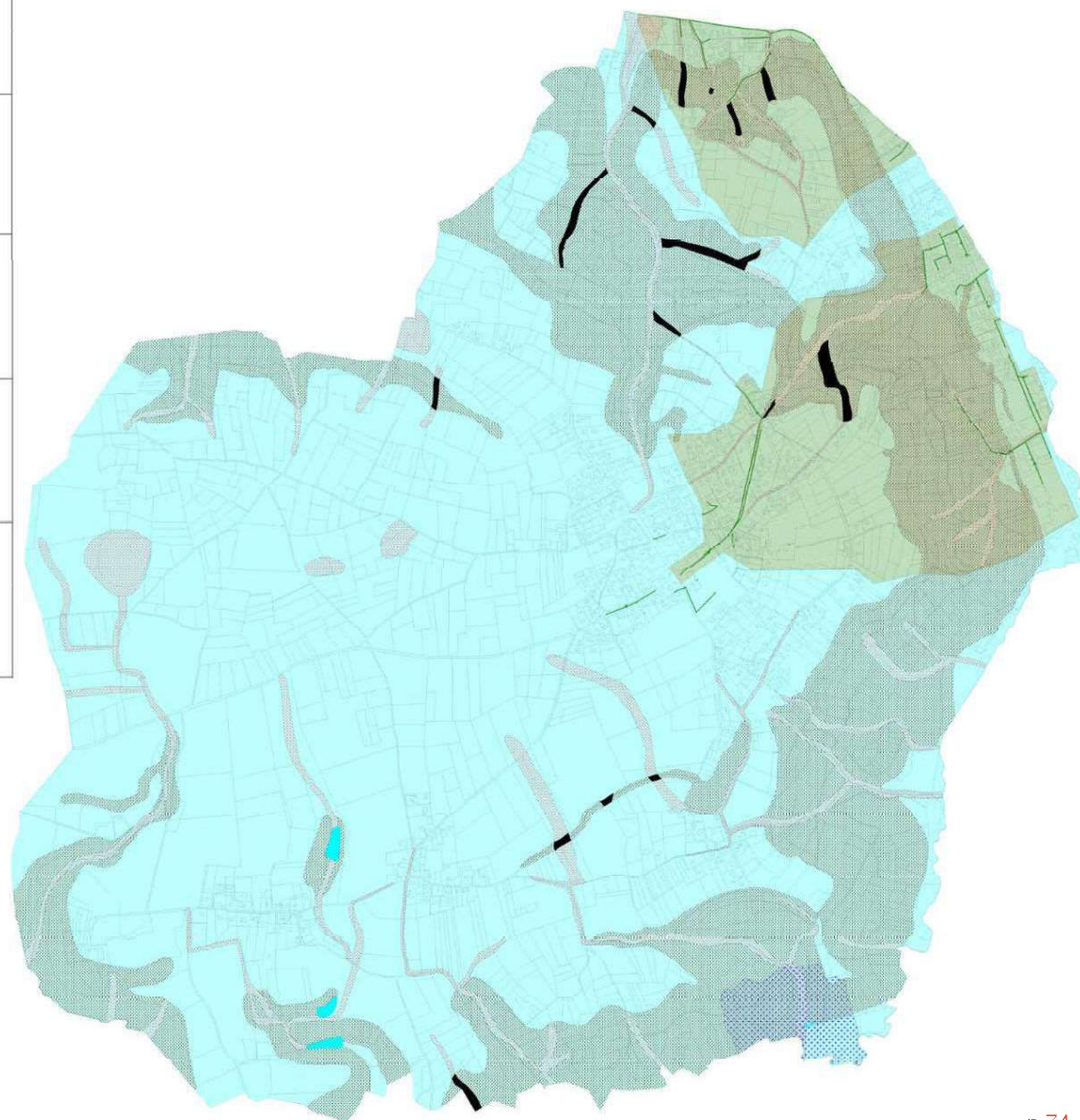
Zonage d'assainissement - Eaux usées



Zonage d'assainissement - Eaux pluviales

Zone associée	Règles applicables
Zone 0 rejet total	Aucun rejet vers le réseau ou le milieu superficiel n'est toléré. L'infiltration n'est pas non plus autorisée.
Zone I	1) Infiltration (dimensionnement sur pluie 10 ans à 30 ans suivant enjeux) 2) En cas d'impossibilité d'infiltration : débit de rejet régulé à 3 l/s/ha cadastré Volume de rétention dimensionné sur la pluie 30 ans (ou 10 ans selon les enjeux) Débit plancher de 3 l/s
Zone II	1) Infiltration (dimensionnement sur pluie 10 ans à 30 ans suivant enjeux) 2) En cas d'impossibilité d'infiltration : débit de rejet régulé à 6 l/s/ha cadastré Volume de rétention dimensionné sur la pluie 30 ans (ou 10 ans selon les enjeux) Débit plancher de 3 l/s
Zone III	1) Infiltration (dimensionnement sur pluie 10 ans à 30 ans suivant enjeux) 2) En cas d'impossibilité d'infiltration : débit de rejet régulé à 15 l/s/ha cadastré Volume de rétention dimensionné sur la pluie 30 ans (ou 10 ans selon les enjeux) Débit plancher de 3 l/s
Zone IV	3) Infiltration (dimensionnement sur pluie 10 ans à 30 ans suivant enjeux) 4) En cas d'impossibilité d'infiltration : débit de rejet régulé à 20 l/s/ha cadastré Volume de rétention dimensionné sur la pluie 30 ans (ou 10 ans selon les enjeux) Débit plancher de 3 l/s
Zone V	1) Infiltration (dimensionnement sur pluie 10 ans à 30 ans suivant enjeux) 2) En cas d'impossibilité d'infiltration : débit de rejet régulé à 25 l/s/ha cadastré Volume de rétention dimensionné sur la pluie 30 ans (ou 10 ans selon les enjeux) Débit plancher de 3 l/s

- bassin de rétention existant
- réseau unitaire
- réseau eaux pluviales
- réseau hydrographique
- aléa glissement de terrain (infiltration interdite)
- contrainte périmètre de captage (mesures quantitatives et qualitatives en lien avec la DUP ou à défaut l'ARS)
- aléa ruissellement/crue/inondation (zone interdite à l'urbanisation au regard des risques naturels, maintien du bâti à l'existant, aucun rejet supplémentaire toléré au réseau / dans un milieu superficiel)
- emplacement réservé pour l'établissement d'une zone de stockage
- captage AEP



3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

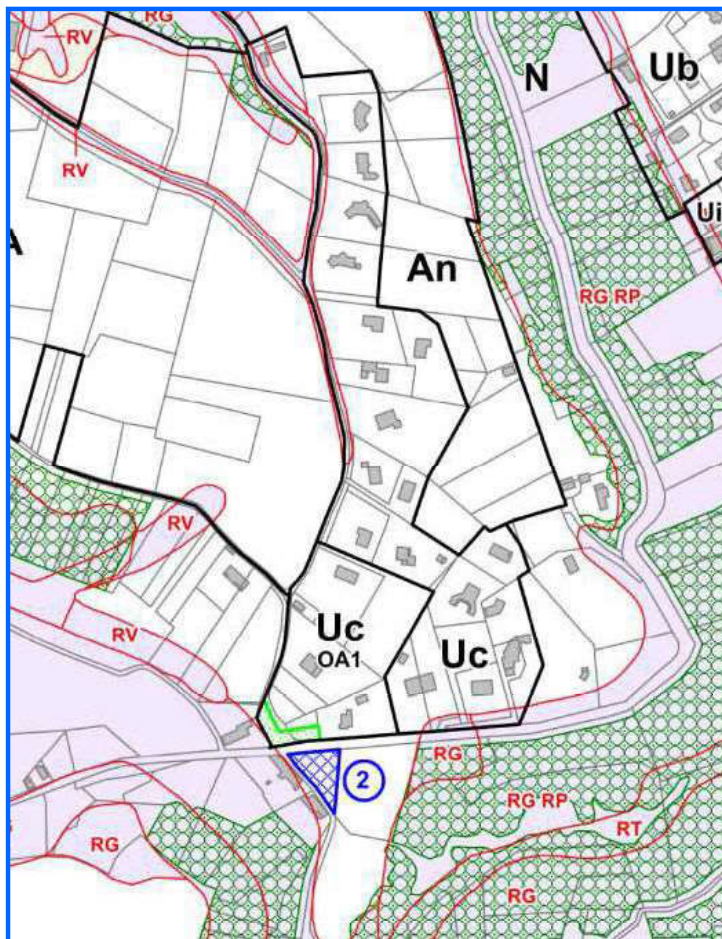
Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Les orientations d'aménagement et de programmation **peuvent notamment :**

- 1. Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;**
- 2. Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;**
- 3. Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;**
- 4. Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;**
- 5. Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;**
- 6. ...**

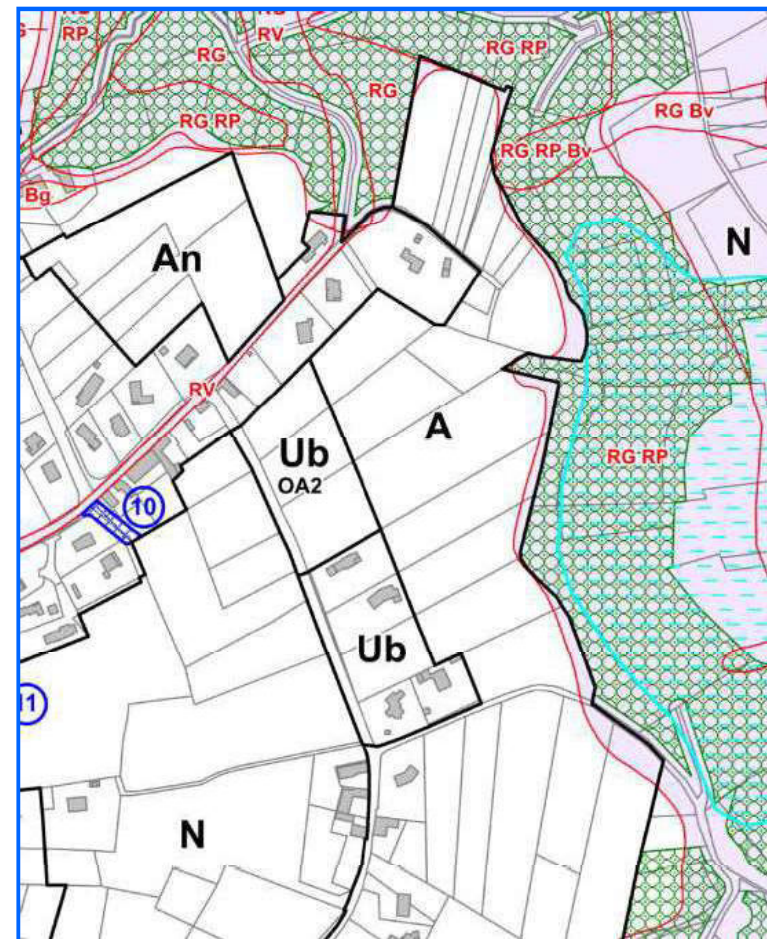
Deux OAP sectorielles (art. R151-6 du code de l'urbanisme)

La Ransinière



**Objectif : Maîtrise de la densification et
préservation du cadre de vie :**
au plus 3 logements supplémentaires

Le Maron



Objectif : Projet d'ensemble qualitatif
(organisation fonctionnelle (suite éventuelle),
intimité des logements, espaces extérieurs (jardin
ou terrasse d'une surface au moins égale à celle du
logement, cadre de vie)

environ 14 logements

4. *Echanges,* questions / réponses, remarques, propositions...

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté du Maire n° 2019-004 en date du 7 Février 2019,
il sera procédé à une enquête publique portant

sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAUBEC, dont le zonage d'assainissement du lundi 4 Mars 2019 à 8h30 au Samedi 6 Avril 2019 à 11h30.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durables du projet de PLU soumis à l'enquête publique sont les suivantes:

- Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité
- Permettre un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques
- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Assurer le maintien des équipements et réseaux
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Au terme de l'enquête le projet de Plan Local d'Urbanisme, dont le zonage d'assainissement, éventuellement modifié sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Michel RICHARD, retraité de la fonction publique, habitant à Grenoble.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Maubec.

Pendant la durée de l'enquête,

→ le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en mairie (locaux provisoires), siège de l'enquête : Mairie de Maubec, 103 route du Dauphiné, 38300 MAUBEC, les lundis et samedis de 8h30 à 11h30, les mardis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 18h00 à 20h00,
- sur le site internet de la mairie : <http://mairie-maubec.fr>. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique en mairie.

→ les avis, observations, propositions et contre-propositions du public peuvent être

- dans le registre d'enquête, à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public en mairie de Maubec,
- par correspondance adressées au commissaire-enquêteur en mairie de Maubec,
- par messagerie électronique à l'adresse : enquetepublique-maubec@orange.fr

Ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site : <http://mairie-maubec.fr>.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Maubec les :

- Lundi 4 Mars 2019 de 8h30 à 11h30,
- Mardi 19 Mars 2019 de 14h à 17h,
- Jeudi 28 Mars 2019 de 17h à 20h,
- Samedi 6 Avril 2019 de 8h30 à 11h30.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête seront disponibles dans le dossier d'enquête mis à disposition du public en mairie et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr> pendant la durée de l'enquête publique

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Maubec et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>

CARNET | ANNONCES LÉGALES

GRENOBLE

Tao



Tao est né le 5 février à 00 h 04 à la clinique des Eaux Claires. Il pesait 3,770 kg pour 51 cm. Aminata Sow et Jean-Baptiste Didier sont parents de Mia, 2 ans et demi.

GRENOBLE

Iline



Iline est née le 10 février à 00 h 45 au CHU Grenoble Alpes. Elle pesait 2,800 kg pour 51 cm. C'est le 2^e enfant de Karima et Mohamed Khedine.

LE CHEYLAS

Lucas



Lucas est né le 4 février à 19 h 34 au CHU Grenoble Alpes. Il pesait 3,500 kg pour 54 cm. Laure Vidal et Arnaud Chauvin sont parents de Thomas, 3 ans et demi.

VOREPPE

Kessy



Kessy est née le 9 février à 00 h 53 au CHU Grenoble Alpes. Elle pesait 3,200 kg pour 51 cm. Manon et Kevin Seigler sont parents de Kenji, 5 ans et Melina, 3 ans.

SINARD

Lucile



Lucile est née le 23 janvier à 5 h 31 à la clinique Belle-donne. Elle pesait 3,080 kg pour 49 cm. Édith Buissière et Guillaume Didier sont parents de Jeanne, 3 ans.

ÉCHIROLLES

Sekouba



Sekouba est né le 8 février à 20 h 08 au CHU Grenoble Alpes. Il pesait 3,770 kg pour 52 cm. C'est le premier enfant de Touré et de Moustapha Doumbid.

GRENOBLE

Maxence



Maxence est né le 3 février à 2 h 17 à la clinique Belle-donne. Il pesait 3,060 kg pour 49 cm. C'est le premier enfant de Mathilde Di Florio et Cédric Bruno.

LA TRONCHE

Mayeul

Mayeul est né le 4 février à 10 h 30 au Centre hospitalier universitaire Grenoble Alpes (Chuga). Il pesait 3,230 kg pour 53 cm. C'est le septième enfant d'Audrey et Nicolas James.



MEYLAN

Sérine

Sérine est née le 9 février à 00 h 01 au CHU Grenoble Alpes. Elle pesait 3,780 kg pour 51 cm. Amel et Sofiane Benyamina sont parents de Meyssen 22 mois.



Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

le dauphiné Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE
Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin
>> 04 76 88 73 24
LDLegales38@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les publications des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié du 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOLL 1.95€ HT/mm colonne

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

HABITAT DAUPHINOIS

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Habitat Dauphinois, 20 rue Balzac, 26000 Valence
Objet du marché :
Construction de 23 logements "Villa Flore" 38450 VIF
Procédure de passation : Procédure adaptée
Date limite : Date limite de réception des offres : 08/03/19 à 17h00
Renseignements divers :
18 LOTS VOIR DCE SUR ACHATPUBLIC.COM
Adresse internet du profil acheteur :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLD=CSL.2019.JxbjzGSTxl

135248300



COMMUNE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Avis de publicité

M. MAIRE DEZEMPTTE - Maire
4, avenue Alexandre Grammont - 38230 Charvieu-Chavagneux
Tél : 04 72 46 19 80
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : N.C.
Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.
Objet : Impression de bulletins municipaux, d'affiches, de cartes de vœux, cartes de correspondance et de plans
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Quantité/étendue : javascript : envoyer('base2')
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 26/02/19 à 16h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Envoi à la publication le : 08/02/19
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

135269400



ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Francis CHARVET - Président
Rue du 19 mars 1962 - 38550 St-Maurice-l'Exil - Tél : 04 74 29 31 00
mél : marches-publics@entre-bievreetrhone.fr
web : <http://entre-bievreetrhone.fr>
L'avis implique un marché public
Objet : Déconstruction et désamiantage d'un bâtiment industriel
Reference acheteur : MAPA-2019-03
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Lieu d'exécution : 37, rue du Port Vieux
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON
Description : Le délai d'exécution est de 5 semaines de préparation suivies de 16 semaines de travaux.
Les variantes ne sont pas autorisées.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Une visite du site est obligatoire.
L'entreprise devra prendre contact avec la maîtrise d'ouvrage pour fixer un rendez-vous :
voirie@entre-bievreetrhone.fr et christian.quet@entre-bievreetrhone.fr
Certificats spécifiques :
- Qualibat 1552 pour le retrait de chacun des matériaux à traiter (Voir RC)
- qualibat 1113 "démolition de technicité supérieure" ou équivalente (voir RC)
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
80% Valeur technique (méthodologie proposée pour la réalisation du chantier 20% - moyens matériels et humains 20% - détail des mesures prises pour diminuer l'impact sur l'environnement 10% - plan d'installation de chantier 10%)
40% Prix
Remise des offres : 20/03/19 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires :
Le dossier de consultation des entreprises est uniquement disponible à l'adresse électronique suivantes : <http://www.marches-publics.info> et ne fera l'objet d'aucune transmission par voie papier.
Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation à l'adresse électronique suscitée. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. Le pouvoir adjudicateur n'exige pas la signature des pièces de la candidature et de l'offre dès le dépôt de celle-ci. Toutefois elle sera exigée pour l'attributaire de l'offre finale.
Envoi à la publication le : 08/02/19
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

135270300

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE MAUBEC

Avis de mise à l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme dont le zonage d'assainissement

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 2019-004 en date du 7 février 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAUBEC, dont le zonage d'assainissement, du lundi 4 Mars 2019 à 8h30 au Samedi 6 Avril 2019 à 11h30, soit durant 34 jours.
Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durables du projet de PLU soumis à l'enquête publique s'articulent autour des axes suivants :
- Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité
- Permettre un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques
- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Assurer le maintien des équipements et réseaux
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme, dont le zonage d'assainissement, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.
Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Michel RICHARD.
Pendant la durée de l'enquête,
• Le public pourra consulter le dossier d'enquête :
- En mairie (locaux provisoires), siège de l'enquête : Mairie de Maubec, 103, route du Dauphiné, 38 300 MAUBEC, pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit : les lundis et samedis de 8h30 à 11h30, les mardis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 18h00 à 20h00.
- Sur le site internet : <http://mairie-maubec.fr>. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique en mairie.
• Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :
- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Maubec
- Par correspondance en mairie de Maubec, à l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur
- Par messagerie électronique à l'adresse : enquetepublique-maubec@orange.fr
Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultable sur le site : <http://mairie-maubec.fr>.
Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Maubec pour recevoir ses observations les :
- lundi 4 Mars 2019 de 8h30 à 11h30,
- Mardi 19 Mars 2019 de 14h à 17h,
- jeudi 28 Mars 2019 de 17h à 20h,
- Samedi 6 Avril 2019 de 8h30 à 11h30
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête mis à disposition du public en mairie et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>.
Dès les quinze jours de leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Maubec et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>. Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Maubec.

135343200

VIES DES SOCIÉTÉS

Clôture de liquidation

MONTTPOSE

Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 203, Chemin de Salagnon - 38890 Saint-Chef
828 572 115 RCS Vienne
L'associé unique, par une décision en date du 31/12/2016, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Vienne.

124894900

Nominations

SARL "O BOIS FLEURY"

Au capital de 5 000€
Siège : 12 Impasse du Château - 38 570 GONCELIN
SIREN : 753168384 RCS Grenoble

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/12/2018 il a été pris acte de la nomination de M CUNY François, demeurant au GONCELIN (38570) 12 impasse du Château en qualité de co-gérant, à compter du 30/12/2018 pour une durée illimitée, avec M. CUNY Florian co-gérant.
Mention en sera faite au RCS de Grenoble.

La gérance,
Mrs CUNY Florian et François.

134230900

ISÈRE Le coin des montagnards

Les randonnées avec l'Agep

Voici pour ce samedi 16 février, le programme de la sortie "marcheurs" prévue par l'Association grenobloise d'entraînement physique (Agep) dans le Vercors, à Gresse-en-Vercors.

■ Groupe A : Les Baconnets depuis l'Allimas. Dénivelé : 500 m, distance :

9 km, durée : 4 h.

■ Groupe B : La Croix d'Uclaire. Dénivelé : 300 m, distance : 6 km, durée : 4 h.

■ Le départ se fera à 12 h 30 du siège à l'anneau de vitesse de Grenoble, pour un retour vers 19 heures.

ISÈRE Le coin des montagnards

Le programme des sorties du CAF Grenoble Oisans

Voici pour ce jeudi 14 février, le programme des randonneurs du jeudi du Club alpin français (CAF) Grenoble-Oisans.

■ Groupe ski de piste, aux Arcs

> Départ de Grenoble (MC2) à 7 heures et de Montbonnot (Pré de l'Eau)

à 7 h 15.

■ Groupes raquettes AB et ski de fond dans le Vercors

> Départ de Grenoble (MC2) à 8 h et de Montbonnot (Pré de l'Eau) à 7 h 30.

■ Groupes marche D en Pays de Bièvre/Valloire

> Départ de Grenoble

■ Réservation indispensable à la permanence tenue au siège les mercredis de 17 à 19 heures ou par téléphone au 04 76 51 27 56 (répondeur-enregistreur).

Agep, anneau de vitesse, 24 boulevard Clemenceau à Grenoble. Site internet : www.agep.org

(MC2) à 9 h et de Montbonnot (Pré de l'Eau) à 8 h 30.

Pour contacter l'association :
CAF Grenoble-Oisans,
16 rue Marcel-Peretto,
38 100 Grenoble.
Téléphone : 04 76 47 04 22.
Site web : www.cafgo.org

ISÈRE Le coin des montagnards

Le programme des sorties du CAF Grenoble Isère

Voici pour cette semaine, le programme des sorties raquettes.

■ Jeudi 14 février
> La Tête du Vallon/La Quarlie – Grandes Rousses. Départ Grenoble (MC2) à 7h.

> Belvédère d'Arpison – Chartreuse. Départ Grenoble (MC2) à 8 h 30.

■ Dimanche 17 février
> Le Semnoz – Bagues. Départ Grenoble (MC2) à 7h.

GRENOBLE Vie associative

Dépendance à l'alcool : deux associations

Deux associations accueillent les personnes ayant un problème avec l'alcool ou se reconnaissant alcooliques et qui désirent arrêter de boire pour devenir abstinences.

■ Groupes familiaux Al-Anon : entourage des malades alcooliques, tous les jeudis à 18 h 30 au 8,

rue Sergent-Bobillot. Contact local : 06 43 37 09 91.

■ Les Alcooliques anonymes se réunissent au 10, rue Sergent-Bobillot, le lundi à 20 h et le vendredi à 20 h 30.

Permanence téléphonique 24/24 au numéro suivant : 09 69 39 40 20.

EN VENTE
chez votre marchand de journaux

les patrimoines

Le transport par câble
De la montagne à la ville

les patrimoines

le dauphiné 52 PAGES

POUR COMMANDER :
au 04 76 88 70 88
ou boutique.ledauphine.com

AVIS ADMINISTRATIF

Avis administratif

Avis de mise à l'enquête publique unique du projet de plan local d'urbanisme, du projet de classement communal et du projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Vénérieu

Conformément à l'Arrêté du Maire n°01192 en date du 21/01/2019, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, du projet de classement communal et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de VENERIEU du 1er mars 2019 à 14h jusqu'au 2 Avril 2019 à 17h30 soit durant trente-et-un-jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durables du projet PLU soumis à l'enquête publique s'articulent autour des axes suivants :

1/ Conforter le village en préservant la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie

- Assurer un développement urbain harmonieux et qualitatif
- Conforter la vie/l'attractivité du village notamment par la diversité des fonctions
- 2/ Valoriser le paysage de Vénérieu et préserver ses caractéristiques :
- Préserver les espaces naturels (trame verte et bleue) et agricoles
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager
- Prévenir des risques naturels

3/ Limiter la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

Le projet de zonage d'assainissement a pour but d'adapter le zonage compte tenu des textes réglementaires en matière d'assainissement, en particulier concernant le volet eaux pluviales, et du projet Plan Local d'Urbanisme.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Madame Violette RAGUE.

Pendant la durée de l'enquête, c'est-à-dire du 1er mars 2019 au 2 avril 2019, vous pourrez :

1/ consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les projets PLU arrêté et de zonage d'assainissement :

- en mairie, siège de l'enquête : aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les mardi de 14h à 17h30, jeudi de 14h à 16h et vendredi de 14h à 17h30.
- sur le site internet de la mairie : www.venerieu.fr. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique en mairie

2/ Adresser vos observations, propositions et contre-propositions au commissaire-enquêteur :

- dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de VENERIEU,
- par correspondance à l'attention du Commissaire-Enquêteur en Mairie de VENERIEU, 146 montée de Moillan 38460 VENERIEU
- par messagerie électronique à l'adresse : enquete.venerieu@orange.fr

3/ Rencontrer le commissaire-enquêteur lors de ses permanences en mairie de VENERIEU prévues :

- Vendredi 1er mars 2019 de 14h à 17h30
- Vendredi 22 mars 2019 de 14h à 17h30
- Mardi 2 avril 2019 de 14h à 17h30

Les observations seront toutes tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais en mairie et consultables sur le site internet de la mairie pour celles transmises par voie électronique.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête mise à disposition du public en mairie et sur le site internet <http://www.venerieu.fr>

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Vénérieu et sur le site internet de la commune www.venerieu.fr

Toute information relative à l'enquête pourra être demandée pour le projet de PLU à Monsieur le Maire de VENERIEU.

CL 20190189 15/02/19

Commune de MAUBEC

Avis de mise à l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme de la commune de Maubec, dont le zonage d'assainissement

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 2019-004 en date du 7 février 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAUBEC, dont le zonage d'assainissement, du **lundi 4 Mars 2019 à 8h30 au Samedi 6 Avril 2019 à 11h30**, soit durant 34 jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durables du projet de PLU soumis à l'enquête publique s'articulent autour des axes suivants :

- Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité
- Permettre un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques
- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Assurer le maintien des équipements et réseaux
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme, dont le zonage d'assainissement, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Michel RICHARD.

Pendant la durée de l'enquête,

* Le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- En mairie (locaux provisoires), siège de l'enquête : Mairie de Maubec, 103 route du Dauphiné, 38 300 MAUBEC, pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit : les lundis et samedis de 8h30 à 11h30, les mardis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 18h00 à 20h00.

- Sur le site internet : <http://mairie-maubec.fr>. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique en mairie.

* Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :

- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Maubec
- Par correspondance en mairie de Maubec, à l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

- Par messagerie électronique à l'adresse : enquetepublique-maubec@orange.fr

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultable sur le site : <http://mairie-maubec.fr>.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Maubec pour recevoir ses observations les :

- lundi 4 Mars 2019 de 8h30 à 11h30.
- Mardi 19 Mars 2019 de 14h à 17h,
- jeudi 28 Mars 2019 de 17h à 20h,
- Samedi 6 Avril 2019 de 8h30 à 11h30.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête mis à disposition du public en mairie et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>.

Dès les quinze jours de leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Maubec et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Maubec.

CL 20190201 15/02/19

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégaes.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulégaes.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

Infolegale



POUR VOS ANNONCES
LÉGALES DANS L'ISÈRE ET
DANS LA FRANCE ENTIÈRE

annonceslegales@lecourrierliberte.fr

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte d'identité : nouvelles modalités de délivrance

Ces nouvelles modalités permettront de mieux sécuriser la carte nationale d'identité (CNI), dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

Depuis le 21 mars 2017, l'usager doit s'adresser à l'une des communes de son choix, équipée des dispositifs de prise d'empreintes.

En Isère, les communes suivantes sont équipées :

Bourgoin-Jallieu, Crémieu, Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, L'Isle-d'Abeau, La Côte-Saint-André, La Mure, La Tour-du-Pin, Le Bourg-d'Oisans, Le Pont-de-Beauvoisin, Le Pont-de-Claix, Mens, Meylan, Pontcharra, Roussillon, Saint-Egrève, Saint-Etienne-de-Saint-

Geoirs, Saint-Marcellin, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Vienne, Vif, Villard-de-Lans, Villefontaine, Voiron.

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée.

Après l'instruction d'un dossier complet, un message est ensuite adressé au demandeur sur son téléphone mobile, l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt du dossier de demande.

Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site pre-demande-cni.ants.gouv.fr

Elle permet d'éviter de

remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps.

Résumé de la démarche simplifiée

➤ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

➤ Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.

➤ Je m'adresse à l'une des mairies mises à disposition.

➤ Je rassemble les pièces justificatives.

➤ Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

➤ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

SÉCURITÉ CIVILE

Devenir sapeur-pompier volontaire

Donner de son temps pour remplir une mission de service public tout en exerçant une activité professionnelle, c'est ce que permet le statut de sapeur-pompier volontaire.

Conditions d'engagement

➤ Être âgé de 16 ans au moins et 56 ans au plus pour un premier engagement. Si le candidat est mineur, il doit avoir le consentement écrit de son représentant légal

➤ Pour prétendre aux fonctions d'officier, il faut être âgé d'au moins 21 ans.

➤ Pas de condition de diplôme (sauf pour prétendre à un grade d'officier).

➤ Jouir de ses droits civils.

➤ Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, mentionnée au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

➤ Satisfaire à des critères d'aptitude physique.

➤ Être en situation régulière au regard des dispositions du code du service national.

➤ Subir un examen médical effectué par un médecin

sapeur-pompier.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite. La première année constitue une année probatoire.

Le sapeur-pompier volontaire a un devoir d'obéissance envers ses supérieurs et s'engage à respecter les dispositions législatives et réglementaires et notamment de la Charte nationale du sapeur-pompier volontaire.

Le renouvellement de l'engagement est subordonné à la vérification périodique des conditions d'aptitude physique et médicale.

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

Indemnisation

L'engagement s'impose à l'employeur qui, sauf nécessité absolue de service, doit autoriser toute absence justifiée par une mission. Cette absence n'est pas ré-

munérée par l'employeur.

Il est possible à tout moment de suspendre son engagement pour raisons personnelles, pour une durée minimale de six mois.

Les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas rémunérés, mais perçoivent une indemnisation horaire dont le montant est fonction du grade : sapeur 7,66 €/heure, caporal 8,22 €, sous-officier (sergent et adjudant) 9,29 €, officier (lieutenant, lieutenant-colonel, colonel) 11,52 €.

Cette indemnisation n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Candidature

Il est possible de se renseigner auprès du centre de secours le plus proche de son domicile.

Un formulaire de contact est disponible pour déposer sa candidature sur le site internet du Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère (Sdis 38), rubrique "recrutement" : www.sdis38.fr.

Pour en savoir plus : www.pompiers.fr.

PERMIS DE CONDUIRE

Les résultats en ligne

Les candidats au permis de conduire peuvent consulter leur résultat en ligne. À la suite d'une période expérimentale concluante dans trois dé-

partements, la Sécurité routière met en ligne un service web ouvert à tous les candidats au permis de conduire. Ce nouveau portail leur permet d'ac-

céder directement à leur résultat d'examen et à leur certificat provisoire.

www.securite-routiere.gouv.fr.

Annecy des années 30

Comme la vie semblait belle autour du lac d'Annecy dans les années 30! Nous avons retrouvé dans nos archives des photos sur plaques de verre relatant fidèlement ce que pouvaient être les étés d'insouciance d'avant-guerre autour et sur le lac.

Les infrastructures de loisirs étaient nombreuses et luxueuses avec des toboggans, une piscine, des courts de tennis, des bars.

Les activités y étaient nombreuses: natation, concours d'élégance automobile, défilé des plus beaux bébés, gymnastique, concours de plongeon, régates à la voile, en péroisères, en canoës ...

Ces photos (de 1934 à 1939) d'une grande qualité, en regard des chambres photographiques utilisées à l'époque, reflètent merveilleusement la douceur de vivre autour du lac dans ces années insouciantes qui ont précédé le chaos.

lddocumentation@ledauphine.com

Tél. 04 76 88 71 37

Un coffret de 20 PHOTOS sur papier noir et blanc

20€

+ frais de port

les archives photo du journal Le Dauphiné Libéré



le dauphiné

Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation

www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE

Nelly Parra
 >> 04 76 88 73 86

Martine Santos Cottin
 >> 04 76 88 73 24

LDLlegales38@ledauphine.com

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les procédures des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire 50111, 95€HT/mm colonne

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE MAUBEC

Avis de mise à l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme dont le zonage d'assainissement

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 2019-004 en date du 7 février 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAUBEC, dont le zonage d'assainissement, du **lundi 4 Mars 2019 à 8h30 au Samedi 6 Avril 2019 à 11h30**, soit, durant 34 jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durables du projet de PLU soumis à l'enquête publique s'articulent autour des axes suivants :

- Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité
- Permettre un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques
- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Assurer le maintien des équipements et réseaux
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme, dont le zonage d'assainissement, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Michel RICHARD.

Pendant la durée de l'enquête,

- Le public pourra consulter le dossier d'enquête :
- En mairie (lieux provisoires), siège de l'enquête : Mairie de Maubec, 103, route du Dauphiné, 38 300 MAUBEC, pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit : les lundis et samedis de 8h30 à 11h30, les mardis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 18h00 à 20h00.
- Sur le site internet : <http://mairie-maubec.fr>. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique en mairie.
- Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :
- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Maubec.
- Par correspondance en mairie de Maubec, à l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur
- Par messagerie électronique à l'adresse : enquetepublique-maubec@orange.fr

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultable sur le site : <http://mairie-maubec.fr>.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Maubec pour recevoir ses observations les :

- Lundi 4 Mars 2019 de 8h30 à 11h30,
- Mardi 19 Mars 2019 de 14h à 17h,
- Jeudi 28 Mars 2019 de 17h à 20h,
- Samedi 6 Avril 2019 de 8h30 à 11h30

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête mis à disposition du public en mairie et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>.

Dès les quinze jours de leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Maubec et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Maubec.

135343200

COMMUNE DE SAINT-THÉOFFREY

Avis d'enquête publique Révision du POS et transformation en PLU Délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales

Par arrêté n°2019-013 en date du 27 février 2019, le maire a prescrit l'ouverture de l'enquête publique conjointe du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des zonages d'assainissement eaux usées/eaux pluviales de la commune de Saint-Théoffrey qui se déroulera pendant une durée de 37 jours consécutifs du **mercredi 20 mars 2019 (9h00) au vendredi 26 avril 2019 (12h00) inclus**.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble, en date du 30 janvier 2019, Madame Christiane COUSIN, responsable de formation, a été désignée comme commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public pour consultation du **20 mars (9h00) au 26 avril 2019 (12h) inclus**, en Mairie de Saint-Théoffrey, aux jours et heures d'ouvertures habituels à savoir le mercredi de 9h à 12h, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle. La Mairie de Saint-Théoffrey - RN65 Pêchete - 38119 SAINT-THÉOFFREY.

Le dossier peut également être téléchargé sur le site internet suivant : www.saint-theoffrey.fr

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet de la commune est mis à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouvertures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier en Mairie de Saint-Théoffrey (RN65 - Pêchete 38119 Saint-Théoffrey). Le public pourra soit consigner ses observations sur le registre unique d'enquête disponible en mairie, soit les adresser par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en Mairie de Saint-Théoffrey à l'adresse suivante : RN65 - Pêchete 38119 SAINT-THÉOFFREY. Elles peuvent également être envoyées à l'adresse électronique suivante : enquetepubliqueplu.stthoffrey@gmail.com

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations et propositions faites sur le dossier à l'enquête publique dans le cadre des permanences assurées aux dates et heures fixées ci-dessus, à la salle des fêtes communale, RN 65, Pêchete, 38119 Saint-Théoffrey : **mercredi 20 mars 2019 de 9h à 12h - jeudi 4 avril 2019 de 14h à 17h - samedi 13 avril 2019 de 9h à 12h - vendredi 26 avril 2019 de 9h à 12h**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables et tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Théoffrey et à la Préfecture de l'Isère. Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme et la délimitation du

zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Des informations sur le projet de la révision du POS et sa transformation en PLU ainsi que sur la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales peuvent être demandées auprès du maire de la commune de Saint-Théoffrey : Monsieur Bernard MECKLER (tel : 04 76 83 90 79)

139216100

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées



COMMUNE DE CHARANTONNAY

Avis d'appel public à la concurrence

M. Pierre-Louis Orelle - Maire
 1260 Avenue du Dauphiné - 38790 Charantonny
 Tel : 04 74 59 01 42
 web : www.charantonny.fr

L'avis implique un marché public

Objet : CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL - HOMOLOGATION NIVEAU 5

Référence acheteur : N°2019-001

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : Route du Stade - 38790 Charantonny

Description : Les travaux à réaliser, objet du présent marché comprennent :

- Création d'un terrain de football en gazon naturel - homologation niveau 5
- Lot 1 Terrain de sport ; Métallerie ; Serrurerie
- Lot 2 Eclairage du terrain

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Lot N° 1 : Terrain de sport ; Métallerie ; Serrurerie

Lot N° 2 : Eclairage du terrain

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

Marché révisé : NON

Critères d'attribution :

- Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 45% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
- 25% Délai d'exécution
- 30% Prix

Renseignements administratifs et techniques :

COMMUNE DE CHARANTONNAY
 1260 Avenue du Dauphiné - 38790 Charantonny
 Tel : 04 74 59 01 42

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 21/03/19 à 17h00

Remise des offres : 27/03/19 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 28/02/19

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

138909500

ALPES LOISIRS
 N°102 - Hiver 2018-2019
 100 pages - 6 €

AVENTURES HIVERNALES DANS LES ALPES

GLISSER, RANDONNER, GRAVIR, SE RÉGALER : PLAISIRS DE SAISON, SUR LA NEIGE ET DANS L'ASSIETTE

EN VENTE chez votre marchand de journaux ou boutique.ledauphine.com

BON DE COMMANDE

à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC - 650 route de Valence - 38913 Veurvey Cedex

☒ Oui, je souhaite recevoir : exemplaire(s) de **ALPES LOISIRS n°102** (Hiver 2018-2019)
 au prix de **6 € l'unité + 2,60 €** de participation à l'envoi = €

Nom / Prénom :
 Adresse (rue, boîte postale) :
 Code postal :
 Ville :
 Téléphone :
 E-mail :
 Je joins mon règlement d'un montant de € par :
☐ Chèque bancaire à l'ordre de : **DAUPHINÉ LIBÉRÉ**
☐ Carte bancaire : Date d'expiration :
 Je peux aussi commander par téléphone (uniquement par CB) au **04 76 88 70 88**.
 Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Date et signature :

AVIS ADMINISTRATIF

Avis administratif

Avis de mise à l'enquête publique unique du projet de plan local d'urbanisme, du projet de classement communal et du projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Vénérieu

Conformément à l'Arrêté du Maire n°01192 en date du 21/01/2019, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, du projet de classement communal et sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de VENERIEU du 1er mars 2019 à 14h jusqu'au 2 Avril 2019 à 17h30 soit durant trente-et-un-jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durables du projet PLU soumis à l'enquête publique s'articulent autour des axes suivants :

- 1/ Conforter le village en préservant la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie
 - Assurer un développement urbain harmonieux et qualitatif
 - Conforter la vie/l'attractivité du village notamment par la diversité des fonctions
- 2/ Valoriser le paysage de Vénérieu et préserver ses caractéristiques :
 - Préserver les espaces naturels (trame verte et bleue) et agricoles
 - Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager
 - Prévenir des risques naturels
- 3/ Limiter la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

Le projet de zonage d'assainissement a pour but d'adapter le zonage compte tenu des textes réglementaires en matière d'assainissement, en particulier concernant le volet eaux pluviales, et du projet Plan Local d'Urbanisme.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Madame Violette RAGUE.

Pendant la durée de l'enquête, c'est-à-dire du 1er mars 2019 au 2 avril 2019, vous pourrez :

1/ consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les projets PLU arrêté et de zonage d'assainissement :

- en mairie, siège de l'enquête : aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les mardi de 14h à 17h30, jeudi de 14h à 16h et vendredi de 14h à 17h30.
- sur le site internet de la mairie : www.venerieu.fr. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique en mairie

2/ Adresser vos observations, propositions et contre-propositions au commissaire-enquêteur :

- dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de VENERIEU,
- par correspondance à l'attention du Commissaire-Enquêteur en Mairie de VENERIEU, 146 montée de Moillan 38460 VENERIEU
- par messagerie électronique à l'adresse : enquete.venerieu@orange.fr

3/ Rencontrer le commissaire-enquêteur lors de ses permanences en mairie de VENERIEU prévues :

- Vendredi 1er mars 2019 de 14h à 17h30
- Vendredi 22 mars 2019 de 14h à 17h30
- Mardi 2 avril 2019 de 14h à 17h30

Les observations seront toutes tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais en mairie et consultables sur le site internet de la mairie pour celles transmises par voie électronique.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête mise à disposition du public en mairie et sur le site internet <http://www.venerieu.fr>

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Vénérieu et sur le site internet de la commune www.venerieu.fr

Toute information relative à l'enquête pourra être demandée pour le projet de PLU à Monsieur le Maire de VENERIEU.

CL 20190272 08/03/19

Commune de MAUBEC

Avis de mise à l'enquête publique du projet de plan local d'urbanisme de la commune de Maubec, dont le zonage d'assainissement

Conformément à l'Arrêté du Maire n° 2019-004 en date du 7 février 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MAUBEC, dont le zonage d'assainissement, du **lundi 4 Mars 2019 à 8h30 au Samedi 6 Avril 2019 à 11h30**, soit durant 34 jours.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de développement Durables du projet de PLU soumis à l'enquête publique s'articulent autour des axes suivants :

- Assurer un développement urbain maîtrisé et de qualité
- Permettre un développement cohérent avec les contraintes et les enjeux environnementaux et paysagers de la commune
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques
- Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Assurer le maintien des équipements et réseaux
- Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de Plan Local d'Urbanisme, dont le zonage d'assainissement, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Michel RICHARD.

Pendant la durée de l'enquête,

* Le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- En mairie (locaux provisoires), siège de l'enquête : Mairie de Maubec, 103 route du Dauphiné, 38 300 MAUBEC, pendant 34 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit : les lundis et samedis de 8h30 à 11h30, les mardis de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 18h00 à 20h00.

- Sur le site internet : <http://mairie-maubec.fr>. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique en mairie.

* Les avis, observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au commissaire enquêteur :

- Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en mairie de Maubec
- Par correspondance en mairie de Maubec, à l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

- Par messagerie électronique à l'adresse : enquetepublique-maubec@orange.fr

Dans les meilleurs délais, ils seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête et consultable sur le site : <http://mairie-maubec.fr>.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Maubec pour recevoir ses observations les :

- lundi 4 Mars 2019 de 8h30 à 11h30,
- Mardi 19 Mars 2019 de 14h à 17h,
- jeudi 28 Mars 2019 de 17h à 20h,
- Samedi 6 Avril 2019 de 8h30 à 11h30.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans le dossier d'enquête mis à disposition du public en mairie et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>.

Dès les quinze jours de leur réception, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Maubec et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de Maubec.

CL 20190273 08/03/19

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulégales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolegale & marketing

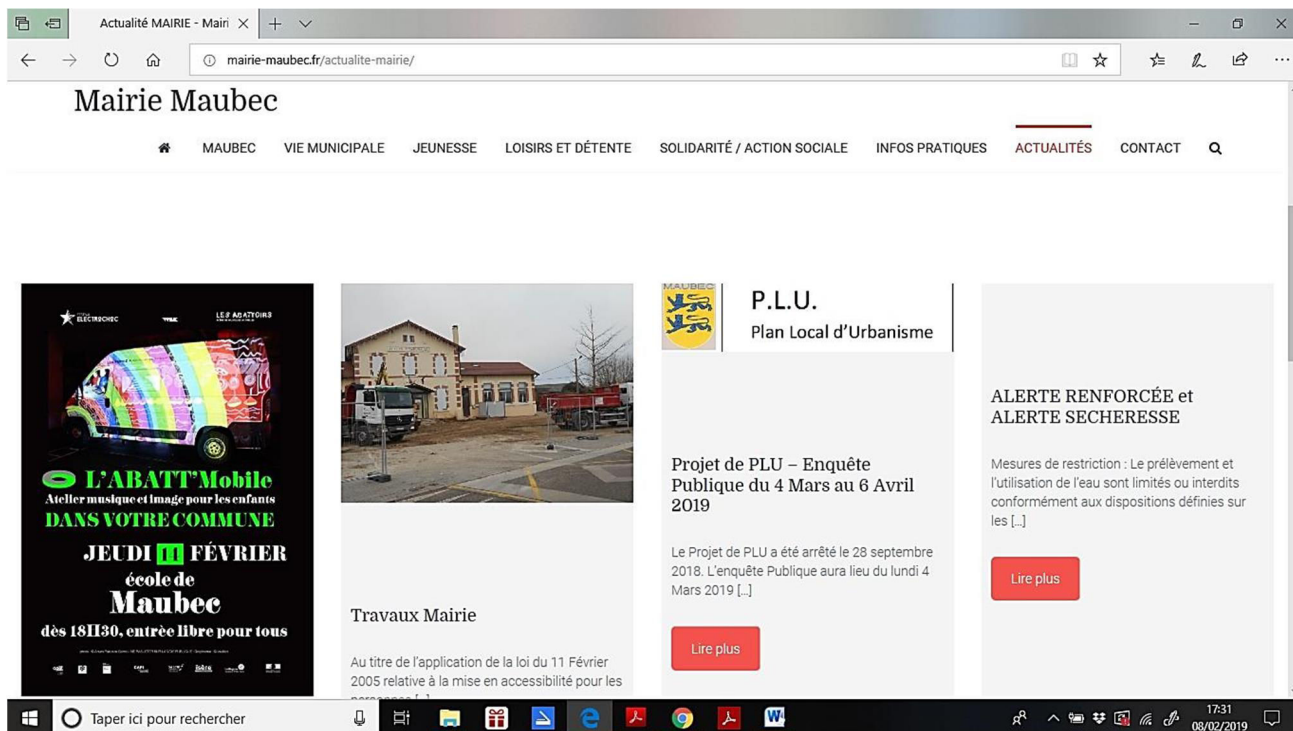


POUR VOS ANNONCES
LÉGALES DANS L'ISÈRE ET
DANS LA FRANCE ENTIÈRE

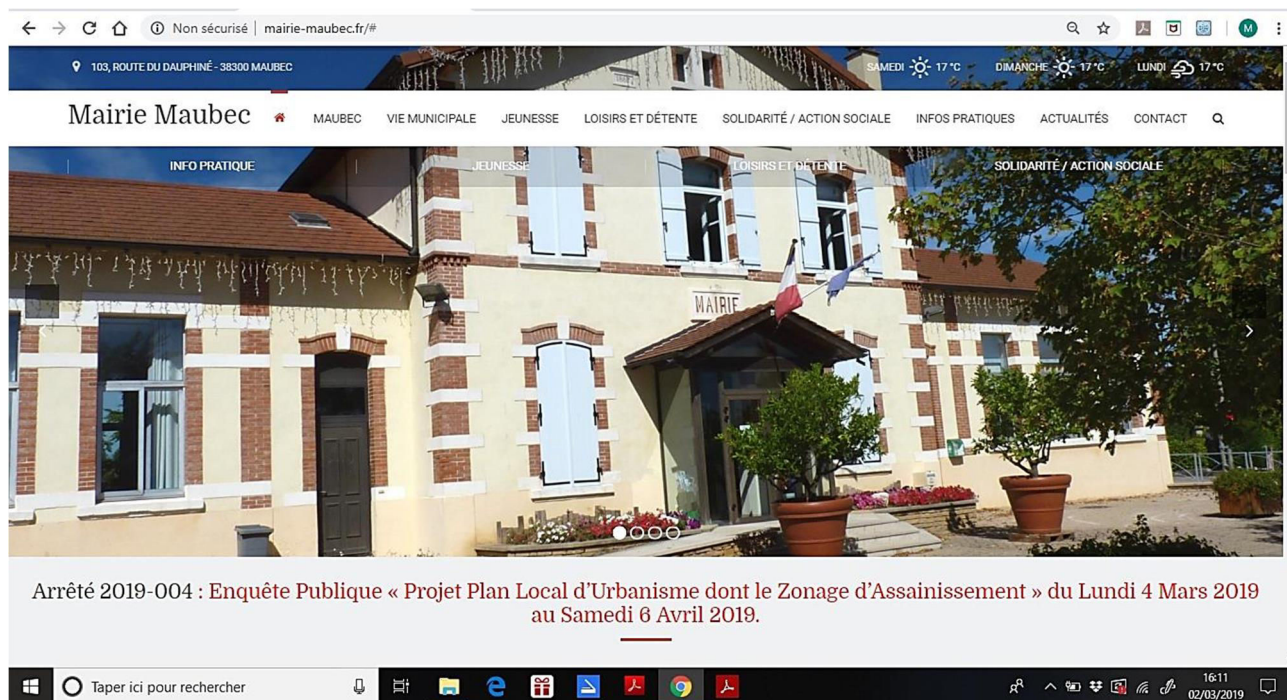
annonceslegales@lecourrierliberte.fr

8 • Copies d'écran du site mairie-maubec.fr

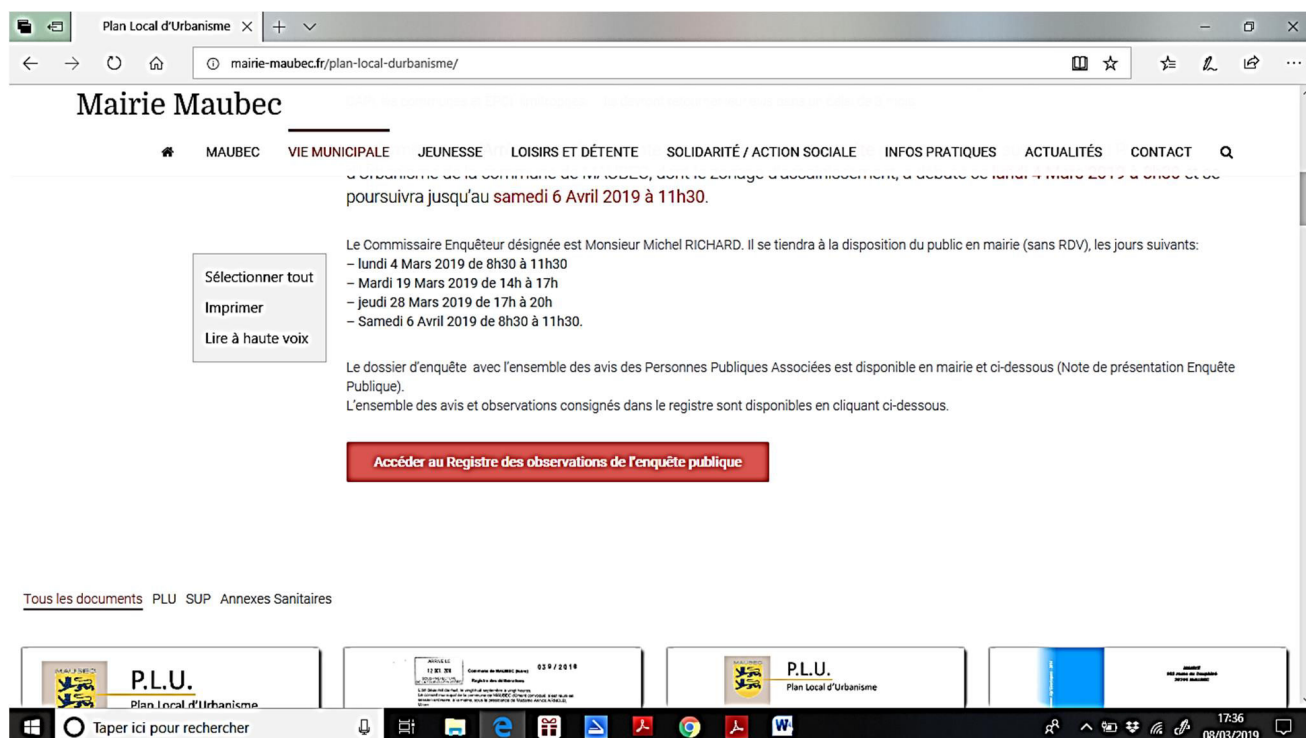
Copie d'écran « site internet de la commune de MAUBEC », page ACTUALITES (8 février 2019)



Copie d'écran « site internet de la commune de MAUBEC », page d'accueil (2 mars 2019)



Copie d'écran « site internet de la commune de MAUBEC », page « Vie Municipale – Plan local d'urbanisme » (8 mars 2019)



Affichage sur le panneau électronique de la commune (Photographies du 4 mars 2019)



BOURGOIN-JALLIEU | PORTE DE L'ISÈRE

MAUBEC

Une enquête publique concernant le plan local d'urbanisme

Ce lundi Michel Richard, commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif de Grenoble, a ouvert l'enquête publique concernant le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Maubec, dont le zonage d'assainissement. Il a pu accueillir les premiers administrés et recevoir leurs avis et observations concernant le projet. L'enquête publique durera 34 jours et sera clôturée le samedi 6 avril 2019 à 11 h 30. Le dossier du projet de plan local d'urbanisme est mis à disposition du public, ainsi qu'un registre d'enquête, à la mairie (locaux provisoires) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire se tiendra à la disposition du public encore trois jours : le mardi 19 mars de 14 h à 17 h, le jeudi 28 mars de 17 h à 20 h (ouverture 1 h avant le début habituel d'ouverture) et le samedi 6 avril de 8 h 30 à 11 h 30.

» Les informations concernant le projet de PLU et le déroulement de l'enquête sont disponibles sur le site internet de la mairie : <http://mairie-maubec.fr>

NIVOLAS-VERMELLE

Alco expose jusqu'au 30 mars à la bibliothèque



SAINT-SAVIN

La bibliothèque est de plus en plus fréquentée

Cette semaine, la responsable de la médiathèque Éliane Péliçon a présenté devant les 16 bénévoles et professionnels le bilan annuel de ce lieu culturel.

En prélude, la conservatrice Céline Keller a annoncé les nouveautés du réseau des médiathèques de la Capi : l'ouverture de celle de Champfleuri, la réintégration de celle de Vaulx-Milieu et l'achat d'un nouveau logiciel de prêt.

Ensuite, Éliane Péliçon a présenté des chiffres très satisfaisants pour l'année 2018. En effet, le nombre d'inscrits est en hausse de 25 personnes pour un total de 576 et le nombre de prêts s'élève à 26 151, soit une

augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Plus de 1 200 personnes ont assisté aux différentes animations proposées, qu'il s'agisse d'animations petite enfance (heure du conte, soirée pyjama, temps des bébés), adultes (yoga, entracte musical) ou tout public (jeux vidéo, déco Noël ou Pâques). Au cours de la soirée, elle fait remarquer le lien créé par les consoles de jeux vidéo, que ce soit pour les enfants et les accompagnants.

Avant de partager le buffet, la responsable a tenu à rappeler le rôle des bénévoles qui contribuent au succès de la médiathèque, et sans lesquels des animations ne pourraient se réaliser.



Les bénévoles contribuent au succès de la médiathèque.

SÉRÉZIN-DE-LA-TOUR

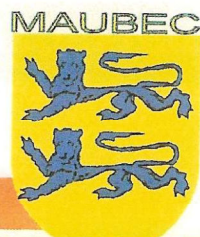
Pas d'augmentation des taxes

SAINT-CHEF

Les élèves ont été sensibilisés aux déchets alimentaires

Le Petit Maubelan

Bulletin communal d'information



N° 96
mars 2019

■ Calendrier des fêtes (retrouvez plus d'informations sur le site Internet de la commune)

Samedi 30 mars : Carnaval du Sou des écoles

RDV à 15 h sur le stade pour défiler et brûler monsieur Carnaval, boum et goûter à la Maison du village - présence d'une photographe.

Samedi 6 avril : Nettoyage de printemps

RDV devant les locaux provisoires de la mairie à 9 h - collation en fin de matinée

Dimanche 7 avril : vélo/marche/VTT de la Découverte

Départs de 7 à 11 h devant la Maison du village

Dimanche 14 avril : Repas de l'ACCA

Midi, maison du village

Dimanche 28 avril : concert de l'ensemble vocal et instrumental « Métamorphose »

Église à 17 h 30 — Pièces classiques et sacrées : Purcell et Elgar—Entrée 15 € (prévente 12 €)

Mercredi 8 mai : cérémonie commémorative

11 h 30 au monument aux Morts

Samedi 18 mai : Dîner spectacle « danses du monde »

organisé par le CJA, 19 h, Maison du village
Repas : spécialités réunionnaises et portugaises.
Réservations obligatoires au plus tard le 15 avril au 06.34.06.25.31

Dimanche 26 mai : vente de viennoiseries

Par la chorale « La Voix des champs »

De 8 h 30 à 12 h, devant la maison du village (en marge des élections européennes)

Samedi 1er juin : Défilé des Vieux tracteurs (10 ans)

Arrivée des tracteurs à partir de 17 h 30 - repas à la Maison du village (réservation avant le 8 mai), feu d'artifice à 22 h 30.

Jeudi 6 juin : spectacle de clown CAPI

(voir encart ci-dessous)

Samedi 15 juin : concert de la chorale « La Voix des champs »

Répertoire varié (Aznavor, Franklin, Soprano, Cabrel, Negro spiritual...) - Église - 20 h 30, entrée libre

Samedi 22 juin : soirée théâtre enfants/ados du CJA

18 h 30—21 h, Maison du village (buvette)

Dimanche 23 juin : vide-greniers du Comité des fêtes

Stade - journée

Mercredi 26 juin : assemblée générale du CJA et repas des adhérents

Maison du village, à 19 h

Vendredi 28 juin : fête de l'école

A partir de 16 h 30 à l'école - spectacle suivi d'un petit repas simple et de jeux

Samedi 29 juin : soirée théâtre adultes du CJA

Pièce : « Oscar » - 20 h 30, Maison du village (buvette)

Dimanche 6 juillet : barbecue du tennis

■ Itinéraire Bis (CAPI) à Maubec le 6 juin !



Ça commence ! Mais ça doit finir à la fin...

Cie Le Ressort (Clown)

Crédit photo : Sébastien Morizot

Jeudi 6 juin 19 h 30 - Maison du village

Durée : 1 heure - Spectacle à voir en famille dès 6 ans

Tarifs : de 7 € à 10 €

Ce clown est là pour faire rire, comme celui de la tradition, des cirques d'antan. Vibrant au son de son arcopoubeline, il catapoubelle des bouteilles en verre, pratique le dressage de veste, joue de la musique avec des objets incongrus...

Performance et absurde sont au rendez-vous !

Renseignements, réservations :

Office de Tourisme CAPI - 1 place Carnot - Bourgoin-Jallieu -
Tél 04 74 93 47 50

ou Théâtre du Vellein - Avenue du Driève - Villefontaine -
Tél 04 74 80 71 85

■ Conseil municipal

■ URBANISME

Dossiers réceptionnés, en cours d'instruction, accordés ou refusés depuis le bulletin municipal de décembre 2018 :

Permis de construire :

COUTURIER Serge, chemin de la Dret, garage, Dde d'annulation du Permis, accordé le 11 février 2019 ; **FORGET Jacky**, allée de l'Étang, véranda de plus de 20 m², en cours d'instruction ; **ALLEMAND David**, Chemin de la Simone, construction maison individuelle, accordé le 4 février 2019 ; **ARAUJO Nelson**, chemin des Ayes, transfert PC Blanc Emmanuel, accordé le 4 février 2019

SCCV Les peupliers, Route de Chèzeneuve, permis modificatif clôture, terrasse, portillon, éclairage, cuve fioul, accordé le 5 mars 2019 ; **VITTOZ Dorian**, chemin de Vacheresse, maison individuelle, en cours d'instruction ; **GLANDUT Gaël**, Chemin de Polosson, maison individuelle, permis refusé le 26 décembre 2018 suite à un avis défavorable des services de l'État.

Déclarations préalables :

GARNIER Didier, chemin de Vacheresse, garage, en cours d'instruction ; **FALCOZ Denise**, route du Dauphiné, ravalement de façades, en cours d'instruction ; **GUSTA Luc**, chemin de Vacheresse, piscine + local technique, en cours d'instruction ; **BISCH Anne-Marie**, chemin de la Simone, division de terrain, accordée le 26 février 2019 ; **BOULANGERIE du MOULIN**, route de Saint-Jean, enseigne + portail, non-opposition le 7 mars 2019 ; **BONNEAU Laurence**, Chemin des Princes, Transformation Véranda non-opposition le 5 mars 2019 ; **FUZIER Pascal**, Chemin du château, Pose de 2 velux, accordé le 24 janvier 2019 ; **BOINAY Régis**, Chemin du Château, changement fenêtre, accordé le 4 février 2019 ; **COLOMB Magali**, chemin des Ayes, changement menuiseries, accordé le 4 février 2019.

■ PLAN LOCAL D'URBANISME

Le lundi 4 mars 2019 à 8 h 30, Monsieur Michel RICHARD, commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif de Grenoble, a ouvert l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maubec, dont le zonage d'assainissement. Il a pu accueillir les premiers administrés et recevoir leurs avis et observations concernant le projet.

L'enquête publique durera 34 jours et sera clôturée le samedi 6 avril 2019 à 11 h 30.

Le dossier du projet de Plan Local d'urbanisme est mis à disposition du public, ainsi qu'un registre d'enquête, à la mairie (locaux provisoires) aux jours et heures d'ouverture.

Le commissaire se tiendra à la disposition du public encore trois jours :

- ⇒ Mardi 19 mars 2019 de 14 h à 17 h,
- ⇒ Jeudi 28 mars 2019 de 17 h à 20 h (ouverture 1 h avant le début habituel d'ouverture)
- ⇒ Samedi 6 avril 2019 de 8 h 30 à 11 h 30

Les informations concernant le projet de PLU et le déroulement de l'enquête sont disponibles sur le site internet de la mairie : <http://mairie-maubec.fr>

■ DELIBERATIONS

Vote du compte administratif communal 2018

Le compte administratif retrace les réalisations en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement de l'année.

Le compte administratif est présenté par équipement pour la section d'investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de 345 883.05 €.

La section d'investissement affiche un résultat de clôture excédentaire de 363 146.41 € à reporter en investissement.

Baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017, sauf les charges du personnel, en raison de 3 agents en arrêt maladie sur l'année 2018. Baisse également des recettes de fonctionnement hormis les impôts locaux, dont le taux des taxes directes locales a été augmenté en 2018.

Augmentation des recettes de loyer, en raison des loyers du local artisanal, non inscrits au budget primitif 2018.

Pour la section d'investissement, la commune a encaissé plus de subventions que prévu et n'a réalisé qu'une partie des dépenses inscrites au budget primitif.

L'adjoint aux finances dresse un bilan financier sur les TAP, en place pendant 4 années scolaires. Ce service a eu un coût moyen annuel pour la collectivité, hors fluides et bâtiment, de 11 715 €.

Le service périscolaire pour l'année 2017-2018 est financé par la collectivité à raison de 62 414 €.

Le prix de revient d'un repas, hors fluides et bâtiment, est 8.85 euros.

Vote à l'unanimité du compte administratif 2018, hors la présence de Madame le Maire.

Désignation du représentant au SMABB

Suite à la modification des statuts du SMABB, il y a lieu de désigner un seul représentant au SMABB.
Désignation, à l'unanimité de Pascal PAULIAT, comme représentant au SMABB.

Installation d'un nuancier façades et toiture

Approbation, à la majorité (1 abstention) du nuancier de façades et toiture, suite à la révision du POS et la délibération du 18 mai 2017 définissant les règles générales d'aspect extérieur des constructions.

Ce nuancier s'appliquera à compter de ce jour et sera annexé au projet du PLU.

Il pourra éventuellement être dérogé à ce nuancier en cas de création d'annexes ou d'agrandissement d'une construction existante possédant une toiture ou façade dans les teintes non autorisées.

Autorisation de signature de l'avenant 01 du marché « Révision du POS et élaboration du PLU »

Autorisation donnée à l'unanimité, à Madame le Maire pour la signature de l'avenant pour mener à bien la procédure de révision du PLU jusqu'à l'approbation du PLU.

Cet avenant d'un montant de 7 400 € HT inclut : La mise à jour du volet environnemental, la mise à jour du diagnostic et contenu du PLU (suivi de la procédure), le dossier d'enquête publique suite à la réforme de 2012 (dématérialisation et suivi)

Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la police municipale de Bourgoin-Jallieu à Maubec

Autorisation donnée, à l'unanimité, à Madame le Maire pour la signature de la convention de mise à disposition de la police municipale de Bourgoin-Jallieu sur notre commune.

Le coût de cette prestation s'élève à 7 072 € pour une année.

Autorisation de signature de la convention de coordination entre la police municipale de Bourgoin-Jallieu, la gendarmerie nationale et la commune de MAUBEC

Parallèlement à la signature de la convention de mise à disposition de la police municipale de Bourgoin-Jallieu, autorisation donnée, à l'unanimité, à Madame le Maire pour la signature de la convention de coordination avec la gendarmerie nationale (compétente sur notre territoire).

Autorisation de signature de l'avenant 01 du lot 04 Cloisons Faux Plafonds Doublage du marché de travaux de réaménagement de la mairie et de son parvis

Autorisation donnée, à l'unanimité à Madame le Maire pour la signature de l'avenant portant sur des travaux de doublage non prévus au marché initial suite à l'état des murs après la démolition. Des moins-values auront lieu sur d'autres lots du marché. L'enveloppe globale allouée à ces travaux sera respectée.

Vote du compte de gestion 2018

Approbation, à l'unanimité du compte de gestion 2018 qui est le compte des réalisations arrêté par le trésorier, comptable de la collectivité.

Vote des taux des taxes directes locales

Vote, à l'unanimité, du maintien des taux des 3 taxes directes locales.

Vote de l'affectation du résultat 2018

Vote, à l'unanimité, de l'affectation de résultat comme suit : 245 000 € en investissement et 100 883.05 € en fonctionnement.

Vote du Budget Primitif Communal 2019

Approbation à l'unanimité du budget primitif 2019 présenté par l'adjoint aux finances.

Le budget primitif tient compte du maintien des taux des 3 taxes directes locales, de l'augmentation de 2.2% des bases locatives fixées par la loi de finances 2019, et de l'affectation de résultat décidée ci-dessus.

La section de fonctionnement s'élève à 1 093 982 €.

Les dépenses de personnel représentent 44% des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne nationale se situe entre 50 et 60%.

Les dépenses inscrites au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » sont en forte progression. Ce chapitre inclut les dépenses liées au fonctionnement du centre aéré en été et la mise à disposition de la police municipale de Bourgoin-Jallieu sur notre commune, suite aux incivilités récurrentes notamment au Code de la route.

Les charges financières comprennent le remboursement en capital de l'emprunt de 800 000 € contacté en 2019.

Les recettes de fonctionnement incluent les recettes des services notamment du périscolaire, le produit des taxes directes locales, des dotations de l'État et de l'intercommunalité, les loyers de la salle, du local artisanal et de la maison d'habitation.

La section d'investissement s'équilibre à 2 039 401 €.

Les principaux investissements sont le réaménagement de la mairie et de son parvis, financé par un emprunt de 800 000 €.

Les autres investissements prévus sont la réfection de la cour de l'école, la révision du PLU, le remplacement du matériel informatique de la mairie et de l'école.

Les recettes d'investissement comprennent le FCTVA d'un montant de 199 000 € (retour de la TVA sur les investissements de 2017, le report de l'excédent d'investissement de plus de 360 000 €, l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2018 de 245 000 € et des soldes de subventions.

■ Travaux mairie

Au titre de l'application de la loi du 11 février 2005 relative à la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap des établissements recevant du public, la mairie fait l'objet de travaux d'aménagement.

La surface totale du bâtiment à réaménager est d'environ 360 m². La modification de la rampe d'accès à l'entrée principale, l'aménagement du parvis, la création de deux ouvertures pour permettre l'accès direct à la salle du Conseil et à la salle des mariages et l'installation d'un accueil adapté, permettront l'accès aux bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

L'isolation et le remplacement des menuiseries extérieures réduiront la facture énergétique du bâtiment. L'accueil et le secrétariat rendus plus fonctionnels amélioreront les conditions de travail du personnel. Enfin, pour l'accès à tous en toute sécurité, lors des commémorations, le monument aux morts sera déplacé sur la place de la mairie.

Le montant des travaux fixé à 900 000 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre, sans les éventuels aléas liés à la rénovation, est subventionné à hauteur de 30 000 € par le département.

La commune dispose en 2019 d'un budget d'investissement de 2 039 401 €, incluant un report d'excédent du budget 2018 maîtrisé : en fonctionnement de 245 000 € et de 363 146 € en investissement, ce qui permettra la réalisation de ces travaux, de la défense incendie du Grand Paleysin et la réfection de la cour de l'école sans avoir recours à l'augmentation des taxes locales.

■ Police municipale

Les communes de Bourgoin Jallieu et Maubec ont décidé de s'unir pour se doter d'agents de police municipale en commun. Une convention a été signée entre les deux communes et rentrera en application le lundi 18 mars 2019. **Les missions du service de police municipale de Bourgoin-Jallieu sur la commune de Maubec sont divisées en trois groupes : la police de la route et le stationnement, la surveillance générale, la surveillance des établissements scolaires.**

■ Elections européennes 2019

Conditions de Vote :

Les élections européennes auront lieu en France le **dimanche 26 mai 2019**. Elles se dérouleront à la Maison du Village pour les électeurs de Maubec. Les personnes non inscrites sur les listes électorales peuvent encore le faire **jusqu'au 31 mars 2019** pour pouvoir voter aux Européennes.

Le 21 novembre 2018, le Journal officiel a publié l'arrêté du 16 novembre 2018 modifiant la liste des pièces « permettant de justifier son identité au moment du vote ».

Ce qu'il faut retenir : les pièces d'identité (Carte d'identité ou Passeport) présentées doivent être « en cours de validité ou périmées depuis moins de 5 ans » :

- ⇒ Le permis de conduire est recevable
- ⇒ La carte de famille nombreuse ne peut plus être utilisée,
- ⇒ La carte du combattant sans photo n'est plus recevable.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces nouvelles consignes lors de votre passage aux urnes le dimanche 26 mai 2019.

■ Centre aéré - été 2019

Le centre d'accueil de loisirs, dont la gestion est confiée au centre Léo Lagrange, recevra en 2019 à Chèzeneuve, des **enfants de 3 à 12 ans** des communes de Maubec et Chèzeneuve, **du 8 au 12 juillet, du 15 au 19 juillet, et du 22 au 26 juillet 2019**.

Les enfants sont accueillis entre 7 h 45 et 9 h le matin.

Le départ des enfants se fait entre 17 h et 18 h 30 du lundi au vendredi inclus.

Le prix de la semaine varie selon le quotient familial et est révisable chaque année. Il comprend le repas et le goûter. L'inscription se fait à la semaine.

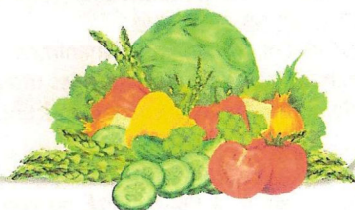
Toutes les informations concernant le fonctionnement du centre de loisirs seront données à l'aide de plaquettes distribuées par l'école ou disponibles en mairie.

À titre d'information, les inscriptions auront lieu :

- ⇒ **le mercredi 22 mai 2019 de 16 h 30 à 19 h en mairie de Maubec (locaux provisoires)**
- ⇒ **le samedi 25 mai 2019 de 9 h à 11 h 30 en mairie de Chèzeneuve**

Le CCAS aide les familles dont le quotient familial est inférieur à 750 € à savoir 6 € par jour et par enfant. Les personnes concernées doivent retirer en mairie le formulaire de demande d'aide avant l'inscription pour éviter de faire l'avance.

Nathalie et ses légumes seront de retour au village le **samedi 6 avril**. Elle est également présente tous les mercredis de l'année à la Cigalière.



Ouverture de la mairie

Lundi et samedi de 8 h 30 à 11 h 30
Mardi de 14 h à 17 h
Jeudi de 18 h à 20 h

Tél 04 74 93 16 76

E-mails : mairie-maubec@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-maubec.fr



Mairie de Maubec en Isère
- officiel

Le Petit Maubelan

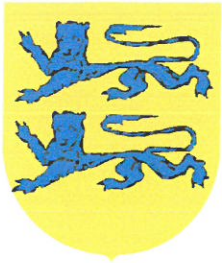
bulletin communal
d'information
de Maubec (38)

Directeur de Publication :
Annick ARNOLD

Numéro ISSN 0152-2221

Tirage : 850 exemplaires
Imprimé par nos soins

Dépôt légal :
Bibliothèque Nationale
Mars 2015



ATTESTATION DE PUBLICITE

Le maire certifie que l'arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune de MAUBEC a été affiché :

- à l'intérieur de la mairie,
- sur le panneau d'affichage municipal extérieur de la mairie,
- sur le panneau d'affichage lumineux du centre village,
- sur le panneau d'affichage municipal au quartier de La Combe,
- sur le panneau d'affichage de la maison du village,
- sur la porte extérieure d'accès à la garderie
- et sur le site internet <http://mairie-maubec.fr>

à compter du 7 Février 2019, et pendant toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du Lundi 4 mars 2019 au Samedi 6 Avril 2019 inclus.

Les avis des deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête ont été publiés :

- pour le 1er avis :
 - dans le Dauphiné Libéré le Mercredi 13 Février 2019
 - dans le Courrier Liberté le vendredi 15 Février 2019
- pour le rappel :
 - dans le Dauphiné Libéré le Mardi 5 Mars 2019
 - dans le Courrier Liberté le vendredi 8 Mars 2019

A Maubec, le 8 Avril 2019

Le maire
Annick ARNOLD

